

-COPIE-

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

TABLE DES MATIERES

21 JUILLET 1845 AU 30 JUIN 1846

-A-

	PAGE
ASSEESSEURS ET ESTIMATEURS - L.D. Craig, Frs. Routier, M. Dufresne nommés	4
ASSEESSEURS ET ESTIMATEURS - requis de procéder à leur devoir	35
ASSEESSEURS ET ESTIMATEURS - tenus de produire leur rapport 24 nov. 1845	46
ASSEESSEURS ET ESTIMATEURS - produisent rapports et comptes	47
AVOCAT - P. Benjamin Dumoulin nommé...et procureur de la Ville	48
ACTE pour la bâtisse d'une Halle sur marché	70
ASSEMBLEES - règlements et ordres re: procédures des...	78
AVOCAT - P.B. Dumoulin démissionne comme...	140
AVOCAT -résignation de P.B. Dumoulin comme avocat et procureur acceptée	142
AVOCAT - Pierre Vézina nommé à la place de P.B. Dumoulin	143
ASSEESSEURS - les nouveaux nommées - Laurend David Craig, Joseph Montmigny et Frs. Rivard Dufresne	149
ASSEESSEUR - John Whitefard nommé à la place de Dufresne	150
ASSEESSEURS - seront payés 10 shellings par jour de travail	151
ASSEESSEUR - John Whitefard pas qualifié pour être...	152
ASSEESSEUR - Frédérick Bettez nommé à la place de Whitefard	152

-B-

BELLEHUMEUR FRANCOIS - nommé sous-voyer	5
BEAUDRY CHARLES - nommé inspecteur des chemins & ponts remplace Louis Lampron	10
BELLEHUMEUR FRs - remplacé comme sous-voyer par Pierre Lauranger	12
BETTEZ FREDERICK - Augustin Cloutier demande reconstruire le pont sur petite rivière près ligne de sa terre et celle de...	14
BELL ALEXANDRE - curateur de la succession Grieves sera notifié de remettre au sec-trés les documents et argent de la municipalité	16
BANQUE DE MONTREAL - prêt à la Ville 100 livres sur acte d'obligation	17
BURN WILLIAM, NOTAIRE - acte de P.B. Dumoulin le 6 avril 1844	29
BERNEQUER JOSEPH & PIERRE LACOURSE - avis public sur requête	32
BELL A.D. - reçoit ordre du conseil de remettre les papiers de la Ville au secrétaire-trésorier	33
BANQUE DU PEUBLE - maire autorisé à emprunter 150 livres	37

-B-

	PAGE
BOISCLAIR ALEXIS - accepte de faire pont de la requête de Charles Panneton	38
BADEAU DAME VVE JOSEPH ET AL - demande pour réduire estimation	55
BOUDREAU EDOUARD ET AL - demande pour réduire estimation	55
BERNARD MICHEL ET AL - demande pour réduire estimation	55
BETTEZ FREDERICK -ordonnance re: pont sur petite rivière passant près de la ligne séparant la terre de...et celle de Augustin Cloutier	67
BANLIEUE - requête et apposition à séparation d'avec la Ville	74
BOUDREAULT ZEPHIRIN - jugement contre...	75
BANLIEUE - demande pour fixer les limites de la Ville pour séparer la ...rejetée	87
BANLIEUE - requête à la législature pour formée une municipalité séparée rejetée par le conseil	141
BANLIEUE - les habitants de la...demandent et offrent de construire le pont de Augustin Cloutier	142
BANLIEUE - ne fait plus partie de la Ville	176

-C-

CRAIG LAURENT DAVID - nommé assesseur et estimateur	4
COMTOIS EDOUARD - nommé sous-voyer pour la banlieue	6
CLOUTIER ANG. - nommé sur comité re: améliorer partie de chemin partant de la maison Marineau jusqu'à celle de Lemay	9
COMITE - pour trouver moyens d'ouvrir un chemin partant des chenaux près du pont fait rapport - devra s'enquérir du coût...	13-14
CLOUTIER AUGUSTIN - demande reconstruire le pont public sur petite rivière près de la ligne séparant sa terre avec celle de F. Bettez	14
COMITE - pour examiner les pompes à feu et établir le coût de réparations	18
COMITE - pour s'enquérir des améliorations nécessaires en cette Ville et des coûts	19
CLOUTIER AUGUSTIN - nommé sur comité re: améliorations nécessaires en cette ville	19
COMMISSAIRES D'ECOLE - liste fournie par E.L. Pacaud	19
COMMISSAIRES DES BANQUEROUTES - fournit liste des commissaires d'école	19
CARIGNAN JEAN-BAPTISTE, fils - proposé comme messenger du conseil	23
COMITE - formé pour examiner les comptes du conseil	23

-C-

	PAGE
CARIGNAN JEAN-BAPTISTE, fils - recevra 2 shellings et 6 deniers par séance	24
COMITE DES POMPES - fait rapport	27
CLOUTIER AUGUSTIN - requête étudiée re: pont sur petite rivières près de la ligne de sa terre et celle de F. Bettez	27
CLOUTIER AUGUSTIN - requête produit affidavits et un procès-verbla du 10 septembre 1831	36
CLOUTIER AUGUSTIN - requête rapport pris en considération à prochaine séance	40
COMITE DES FINANCES et des dépenses formé	46
COMITE - contre les accidents du feu formé	47
COMITE - pour le feu fait rapport achat d'une pompe	48
COMITE - du marché formé	48
COMITE - des chemins formé	48
CHEMINS - comité des...formé	48
CHEMINS D'HIVER - avis de faire baliser les...	50
CRESSE DAME VVE LOUIS CHARLES ET AL - demande pour réduire estimation	55
COMMUNE - demande à Québec pour que la...soit mise sous la régie du conseil	56
COMITE DES FINANCE - rapport re: licences aux commerçant & aubergistes	56
COMMUNE - projet de Bill - première lecture	65
COMMUNE - projet de Bill - 2ième lecture	66
CLOUTIER AUGUSTIN - ordonnance re: pont sur petite rivière passant près de la ligne des terres de... et Frédérick Bettez	67
COMMUNE - projet de Bill - 3ième lecture - amendements	71
COTISATIONS - poursuites contre ceux qui ne paieront pas leur....	77
CHEMIN - le long de la rivière St-Maurice - James Dickson - acte exécuté et enregistré	138
CLOUTIER AUGUSTIN - pont sur terre...comité des chemins autorisé	139
CHEMIN - le long de la rivière St-Maurice - conditions de J. Dickson	139
CHEMIN-- sur terre Dickson sera fait par journaliers	153
COMMUNE - maire autorisé à correspondre avec Honorable Denis Benjamin Viger pour hâter la passation de la loi re:...	154
COMITE - re: licences et tarifs pour traversiers	157

-D-

DUMOULIN PIERRE BENJAMIN - nommé maire	1
--	---

-D-

	PAGE
DUVAL LOUIS GONZAGUE - demande être nommé sec-trés municipal	1
DUVAL LOUIS GONZAGUE - nommé sec-trés sur vote du maire	2
DICKSON JAMES - requête contre élection de Henry F. Hughes - défaut de qualification	2
DUVAL LOUIS GONZAGUE - prête serment comme sec-trés	4
DUFRESNE MICHEL - nommé assesseur et évaluateur	4
DOUCET FRs. OCTAVE - nommé sous-voyer	5
DUPONT JOSEPH - dit Champoux nommé sous-voyer pour la banlieue	6
DUVAL ETIENNE - nommé inspecteur des fossés & clôtures pour la banlieue	6
DICKSON JAMES - requête contre élection de Henry Hughes - procédure de la preuve fixées au 25 juillet 1845	6
DICKSON JAMES - absent le 25 juillet - affaire qualification Hughes reporté à prochaine séance	9
DESFOSSES JEAN - membre du comité re: estimé de l'ouverture d'un chemin partant des chenaux près du pont jusqu'à la terre de Dumoulin	9
DUVAL OLIVIER - nommé sur comité re: améliorer partie de chemin de la maison Marineau jusqu'à celle de Lemay	9
DESILETS LOUIS EUSIBE - avocat de James Dickson dans affaire Henry Hughes	11
DICKSON JAMES - requête re: non qualification de Henry F. Hughes - rejetée	12
DUGRE JOSEPH - nommé sous-voyer à la place de Octave Doucet	12
DOUCET OCTAVE - remplacé comme sous-voyer par Joseph Durgé	12
DUPONT JOSEPH - dit Champoux remplacé par Laurent Lacerte comme sous-voyer	13
DICKSON - rapport re: acquisition 36 pieds terrain par la Ville à côté du chemin à l'usage du public	14
DESFOSSES JEAN - nommé sur comité pour examiner pompes à feu et établir le coût des réparations	18
DUVAL ETIENNE - nommé assesseur & évaluateur à la place de Frs. Lafontaine	19
DESFOSSES JEAN - nommé sur comité re: améliorations nécessaires en cette Ville	19
DUVAL L.G. - donne résignation comme sec-trés de la municipalité	19
DUVAL OLIVIER - reçois 12 livres et 10 shellings	22
DESFOSSES JEAN - nommé sur comité pour examiner les comptes	23
DUMOULIN P.B. - acte passé devant William Burn le 6 avril 1844	29
DUMOULIN P.B. - terrain retranché du rapport re: agrandissement du marché motion battue	30
DICKSON JAMES - compte rejeté et non admis re: chemin	34

-D-

	PAGE
DICKSON JAMES - inspecteur tenu de faire exécuter ordre du conseil re: chemin le long du St-Maurice ou poursuites	42
DUMOULIN P. BENJAMIN - nommé avocat et procureur de la municipalité	48
DUVAL ETIENNE - requête - inspecteur de la banlieue donnera avis	50
DUVAL ETIENNE - produit plan et proposition pour une hale sur le marché de la Haute Ville	51
DUVAL ETIENNE - rapport de l'inspecteur des chemins & ponts de la banlieue sur requête de...	53
DUMOULIN P.B. - rapport des estimateurs re: terrain pour agrandir le marché	71
DUMOULIN P.B. - rapport re: terrain pour marché mis de côté	73
DUMOULIN P.B. - nouveau comité nommé re: terrain pour marché	73
DICKSON JAMES - acte pour chemin le long de la rivière St-Maurice	138
DICKSON JAMES - conditions pour céder terrain pour chemin le long du St-Maurice	139
DUMOULIN P.B. - démissionne comme avocat de la Ville	140
DUMOULIN P.B. - démissionne comme avocat & procureur acceptée	142
DUFRESNE FR. RIVARD - n'accepte pas d'être assesseur estimateur	150
DICKSON - chemin sur terre de...se fait par journaliers	153
DESFOSSÉS JEAN - prête à la Ville 75 livres à 3 mois	159
DICKSON JAMES - poursuivi re: règlement des licences	171

-E-

ESTIMATEURS ET ASSESSEURS - L.D. Craig, Frs Routier, M. Dufresne nommés...	4
EMPRUNT - de 100 livres - maire autorisé	15
EMPRUNT - de 100 livres - acte d'obligation consenti à Banque de Montréal	17
EMPRUNT - de 150 livres - maire autorisé	34
ESTIMATEURS ET ASSESSEURS - requis de procéder à leur devoir	35
ESTIMATEURS - à nommer pour estimer terrain du maire pour agrandir le marché	45
ESTIMATEURS ET ASSESSEURS - tenus de produire leur rapport le 24 nov 1845	46
ESTIMATEURS ET ASSESSEURS - produisent rapport et comptes	47
EMPRUNT - de 75 livres pour 3 mois pour payer billet échu	77
EVALUATION - rôle déposé et retranscrit	89
EVALUATION - revision par le conseil	137
EMPRUNT - de 75 livres par la Ville de Jean Desfossés à 3 mois	159
EVALUATION - dépôt du rôle	174

-F-

	PAGE
FRIGON JOSEPH - demande être nommé sec-trés municipal	1
FIEF VIEUX PONT - avis sera donné pour la reconstruction et l'entretien du pont sur petite rivière passant près ligne des terres Cloutier et Bettez aux frais des habitants du...qui sont 17	14
FIEFS - noms des fiefs et des seigneurs	136

-G-

GIRARD JOSEPH - nommé sous-voyer pour la banlieue	6
GIRARD MICHEL - nommé sous-voyer pour la banlieue	6
GARDIENS D'ENCLOS PUBLICS - Jean Giroux nommé pour la Ville et la banlieue	6
GARCEAU LOUIS B. - nommé sur comité re: estimé d'un chemin partant près des ponts allant à la terre de Dumoulin	9
GRIEVES - trésorier de la municipalité décédé	7
GRIEVES - succ. Alexandre Bell curateur de la...sera notifié du remettre documents et argent de la municipalité au sec-trés	16
GARCEAU LOUIS B. - nommé sur comité pour examiner pompes à feu et établir le coût des réparations	18
GRIEVES - succ. A.D. Bell curateur reçoit ordre de remettre au sec-trés les documents et deniers de la municipalité	33
GRANT SEATON - nommé estimateur de la Ville pour estimé le terrain du maire pour agrandir le marché	54
GUILEMETTE AUGUSTIN - demande pour réduire estimation	55
GARCEAU LOUIS BENJAMIN - paroles injurieuses - rétractation	148

-H-

HUGHES HENRY F. - requête de James Dickson contre élection...défaut de qualification	2
HUGHES HENRY F. - procédures de la preuve sur requête Dickson fixées au 25 juillet 1845	6
HUGHES HENRY F. - propose étudier à la prochaine séance l'état du chemin près du moulin à vent et conduisant à la banlieue	8
HUGHES H.F. - absence de J. Dickson le 25 juillet 1845 - affaire...reporter à prochaine séance	9
HUGHES H.F. - requête de J. Dickson re: qualification rejetée	12
HUGHES H.F. - nommé sur comité pour examiner pompes à feu et établir le coût des réparations	18

-H-

	PAGE
HUGHES H.F. - nommé sur comité re: améliorations nécessaires en cette Ville	19
HUGHES HENRY F. - nommé sur comité pour examiner les comptes	23
HART MOSES - terrain à acheter pour agrandissement du marché	30
HART MOSES - Maire à rencontrer...pour passer contrat d'achat du terrain pour agrandir le marché - refus	40
HART MOSES - refuse au comité de passer acte - conseil décide d'offrir la somme de 125 livres pour le terrain du marché	42
HART MOSES - la propriété de...a été acquise pour agrandissement du marché	49
HUIS CLOS - conseil siège à...re: limites de la Ville	77

-I-

<i>Inspecteurs des chemins - Nomination</i>	5
INSPECTEURS - des fossés et clôtures pour la banlieue - Etienne Duval, Jos. Panneton et André Panneton nommés...	6
INSPECTEUR - des chemins et ponts - reçoit ordre de réparer et mettre en bon ordre les chemins et ponts de la Ville sans délai	39

-J-

-K-

KEENAN JOHN - cause renvoyée mise en appel	75
KEENAN JOHN - poursuivi re: règlement des licences	171

-L-

LOTTINVILLE FLAVIEN - nommé percepteur du conseil	5
LINCTOT ANTOINE - nommé sous-voyer	5
LAMPRON LOUIS - remplacé par Charles Beaudry comme inspecteur chemins et ponts	10
LORANGER PIERRE - nommé sous-voyer remplace Frs. Bellehumeur	12
LAFONTAINE FRANCOIS - nommé assesseur et estimateur à la place de Frs. Routier	13
LACERTE LAURENT - nommé sous-voyer à la place de Jos. Dupont dit Champoux	13
LAFONTAINE FRs. - remplacé comme assesseur, évaluateur par Etienne Duval	19
LICENCES - maire prié de correspondre avec secrétaire de la province pour retirer montant des...	22

-L-

	PAGE
LACOURSE PIERRE ET AL - requête - avis donné	32
LACOURSE PIERRE ET AL - requête - rapport sera lu à la porte de l'église	38
LICENCES - le maire s'adressera de nouveau au gouvernement de la province pour obtenir le montant des...pour les maisons d'entretien public	53
LABARRE DENIS GENEST ET AL - demande pour réduire estimation	55
LICENCES - de commerçants et aubergiste rapport du comité des finances	56
LIMITES DE LA VILLE - conseil procède à huis-clos	77
LIMITES DE LA VILLE - pour séparée de la banlieue - motion rejetée	87
LICENCES - ordonnance pour fixées les...	145

-M-

MOREAU JOSEPH - nommé sous-voyer pour la banlieue	6
MOULIN A VENT - M. Hughes propose étudier à prochaine séance état du chemin près...et conduisant à la banlieue	8
MESSAGER DU CONSEIL - Jean-Baptiste Carignan, fils, proposé	23
MARCHE - comité pour agrandir...fait rapport	23
MARCHE A FOIN - personne libres de faire peser le foin	25
MARCHE - terrain de P.B. Dumoulin retranché du rapport re: agrandissement ...motion battue	30
MARCHE - terrain à acheter pour agrandissement de Moses Hart	30
MARCHE - Moses Hart refuse au maire de passer acte d'achat du terrain pour agrandissement	40
MARCHE - Moses Hart refuse au comité de passer acte re: terrain pour agrandir ...conseil offre 125 livres	42
MARCHE - maire autorisé de présenter plans pour construction de 2 Halles sur ...de la haute Ville	44
MARCHE - maire produit plan pour bâtisse 2 halles du...	44
MARCHE - nomination des estimateurs pour estimer le terrain du maire pour agrandir le...	45
MARCHE - terrain de Moses Hart a été acquis pour agrandissement...	49
MARCHE - comité du...formé	48
MARCHE - résolution re: batisse 2 halles rescendée 1 seule nécessaire	49
MARCHE - Etienne Duval produit plan et proposition pour une halle	51
MARTEL ULDERIC ET AL - demande pour réduire estimation	55
MOLSON HONORABLE JOHN ET AL - demande pour réduire estimation	55

-M-

	PAGE
MARCHE - le plan & proposition de Olivier Pothier et Hamel pour bâtisse d'une halle - adopté	59
MARCHE - acte pour la bâtisse d'une Halle sur le...	70
MARCHE - rapport des estimateurs re: terrain P.B. Dumoulin déposé	71
MARCHE - rapport des estimateurs re: terrain P.B. Dumoulin mis de côté	73
MARCHE - nouveau comité pour estimé terrain P.B. Dumoulin	73
MARCHE - ancienne halle vendu par le crieur public	159
MARCHE - rapport du comité re: terrain P.B. Dumoulin	172

-N-

NORMAND EDOUARD - requête pour améliorer partie du chemin qui part du pont sur le St-Maurice à la Ville	7
NORMAND EDOUARD - dépose procès-verbal re: partie du chemin qui part du pont sur St-Maurice vers la Ville	25

-O-

OPPOSITION - devant le conseil - les personnes paieront 10 shellings	34
ORDONNANCE - pour prélever les argents nécessaires à l'administration	62
ORDONNANCE - re: pont sur la petite rivière passant près de la ligne séparant les terres de Augustin Cloutier et Frédérick Bettez	67
ORDONNANCE - pour amender l'ordonnance re: licences	145
ORDONNANCE - et règlements re: assesseurs et officiers	155

-P-

PALAIS DE JUSTICE - séances du conseil auront lieu en la chambre des avocats	4
PERCEPTEUR DU CONSEIL - F. Lottinville nommé...	5
PANNETON PHILIPPE - nommé sous-voyer	5
PANNETON JOSEPH - nommé inspecteur des fossés & clôtures pour la banlieue	6
PANNETON ANDRE - nommé inspecteur des fossés & clôtures pour la banlieue	6
PACAUD E.L. - 2 lettre au maire	7
PONT - M. Augustin Cloutier demande reconstruire le...sur petite rivière près de la ligne séparant sa terre à celle de F. Bettez	14

-P-

	PAGE
POMPES A FEU - 2 en mauvais état devraient être réparées	15
PROCES-VERBAL - du chemin des chenaux établi et filé	17
POMPES A FEU - comité formé pour examiner et établir coût des réparations des...	18
PROCES-VERBAUX - sec-trés autorisé à retirer copies re: la Ville et la banlieue	24
PONT DE LA BRIQUERIE - inspecteur autorisé à réparer ou faire réparer...	24
PROCES-VERBAL - Edouard Normand re: chemin qui part du pont sur le St-Maurice vers la Ville	25
PONT DE LA PETITE RIVIERE - près de la ligne de la terre de Augustin Cloutier et celle de Frédérick Bettez - requête entendue	27
PACAUD LOUIS EDOUARD - requête mise de côté et non accordée	29
PANNETON CHARLES & AL - requête pour construction d'un pont solide crié et adjugé par inspecteur des chemins	34
PONT - requête de Charles Panneton et al - crié et adjugé par inspecteur des chemins	34
PANNETON CHARLES - requête re: pont - travaux autorisés	36
PONT - requête de Charles Panneton - travaux autorisés	36
PONT - requête de Charles Panneton - Alexis Boisclair accepte de faire les travaux pour 13 livres	38
PANNETON CHARLES - requête re: pont - publication et homologation	41
PONT - requête de C. Panneton - rapport publication et homologation	41
PONT - sur rivière Godefroy - conseil demande érection le plus vite possible	45
POMPE - comité pour le feu fait rapport achat d'une...	48
POMPE - conseil autorise achat d'une...à 3 livres 10 shellings	50
POTHIER OLIVIER - produit plan pour la halle sur le marché	51
POTHIER OLIVIER & HAMEL - plan & proposition pour construire halle au marché adopté	58
PROCUREUR DE LA VILLE - autorisé à poursuivre pour non paiement de taxes	66
PONT - sur petite rivière passant près de la ligne séparant les terres de Frédérick Bettez & Augustin Cloutier - ordonnance	67
PERCEPTEUR - rapport re: des propriétaires ne veulent pas payer les taxes	76
PONT - sur terre Augustin Cloutier - comité des chemins autorisé	139

-Q-

PAGE

-R-

ROUTIER FRANCOIS - nommé assesseur et évaluateur	4
RANCOURT ANTOINE - nommé sous-voyer	5
ROUTIER FRs - remplacé par Frs. Lafontaine comme assesseur et évaluateur	13
ROUTIER FRANCOIS ET AL - demande pour réduire estimation	55
REQUETE - de Olivier Trudel et al re: taxes les petits commerces rejetée	65
REGLEMENTS - et ordre du conseil - procédure des assemblées	78
ROLE D'EVALUATION - déposé et retranscrit	89
REGLEMENTS - et ordonnances re: assesseurs et officiers	155
REGLEMENTS - et ordonnances re: traversiers sur le St-Laurent	161
REGLEMENT - amendant le règlement des licences	167

-S-

SEANCES DU CONSEIL - comité formé pour trouver lieu des...	3
SECRETAIRE DE LA PROVINCE - maire demandera statuts de la province	3
STATUTS DE LA PROVINCE - maire demandera...au secrétaire de la Province	3
SEANCES DU CONSEIL - à la chambre des avocats du palais de justice	4
SOUS-VOYERS - Frs. Bellehumeur, Frs Octave Doucet, Philippe Panneton, Antoine Linctôt et Antoine Rancour nommés...	5
SOUS-VOYERS - pour la banlieue Jos. Dupont dit Champour, Jos Moreau, Jos Girard, Edouard Comtois et Michel Girard nommés...	6
SEANCES DU CONSEIL - maire demandera au gouvernement de la province un appartement au palais de justice pour tenir...	10
SEANCES DU CONSEIL - seront tenues à la salle de la cour des sessions générales de quartier	16
SEANCES DU CONSEIL - à tous les lundi soir 7:00 P.M.	22
SALAIRE DU MESSENGER DU CONSEIL - 2 shellings et 6 deniers par séance	24
ST-BARNABE - demande somme d'argent réponse négative	51
SEIGNEURS - noms des...et des fiefs	136

-T-

	PAGE
TRESORIER - il est demandé de remettre l'argent au sec-trés du conseil	7
TAPIN ETIENNE - membre du comité re: estimé de l'ouverture d'un chemin partant des chenaux près du pont jusqu'à la terre de Dumoulin	9
TARIFS - pour copies de documents	33
TRUDEL OLIVIER ET AL - demande pour réduire l'estimation	55
TRUDEL OLIVIER ET AL - requête pour taxes les petits commerces rejetée	65
TAXES - rapport du percepteur certains propriétaires ne veulent pas payer leurs taxes	76
TAXES - poursuite contre ceux que ne paieront pas les taxes	77
TRAVERSIERS - comité formé pour licences et tarifs des...	157
TRAVERSIERS SUR LE ST-LAURENT - règlements et ordonnances	161
TAXE - taux suivant le rôle d'évaluation	175

-U-

-V-

VEZINA P. - offre ses services comme avocat pour le conseil	7
VEZINA EDOUARD - avocat nommé sec-trés de la municipalité	20
VEZINA EDOUARD - sec-trés salaire fixé à 50 livres par année	31
VEZINA PIERRE ET AL - demande pour réduire estimation	55
VEZINA PIERRE - nommé avocat & procureur de la Ville en remplacement de P.B. Dumoulin	143
VIGER HONORABLE DENIS BENJAMIN - maire autorisé à correspondre avec... re: loi sur la commune	154

-W X Y Z-

WAGNER BENEDICT PAUL - requête inspecteur tenu de faire accepter le procès-verbal mentionné à la requête	41
YAMACHICHE - demande somme d'argent réponse négative	51
WHITEFARD JOHN - nommé assesseur à la place de Frs. Rivard Dufresne	150
WAGNER BENEDICT PAUL - clôture le long de la terre de...refaite	151
WHITEFARD JOHN - pas qualifié pour agir comme assesseur	152

Journal du
Conseil Municipal des
Trois Rivières

1845

1

Municipalité des Trois Rivières

Lundi le 21 de Juillet 1845 à 10 heures

Assem. Rivières s'assemble au Palais de Justice
blee du en la chambre des Magistrats, et les
Craut Messieurs suivants composant le conseil
sont présents, savoir:

Pierre Benjamin Dumoulin

Jean Desfossez

Olivier Lapin

Louis B. Garceau

Henry F. Hughes

Olivier Duroy

Auguste Cloutier

1^{re} sur la motion de Jean Desfossez, Ecr
Nominations secondé par Henry F. Hughes, Ecr. il est
du résolu à l'unanimité que Pierre
Maire Benjamin Dumoulin, Ecr. sera le
Maire de la Municipalité des Trois
Rivières.

2^{me} sur autre motion de Mr. Desfossez
Requête secondé par Mr. Lapin, il est permis à
de Joseph Trigon Ecr. de filer sa Requête
Mr. Trigon tendant à le faire nommer Secrétaire
recue trésorier de la dite Municipalité, et
la dite Requête a en conséquence été
recue et filée.

celle de 3^{me} sur motion de Mr. Garceau secondé
Mr. Duroy par Mr. Cloutier, il est aussi permis
aussi à Louis Gonzague Duroy, Ecr. de filer
recue sa

sa Requête ayant le même objet, et la dite Requête est reçue et filée.

Par Mr. Lapin de Laporte de C. d.

Livre de Pou Pacaud, Ecr. Président de l'élection et Rapport des Membres de la Municipalité de l'élection des Trois Rivières file le Rapport Membres de la et Livre de Pou de la dite élection Municipalité accompagné de son compte. files.

Par Le Conseil ayant pris en considération les Requetes de Messieurs Duval et Trizon, a voté comme suit, savoir :

Pour Mr. Duval :

L. B. Garceau

Auz. Cloutier

Alvies Duval

Pour Mr. Trizon

Jean Desfossez

Et. Lapin

H. J. Hughes

Voix prépondérante Son Honneur le Maire, vu l'égalité donnée et Mr. de voix, a donné la voix prépondérante Duval nommé Trizon et l'a donnée en faveur de Secrétaire Trizon.

Mr. L. G. Duval qui la Conséquence a été nommé le Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité.

Il en sera donné avis par son Honneur le Maire. Résolu que son Honneur le Maire donnera dû avis au dit Secrétaire Trésorier de sa nomination, et le dit avis a ce jour

Avis donné été donné par son Honneur le Maire.

Par une Requête de James Dickson

Requête de Mr. Ecr. Contre l'élection de Mr. Hughes

Dickson Contre fondée sur le défaut de qualification

l'élect. de Mr. foncière, a été filée, et est lue par

Hughes, filée son Honneur le Maire : Mr. Hughes

ayant répondu qu'il est qualifié

suivant

(3)
suivant la loi, le conseil après la
dite Requête en délibéré.

qui Résolu qu'un Comité composé de
Comité nommé par M^r le Maire et de Messieurs
pour trouver des fosses, Lapin et Garceau soit chargé
un lieu pour de s'enquérir des moyens de trouver
tenir les séances, un lieu convenable pour y tenir les
du conseil séances du conseil.

qui Résolu que son M^r le Maire
Le Maire s'adresse au Secrétaire de cette Province
s'adressera pour procurer aux Membres de la dite
au Sec^r de Municipalité des exemplaires des
la Province Statuts de la dernière session de cette
pour obtenir Province.

les Statuts 10^{ms} Résolu que ce conseil s'assemble
de nouveau au même lieu de la présente
Ajourne séance mercredi le 23 du courant à
sept 10 heures A. M.

P. Duminier
(Maire)

L. G. Duval
Secrétaire - Trésorier

4
Mercredi le 23 de Juillet
1845 à 10 heures A. M.

Présens Messieurs les Conseillers
Prestation de serment par L. G. Duval, Ecr. Secrétaire Trésorier
de la Municipalité des Trois Rivières
le Secré. Trés. comparaît et prête serment d'office
et cautionnement devant son Honneur le Maire doursact
Le Secrétaire Trésorier a en outre donné
bonnes et suffisantes cautions au Conseil
dout acte.

Le Comité nommé le 21 du courant
Salle des pour procurer au Conseil une salle de
séances Séance fait rapport qu'il a obtenu de
du Conseil Edouard Bernard, Ecr. gardien du
Palais de Justice un lieu convenable à
cet effet, parou que ce soit durant le
jour, sur quoi il est résolu que la Chambre
des Avocats dans le Palais de Justice
sera lieu où se tiendront à l'avenir les
séances du Conseil.

Nominations des officiers ou fonctionnaires du Conseil

1^{er} Sur motion de Mr. Desfossez
Assesseurs secondé par Mr. Garceau, il est résolu
et Estimateurs que les personnes suivantes, savoir:
Laurens David Braiz, Ecr. François
Routier et Michel Dufresne soient les
Assesseurs et Estimateurs pour les
objets de la dite municipalité.

2^{es} Sur autre motion de Mr. Desfossez
Percepteur secondé par Mr. Garceau il est résolu
que

que Mr. Flavien Lottinville sera nommé
le Percepteur du Conseil.

Inspecteurs
des Chemins,
et ports
pour la
ville et Ban-
lieue.

Sur autre motion de Mr. Desfossés
secondé par Mr. Garceau il est résolu que
Mr. Louis Lampron sera l'inspecteur
des Chemins et ports pour la ville des
Trois Rivières et Mr. Joseph Pothier pour
la Banlieue.

Sur motion de Mr. Desfossés secondé
par Mr. Garceau il est résolu que les corps
sousvoies personnes seront nommés les sousvoies
pour la ville des Trois Rivières, savoir
ville des François Bellefleur pour cette partie
Trois Rivières à prendre du Pont de la Briguerie à aller
jusqu'à la terre de Me. Courval, 7^e Co.
Pétron Doucet depuis le des Ponts jusqu'
à l'Eglise avec les rues adjacentes;
Philippe Panneton, depuis l'Eglise à
aller aux Chevaux au nord prenant la
rue Riverville à aller à la maison de
l'Honorable Dionne avec toutes les rues
jusqu'au pied de la Côte du Chemin
Jackson; Antoine Linctot depuis la
maison de l'Honorable Dionne avec
toutes les rues en arrière partant de la
Maison de Philippe Panneton, Ecr. jusqu'au
passage; et Antoine Rancour, depuis la
maison de Jean Desfossés, Ecr. faisant
l'encoignure de la Rue Notre Dame et de
la rue des Forges à aller jusqu'à Ste.
Marguerite avec les rues de chaque côté

5^{me} Sur motion de Mr. H. Duval
Sousvoiers secondé par Mr. Cloutier il est résolu
pour la que les personnes suivantes, savoir:
Barbienne Joseph Dupont des Champs, Joseph
des Trois Moreau, Joseph Girard, Edouard
Rivières Coentou et Michel Girard seront les
sousvoiers pour la Barbienne des
Trois Rivières

6^{me} Sur autre motion de Mr. Duval
Inspecteurs secondé par Mr. Cloutier, il est résolu
des fossés et que Messieurs Etienne Duval, Joseph
Clôtures pour Panneton et André Panneton seront les
la Barbienne Inspecteurs des fossés et clôtures pour la
Barbienne des Trois Rivières.

7^{me} Sur motion de Mr. Desfossés secondé
Gardiens par Mr. Garceau, il est résolu que Mr.
d'enclos publics pour la ville Jean Proux sera le gardien d'enclos
et Barbienne publics pour la ville et Mr. Jean Louval
pour la Barbienne des Trois Rivières.

Interlocutoire Le Conseil après avoir considéré la
sur la Requête Requête de Mr. Dickson filé le 21 du
de Mr. Dickson Courant et après avoir délibéré, ordonne
avant faire droit que les parties procéderont
à la preuve respective de leurs allégués
vendredi le 25 du Courant à 10 heures
A. M. au lieu fixé pour tenir les séances
du Conseil.

Sur motion de Mr. Desfossés secondé par
ordre du Mr. Lapin il est résolu qu'il sera
Conseil demandé

(7)

demande aux représentants du ci-devant
relatif à Trésorier du conseil municipal des trois
la demande Rivière de remettre entre les mains du
des deniers Secrétaire Trésorier du Conseil tout argent
entre les mains entre les mains provenant des amendes
de feu Mr. prélevées en vertu d'un acte du Parlement
Grievous passé dans la session tenue dans les
deuxième et troisième années du Règne de
sa présente Majesté.

Copie de la Son Monneur le Maire a filé une copie
lettre adressée de la lettre qu'il a envoyée au Secrétaire
au Secrétaire de de cette Province au desir de la résolution
la Province du 21 à cet égard, et a aussi filé deux
par le Maire, lettres que C. L. Pacaud, Ecr. lui a adressées
et lettres de en sa qualité de Maire.

Messrs. Pacaud & Vézina, Ecr. a présenté et filé une
& Vézina lettre de s'appointer ayant pour objet l'offre
filées. de ses services professionnels comme
Avocat pour le Conseil

Requête de Edouard Normand a présenté et filé
Edouard une Requête tendant à l'amélioration
Normand d'une partie du Chemin qui part du Pont
filée bâti sur la Rivière St. Maurice à aller
à la ville des trois Rivières : cette requête
ayant été lue, le Conseil a ordonné que
le Secrétaire Trésorier procure et fournisse
à ce Conseil le plus tôt possible le Procès
verbal établissant le dit Chemin.

Mr. Hughes propose qu'à la prochaine
Proposition séance du Conseil, l'état actuel de
de Mr. Hughes la

3) La partie du Chemin près du moulin relative au vent et conduisant à la Banche Chemin près soit pris en considération. Après du moulin à quoi le Conseil s'est ajourné au vent. 25 du courant

Ajournement.

J. J. Dumont
Maire

L. G. Duval
Secrétaire Trésorier

Vendredi le 25 de Juillet 1845
à 10 heures A. M.

Présens son Honneur le Maire
et Messieurs les Conseillers.

Ordres du jour

1^{er} Ordre. Le 23 du courant le Conseil a ordonné avant faire droit sur la Requête de Mr. Dickson en preuve respective le 25 ce jour d'hui

2nd Ordre. Il a été ordonné le 23 au Secrétaire Trésorier fournirait produire au 25 au Conseil le Procès verbal qui établit le Chemin qui part du Pons de St. Maurice et conduit à la ville des Trois Rivières

3rd Ordre. Mr. Hughes a proposé l'Etat du chemin près du moulin à vent soit pris en considération

monieur a
vint.

(9)
ce jour d'hui le 25 et le Conseil l'a
ordonné en conséquence.

Cet ordre
est continué
à la prochaine
séance.

Le premier ordre du jour ayant été
appelé, et Mr. Dickson n'ayant pas
comparu, le Conseil ordonne de nouveau
que son ordre du jour soit continué
à la prochaine séance du Conseil.

Comité
nommé

Le deuxième ordre ayant été appelé
Le Secrétaire Trésorier a produit et
filé le Procès verbal en question,
après quoi il a été résolu par le
Conseil sur la proposition de Mr.
Hughes qu'un Comité composé de
Messieurs Desfossés, Lapin et Garceau
sera chargé de s'enquérir de ce que
coûterait l'ouverture d'un chemin
partant des cheneaux près du pont
et venant à la terre de Mr. S. C.
Dumoulin.

Comité
nommé

Le troisième ordre ayant été appelé
il a été résolu sur la motion de Mr. Hughes
secondé par Mr. Desfossés que Messieurs
Oliver Duval et Aug. Cloutier seront au-
torisés à prendre aussitôt que possible
les moyens nécessaires pour améliorer
cette partie du chemin depuis la maison
de M. Ariméau jusqu'à celle de Lemay.

Chs. Beaudry Sur motion de Mr. Garceau secondé par
substitué par Mr. Cloutier, il est résolu que Charles
L. Lampron Beaudry

exempt
Crime
Inspecteur
Des chemins
et ponts

Beaudry sera nommé Inspecteur des chemins et ponts pour la ville des Trois Rivières en remplacement de Louis Lampron exempt.

Sur motion de Mr. Hughes secondé par Mr. le Maire Mr. Desfossez il est résolu que son demandeur Monsieur le Maire sera prié de demander au Gouvernement de cette Province une salle la permission d'occuper dans le Palais des séances de Justice un appartement pour y tenir les séances du conseil.

Ordonné au
secrétaire de
notifier ceux
des officiers
du conseil
qui n'ont pas
encore prêté
serment, de le
faire.

Il a été résolu par le Conseil que ceux des fonctionnaires ou officiers du Conseil qui n'ont pas encore prêté le serment d'office seront notifiés par le secrétaire trésorier de se présenter devant le Conseil à sa prochaine séance pour se conformer à la loi.

Après quoi le Conseil s'est ajourné au 1^{er} d'août prochain à 8 heures

Ajourné
fin.

A. M.

M. Dumont
Maire

L. G. Duval
Secrétaire-Trésorier

11

Vendredi le 1^{er} Août 1845 à 10 heures A. M.

Présent sont M^{re} le Maire
et Messieurs les Conseillers.

Ordres du jour

Ordre sur 1^{er} Ordre. L'ordre du 23 donné sur la
la Requête de Mr. Dickson est continué
de Mr. Dickson du 25 à ce jour 25 1^{er} d'août 1845
fixé à aujourd'hui la preuve respective
des parties sur cette Requête.

Ordre au 2^{ème} Ordre. Il est ordonné au Secrétaire
Trésorier de donner avis aux officiers
du Conseil de se présenter aujourd'hui
devant le Conseil pour prêter le serment
Conseil de D'office
prêter serment.

Le premier ordre ayant été appelé, Louis
Compagnon Eusebe Desilets Ecr. obtient la permission
de Mr. Desilets de comparaître pour Mr. Dickson comme
Avocat du son Avocat et Procureur.

Requérant Mr. Dickson par son Avocat fait
Décision motion que Henry Francis Hughes
finale Ecr. Conseiller, soit tenu de donner la
du conseil Désignation de la propriété sur laquelle
sur le il appuie sa qualification comme
mérite de la Conseiller, et les parties, savoir le
Requête de Requérant par son Avocat et Mr.
Mr. Dickson Hughes en personne, ayant été entendues
sur cette motion, le Conseil a renvoyé
et renvoie la dite motion, et le Conseil
Considérant que Mr. Dickson est
tenu

Mr. T. ^{crs} La Fontaine
 Assesseeur sera un des Assesseeurs et Estimateurs
 pour la ville en remplacement de
 au lieu de Mr. Mr. Rother exempt
 Rother exempt.

Sur autre motion de Mr. O. Duval
 Laurent Lacroix Le cradi par Mr. Clotier, Laurent
 Sousoyer La carte est nommée un des sous-voyas
 au lieu de Jos. en remplacement de Joseph Dupont
 Dupont dit dit Champoux exempt, pour la
 Champoux Barbier
 exempt.

Rapport du Comité nommé le 25 pour s'en-
 quérir des moyens d'ouvrir un chemin
 partant des Cheneaux près du pont
 pour s'enquérir a fait son Rapport, et ce Rapport
 du côté de l'ouverture
 d'un chemin au Cheneaux de ce que coûterait l'ouverture du
 près du pont dit Chemin et de l'ajouter à leur
 Rapport.

Après quoi le Conseil s'est ajourné
 à mardi soir à 7 heures de 5 du
 courant.

P. Duval
 (M. Duval)

L. G. Duval
 Secrétaire-Trésorier

Mardi le 5 Août 1845 à 7 heures du soir

Présens son Honneur le Maire et Messieurs les Conseillers.

Le Comité nommé le 25
Juillet file son rapport
et autorisé le 1^{er} du Courant à s'enquérir
de ce que coûterait l'ouverture du dis
chemin et de l'ajouter à son rapport
a filé aujourd'hui le dit Rapport
avec telles additions.

Motion relative à certain
partie du dit Rapport, accor-
-dée.
Sur la motion de Mr. Hughes secondée
par Mr. Desfossés il est résolu que la
partie du Rapport filé aujourd'hui
qui recommande l'élargissement du
chemin en acquérant de Mr. Dickson
36 pieds de terrain à côté du chemin
qui est à l'usage public sera reçue et
agréée.

Requête de Mr. Cloutier
ayant rapport à un Pout
public à Ste. Marguerite.
Mr. Augustin Cloutier Cultivateur de la
Bailliée des Trois Rivières a présenté
en son nom une Requête pour tendant
à se faire autoriser à reconstruire le
Pout public qui est situé sur une petite
rivière passant près de la ligne qui
sépare sa terre d'avec celle de Frédéric
Betz au pied du coteau de Ste. Mar-
guerite, et qui sera entretenu et re-
construit par les habitants du
Tief

Trois Vieux Ponts au nombre de 17 qui
sont dénommés dans la dite Requête.

Ordre du Conseil sur cette Requête. Cette Requête ayant été lue et prise
en considération, le Conseil a ordonné
qu'elle sera lue dimanche le 10 du.

Courant à la porte de l'Eglise paroissiale de cette ville à l'issue du service
Divin du matin, et qu'il serait alors
donné avis à toutes personnes qui
auraient des raisons à donner à
l'encontre de la dite Requête de se
présenter devant le Conseil à sa plus
prochaine séance 8 jours après la
publication d'icelle pour être entendues
à cet égard.

Le Maire
Autorisé à
faire un em-
prunt de \$100
Sur la proposition de Mr. Houghes, il
est résolu unanimement que son
Honneur le Maire sera autorisé à faire
un emprunt de \$100 Courants pour et
au nom de la Municipalité des trois
Rivières.

Résolution
relative à
la réparation
des pompes
à feu.
Sur motion de Mr. Garceau secondé
par Mr. Ol. Duval ^{il a été résolu} que vu que le
mauvais état des Pompes à feu en cette
ville est tel qu'au lieu de trois qui devraient
être propres à servir dans un cas d'incendie
il n'y a que celle de sous les soins de
Mr. L. F. Garceau qu'il soit, il est
nécessaire que les dites Pompes soient
réparées avec toute la diligence possible,
en

en y apportant ce qui peut être né-
cessaire et les mettant dans un
état aussi complet que possible

Après avoir donné lecture de la motion de Mr. Desfosses secondé
au ci devant par Mr. Garceau, il est résolu que
Trésorier de la Mr. Alexander Bell Curateur à la
Municipalité Succession vacante de Mr. Greaves sera
de remettre notifié de remettre au Secrétaire Trésorier
tous papiers, tous les papiers et documents ayant
documents, rapport à la Municipalité des Trois
argent rec. Rivières et argent entre les mains de feu
Mr. Gr. comme ci devant Trésorier
de la dite Municipalité.

Salle des Séances du Conseil
Après la proposition de Mr. Hughes,
il est résolu qu'à l'avenir le Conseil
tiendra ses séances dans la salle des
séances de la Cour des sessions générales
de Quarter, et que Mr. le Secrétaire
Trésorier se pourvoira de lumières et de
Le Secrétaire se pourvoira de tout ce qui est nécessaire au Conseil
lumières rec. pour y tenir ses séances, ainsi que d'un
messenger.

Adjournement. Après quoi le Conseil s'est adjourné
à lundi le 11 du Courant à 7 heures
P. M.

J. J. Durnouth
(Maine)

L. J. Duval
Secrétaire Trésorier

Over →

(X)

Le 11 Août 1845 à Thèmes
P. M.

Présens son Honneur le Maire
& Messieurs les Conseillers.

Serment prêté par Michel Dupresne son Honneur déclare que Mr. Michel Dupresne a prêté serment d'office entre ses mains dont acte.

Serment prêté par Mr. Fel. Lottinville Le Secrétaire Trésorier déclare que Mr. H. Lottinville, le Percepteur, a prêté serment d'office entre ses mains dont acte.

Après quoi son Honneur le Maire présente et lit au conseil une lettre qu'il a reçue en réponse à celle qu'il avait adressée à la Banque de ~~Peuple~~ Peuple Montréal. Un acte d'obligation est consenti et dans laquelle il demandait un emprunt par le Maire de \$100 courant au nom de la Municipalité. Après la lecture de cette lettre de la Banque, le Conseil ordonne qu'un acte d'obligation sera consenti et signé par son Honneur le Maire, et au même temps J. C. Durovion, Ecr. ayant fait et lu en sa qualité de Notaire l'acte requis, le dit acte d'obligation a été, après avoir été dûment considéré par le conseil, unanimement approuvé: en conséquence Mr. le Maire a signé le dit acte qui a été contre signé par Mr. le Secrétaire Trésorier.

Ordre du
conseil
relativement
au chemin
des cheneaux

Le conseil après avoir mûrement considéré la Requête de Mr. Normand filée le 23 Juillet dernier et tendant à l'amélioration de partie du Chemin près du Pont sur la Rivière St. Maurice et venant à la ville, ainsi que le Rapport du Comité nommé à cet effet, et faisant droit sur la dite Requête et le dit Rapport a ordonné et ordonne que le dit Chemin sera reculé de 36 pieds de l'endroit où il est maintenant et entretenu suivant le Procès verbal qui l'établit et qui est filé devant le Conseil.

Motion
pour nommer
Comité pour
voir l'état des
pompes à feu
p. n.

Mr. Garceau fait motion secondé par Mr. St. Duval, qu'il soit nommé un Comité pour examiner les Pompes à feu de cette ville, et faire rapport au Conseil à sa prochaine séance du coût probable des réparations des dites Pompes.

Division
La motion
passée.

Cette motion ayant été mise aux voix,
Pour 5 Contre 1 Sur quoi il a été résolu par le Conseil que Messieurs Hughes, Desfossez et Garceau composeront ce Comité.

AVIS de
Motion

Mr. Desfossez donne avis qu'à la prochaine séance il fera motion que le Secrétaire Trésorier de la municipalité s'adresse au Secrétaire de la Province pour retirer par warrants de Son Excellence le gouverneur le montant des

des licences qui appartiennent à la dite
Municipalité en vertu de l'acte passé
en la 8^{ème} année de la Reine Victoria
ch. 72.

Mr. Chevalier Sur motion de Mr. Hughes secondé par
M^r. Desfossés, il est résolu que Mr.
Assesseur & Chevalier Deval sera nommé un des
Estimateurs Assesseurs et Estimateurs au lieu et
place de Mr. L^r La Fontaine,
except.

Comité nommé Sur autre motion de Mr. Hughes, il
est résolu par le Conseil qu'un
Comité soit nommé pour s'enquérir
des améliorations nécessaires en cette
ville et du coût probable d'icelles,
et faire rapport
au Conseil en diligence, et le dit
Comité, de l'avis du Conseil est com-
posé de Messieurs Desfossés, Hughes
et Cloutier.

Lettre de Mr. E. L. Pacaud, Commissaire des
Mr. Pacaud, Parqueroutes pour ce district a présenté
au Conseil une liste des Commissaires
d'écoles, avec un certificat de leur élection,
accompagné d'une lettre de sapart.
Après quoi et immédiatement avant
la clôture de la séance, Mr. le Secré-
taire offre par écrit sa résignation
au Conseil, pour raisons d'ocupa-
tion survenues depuis sa nomination

Résigna-
tion de
Mr. L. G.
Deval

comme le
certain trésorier

et l'empêchant d'en remplir les
Devoirs. Et au même instant
Mr. Edouard Tézina Avocat de
cette ville, présente au conseil
une Requête tendant à se faire
nommer en remplacement du dit
Secrétaire Trésorier dans le cas où
le conseil accepterait la résigna-
tion de ce dernier. Sur quoi le
Conseil ayant pris en considéra-
tion l'offre de la résignation du
Secrétaire Trésorier et la Requête
de Mr. Edouard Tézina déclare
Mr. Tézina dûment élu et choisi
comme Secrétaire Trésorier de cette
Municipalité, et ordonne que le
secrétaire Trésorier actuel restera en
charge jusqu'à ce que Mr. Tézina
ait fourni au Conseil de bonnes et
suffisantes cautions pour la due
exécution des devoirs de sa charge
et qu'à l'ors ~~Mr. Duval~~ l'offre de
la résignation du Secrétaire Trésorier
sera acceptée.

Mr. Etouan
Tézina nom-
mé Secrétaire
Trésorier.

Après quoi le conseil s'est ajourné

Après quoi le conseil s'est ajourné
au 17 du courant à 7 heures
P. M.

M. Duval
Main

L. G. Duval
Secrétaire Trésorier

Sundi le 18 Août 1845 à 7 heures
S. M.

Préens son Honneur le Maire
et Messieurs les Conseillers.

Ordre du jour

Comité pour
l'examen des
Propriétés.

1^{er} Le Comité nommé pour l'examen
des Propriétés à feu et s'enquérir du coût
probable des réparations d'icelles, tenu
d'en faire rapport ce jourd'hui.

2^{es} Motion de Mr. Desfossés pour qu'il
soit ordonné au Secrétaire Trésorier de
s'adresser au Secrétaire Provincial
pour retirer de lui le montant des
licences entre ses mains, est prise en
considération ce jourd'hui.

Le Secrétaire Trésorier file une lettre qu'il
a reçue de Mr. Alexander Bell en
réponse à celle qu'il lui a adressée
au désir de la résolution du conseil
en date du 5 du courant.

Après quoi Mr. Edouard Vézina nommé
Secrétaire Trésorier le 11 du courant en
remplacement de Mr. L. G. Duval qui
a résigné paraît devant le conseil
et donne le cautionnement requis par
la loi pour la due exécution des
devoirs de sa charge, et Mr. Duval
se retire.

Mr. Vézina prête serment d'office et entre
en charge.

Lundi le 18 Août 1845.

Présens Son Honneur Le Maire & Messieurs les Conseillers
Son Honneur Le Maire déclare qu'il a reçu
de la Banque de Montréal la somme de
Cent lines Comant le Conseil en conséquence lui
ordonne de verser les Mains en Celles du Secrétaire
Trésorier.

Le Conseil ordonne au Secrétaire Trésorier de
payer à Monsieur Plivier Duval la somme de
dix-sept lines. Comant laquelle somme a été
payée immédiatement à Monsieur Duval par
le Secrétaire Trésorier dont a été un récépissé en règle bon
ordonné et résolu que Son Honneur le Maire
soit prié de Correspondre avec le Gouvernement
Municipal Provincial pour retirer de lui le
Montant des Lignes entre ses Mains.

Résolu que le Conseil se tienne Tous les lundis
de Chacques semaines à sept heures P. M. et
si c'est une fête ce jour là la séance sera
continuée au lendemain.

Après quoi le Conseil s'est séparé au 25 du
Courant. à Sept heures du Soir.

P. Durocher
(Maire)

P. Vezeau
Secrétaire Trésorier.

Mr. Phellings

P. V.

Lundi le 25 Août 1845 à Sept heures P.M.

Présens Son Honneur Le Maire et Messieurs Les
Conseillers Jean Desfossez St J. Hughes L^{rs} B. Goussard Augustin
Cloutier. Ordres du jour

- 1^{er} Ordre Le Comité nommé pour l'enquêteur du prix
du terrain pour agrandir le Marché, fait rapport
qu'il n'a rien fait vu qu'un des propriétaires est
absent, ordonne que ledit rapport soit
continué à la séance prochaine.
- 2^e Ordre Jean Baptiste Carignan fils est proposé au
Conseil comme Métrage, le Conseil ordonne que
le trésorier secrétaire fera rapport à la prochaine
séance du Prix qu'il demande.
- 3^e Ordre Motion de Louis B. Goussard, secondé par Jean
Desfossez, cinquième, qu'il soit nommé un Comité
Composé de Jean Desfossez & Stenzy St. Hughes, cinquième,
pour examiner les Comptes du Conseil et feront
rapport le jour à la prochaine séance.
- 4^e Ordre Motion de la part d'Augustin Cloutier que vu
que la requête par lui présentée n'a pas été publiée
par l'inspecteur, le Conseil ordonne que ledit ordre
et requête soient publiés de nouveau pour être re-publiés
en diligence.

Le Secrétaire trésorier déclare que M^{re} Etienne Duval
un des Assessors et Estimateurs a prêté serment
à l'office entre les Maires dont acte.

- 5^e Ordre Le Comité nommé pour faire rapport sur
l'état des pompes est continué pour faire leur
rapport à la séance prochaine.
- Le Comité nommé pour l'enquêteur du prix
du terrain pour agrandir le Marché de cette
ville, fait rapport, le rapport ayant été examiné
par le Conseil et mis aux voix Pour 3 Contre un. P.B. Goussard

en conséquence le Conseil a résolu que le rapport soit confirmé.
 Sur Motion de Jean Desjardis, appuyée par
 Louis Benjamin Garneau que le Secrétaire Trésorier
 soit autorisé de retirer des Copies de tous les
 Procès Verbaux Concernant la Ville et Banlieue
 des Frais Ruissés pour être et faire partie des
 papiers du Conseil, accordé unanimement.

Salaires Le Conseil ordonne et accorde à Jean
 du Mesage Baptiste Carignan la somme de deux Vellings
 et six deniers courant par semaine et la
 somme de $\frac{1}{3}$ chaque fois que le Secrétaire
 Trésorier en aura besoin pour le Conseil
 à part de chaque séance.

Résolu unanimement que l'inspecteur de la
 Ville des Frais Ruissés soit et soit autorisé
 de réparer ou faire réparer le Pont de la
 Biquerie.

Adjournement Le Conseil est adjourné aux mêmes de
 Septembre 1845.

P. Veysia
 Secrétaire Trésorier

Lundi le premier Septembre 1845
 Présents M^r Etienne Lapin Jean Desjardes
 Henry Francis Hughes Augustin Coutier Pierre
 Oudal & Louis B. Garsneau. Conseillers.

ordre du jour

1^{er} Ordre

L'ordre du jour Verbal dressé sur la Requête
 d'Edouard Normand, est continué à ce jour
 pour être pris en Considération.

2^e Lettre

Sur Motion d'Augustin Coutier secondé par
 Louis B. Garsneau, qu'il est nécessaire de prendre
 en Considération le Marché à four et que toutes
 personnes qui vendront du four sur ledit Marché
 sera libre de le faire peser suivant et à la
 volonté des Parties, Comme bon leur semblera
 laquelle Motion est continué à ce jour pour
 être prise en Considération.

retiré le
8 septembre 45

3^e Lettre

Sur Motion de Henry Francis Hughes eue secondée
 par Augustin Coutier, eue, qu'à la prochaine
 séance du Conseil les Salaires des officiers du
 Conseil soient pris en Considération.

4^e Lettre

Le Comité Mayeur pas fait rapport sur l'Etat
 des pompes de cette Ville, Est continué à ce
 jour pour faire leur rapport.

Nomination Le Secrétaire Trésorier ayant informé Messieurs
 d'un Président des Conseillers que Son Honneur le Mayeur ne
 pourra assister à la séance du Conseil pour
 cause de Maladie, en conséquence il est résolu
~~ordonné~~ que Henry Francis Hughes eue, un
 des Conseillers soit prié de présider ladite
 séance Ce qui a été fait (un mot rayé)

L'Assemblée de la Municipalité ayant
 Considéré l'ordre du jour sur la Requête d'Edouard
 Normand.

Prole Donné

sur Requête

D'Ed. Nouveau

file. Ce par devant le Conseil ordonné que
lesdits trésoriers soit tenu de délivrer une
Copie dudit ordre à l'inspecteur des Chemins
de la Ville des Trois Rivières et de le mettre
à exécution que d'un Mois de cette date
l'inspecteur aya & donné Noté à James Dickson
sieur, dudit ordre qui est Comme suit, Savoir;

Province du Canada } Municipalité des Trois Rivières
District des Trois Rivières }

Lundi le premier jour de Septembre 1845
Présents les Messieurs

Les Conseillers Sts Isaïe Jules Les Des Forces Et Lafur
Al Quel Argent Public Les Garcant

Assemblée de la Municipalité
Ayant Considéré la Requête d'Edmond Nouveau
se plaignant du chemin de front qui passe
sur les terres de James Dickson, sœur, le long
de la Rivière St Maurice dans la Ville des Trois
Rivières dûment établie par le Procès Verbal
du Ciderant Grand Voyeur du District des Trois
Rivières du quatorze et dix huit Sept Cent quatre
vingt dix neuf homologué et enregistré suivant
la loi, et vu qu'il se trouve un ou des pieux sur
ledit Chemin de front sur lesdites terres
dudit James Dickson, sœur, qui le rendent
impraticable et dangereux aux Voyageurs, et
unanimement résolu que ledit Chemin soit
reculé sur la terre dudit James Dickson, sœur,
et éloigné à cinquante pieds dudit ou desdits
pieux, qui se trouvent sur ledit Chemin
avec gardes Corps Solides Andais du Palais
de la 36^{me} George III Art. XIII, en Conséquence
a ordonné et ordonne que ledit Chemin de front
sera reculé par ledit James Dickson, sœur,

et il en sera dudit Principie au desdits Precipices
 et ouvert sur la terre à cinquante pieds dudit
 rades dits Principes qui se trouvent dans ledit
 Chemin avec gardes Coprs Solides posés le long
 dudit ou des dits Principes ce qui sera mis
 à exécution par l'inspecteur des Chemins et Pont
 de la Ville des Trois Rivières après que Copie du
 présent Comhé sur les registres sous la signature
 du Secrétaire Trésorier aura été délivrée.

Donné en la Chambre du Conseil le premier
 Septembre Mil huit Cent quarante Cinq.

Rapport Le Conseil ayant pris en considération
 du Comité le rapport fait le jour par le Comité sur
 la Compagnie l'Etat des Pompes en cette Ville a
 unanimement ordonné que ledit rapport
 soit exécuté suivant sa forme et teneur.

Sur Requête Sur Motion de Joseph Vigon, enier le Conseil
 d'Argentine Qui promet de Compromettre Comme Promesse
 Cloutier Pour Laurent David Craig enier Lautes Comme
 opposant sur la Requête d'Argentine Cloutier.

Argentine Cloutier un des Conseillers Assemblant
 et Assemblés d'étant retiré, il a été procédé
 sur la requête du Cinq Saint dernier filé et
 soumise à la considération de la dite Municipalité
 en conséquence ayant considéré le Certificat
 de Joseph Pothier Inspecteur des Chemins et
 Ponts de la Banche de la Ville des Trois Rivières
 de la Publication de la Requête dudit Argentine
 Cloutier du Cinq Saint dernier et de l'ordre bu-
 riel à cet égard de la dite Municipalité du
 six huit du même mois d'Octobre dernier après
 avoir entendu ledit Argentine Cloutier et
 Son Promesse d'Argentine, enier, et Joseph Vigon.

Origine, enver, Promoteur des opposants. la dite
Municipalité, nommée et députée Jean
Desjardins, Etienne Lapin et Olivier Oural, enver,
Conseillers de la dite Municipalité pour visiter les
lieux et Pont en question dans la dite Requête
Mercredi prochain le trois du Courant à neuf
heures du Matin, Et donne immédiatement
information aux intéressés de s'y trouver si bon
leur semble, pour être procédé à l'effet Droit
Sur le tout à la prochaine assemblée sur le
Rapport des dits députés.

Après quoi le Conseil s'est ajourné au Mercredi
du Courant.

H. F. Hughes P.^r

J. E. Gagnier
Secrétaire

Lundi le 8 Septembre 1845 à Sept heures P.M.

Présents Son Honneur Le Maire et Messieurs
Les Conseillers

Ordre du jour

1^{re} Requête

Sur Requête filici par L^r Edmond Padesmolen,
le Conseil ordonne que la dite Requête
soit mise en considération. Cy pour.

2^e Requête

Sur Motion de L^r B. Gagneau, Secondé par
H. Oural enver le Conseil ordonne que le Secrétaire
Trésorier s'informe des Notaires de cette Ville si
Pierre Bayrou Desmoulins, enver, a déposé ou fait

faire un acte concernant l'entretien de la voirie pour agrandir le Marché de cette Ville et faire son rapport de ce jour, à la prochaine séance.

3^e ordre

Le second - ordre du Conseil sur Motion d'ingénieur Cloutier concernant le Marché à faire de cette Ville est continué pour être pris en considération le jour, à la prochaine séance.

4^e ordre

Sur Requête de James Dickson cneur. Laitier Contre le rapport filé devant la Municipalité et approuvé Concernant le Marché de cette Ville pour l'achat de l'entretien pour agrandir ledit Marché est continué pour être pris en considération le jour, à la séance prochaine.

5^e ordre

La Motion d'Henry Francis Hughes cneur. Concernant les Salaires des officiers du Conseil Municipal est continué à ce jour pour être pris en considération.

Ordre
Sur
Requête
de Louis
Ed. Pacaud cneur.

Le Conseil Municipal ayant considéré la Requête de Louis Edouard Pacaud cneur, filé le premier de Septembre courant et sur Motion d'Henry Francis Hughes, cneur, secondée par Etienne Tappin, cneur, que ladite Requête soit mise de côté et non accordée, vu qu'il y a un procès verbal qui établit ladite Requête mentionnée dans ladite Requête dudit Louis Edouard Pacaud cneur, et vu aussi le laps de temps qu'elle est en possession des Publics, le Conseil a unanimement accordé ladite Motion et en conséquence a mis de côté et renvoyé ladite Requête dudit Louis Edouard Pacaud cneur.

Le second ordre du jour ayant été lu le Lieutenant Trésorier produit un acte de Pierre Benjamin Durobin cneur, déposé chez William Burne cneur, Notaire de la Ville (voir l'acte ci-joint) mentionnant

quarante quatre.

Sur Motion de Louis Benjamin Garreau, eue,
 Secondée par M^{re} Olivier Dural qui un Amendement
 au rapport fait: par le Comité. Nommé rapporteur
 et élu le vingt cinq sont devenus devant le
 Conseil et homologué ledit rapport ayant
 pour but d'acheter deux terrains près du Marché
 de cette Ville l'un appartenant à Moses et l'autre
 eue, et l'autre à Pierre Benjamin Dumoulin
 eue, que le terrain de Cederhill soit rattaché
 audit rapport ou qu'il n'est pas nécessaire
 au Public pour le Présenter ladite Motion.
 ayant mise aux voix Pour Louis Benjamin
 Garreau, Etienne Lapi et Olivier Dural, Contre
 Jean Desforges et Henry Francis Hughes eue
 et Augustin Cloutier, eue, alors Monsieur
 Lemaire la légalité des voix a donné la voix
 prépondérante et la donnée Contre la Motion
 en conséquence la Motion a été renvoyée, Monsieur
 Lemaire ayant déclaré qu'il ne devoit
 la voir que sur le droit qu'on ait ou non de
 changer ou altérer les ordres en vigueur du Conseil
 à chaque séance et de faire de nouveaux procédés.

Motion Sur Motion d'Augustin Cloutier qui il lui
 d'Augustin ont permis de retirer la Motion du premier
 Cloutier - de septembre Comment le Conseil lui permette
 néanmoins de retirer ladite Motion.

1^{re} vote
 Sur Motion
 de Requête
 d'Augustin
 Cloutier -

Le Comité nommé pour faire rapport
 pour la séparation d'un pont Public sur
 la Requête d'Augustin Cloutier ayant déclaré
 le jour au Conseil et fait rapport qu'il n'est
 pas possible sans le consentement du Conseil
 à prolonger ledit vote à la prochaine séance
 du conseil du Comant.

2^e ordonnance
Requête
de Pierre
Lacombe
Sal-

Le Conseil ordonne que la Requête de
Pierre Lacombe Salz filie ce jour soit prise
en Consideration à la prochaine séance du
Conseil le quinze de Septembre courant.

Motion
d'Henry Hughes
Hughes

La Motion d'Henry Hughes pour accorder
à Augustin Cloutier, Concernant les Salaires
Hughes En tant Secrétaire trésorier de cette Municipalité ayant
été soumise au Conseil et n'ayant pas été en
Consideration le Conseil a unanimement résolu
et accordé au Secrétaire trésorier de cette Municipalité
une somme de cinquante livres (cinq) par
Salaires par Année payable par quartier.

Don Honoré Le Maire ayant Conformement
au Statut de la St Anne Victoria Cap. 40-
fait tirer au sort (Meilleurs les Conseillers
Louis Benjamin Gagneau et Etienne Lapin
eines ayant tiré doivent sortir la première
Année - Jean Desjardins et Philet Duval eunes
la Seconde Année; Henry Francis Hughes
et Augustin Cloutier, sont les deux autres
billet Blanc et doivent en Conséquence rester le temps
requis par la loi.

Après quoi le Conseil s'est séparé au
Quinze de Septembre courant à Sept Heures
P. M.

M. Durocher
Maire

J. Veys
Secrétaire Trésorier

Lundi le quinze Septembre 1845 a 7 heures

Soix huit jours après Publication de ladite Ordonnance
pour être entendue à cet égard

Tarif des Honoraires
Le Maire Le Maire ayant soumis au
Conseil un Tarif accordant des honoraires extra
au Secrétaire Trésorier, le Conseil a unanimement
accordé ledit Tarif qui est comme suit
Pour tout registre ou application faite au Conseil
il sera payé dix Shillings. Comme Pour
Chaque Expédition des registres du Conseil Douze
Sols par cent Mots et un Shilling pour le Certificat
pour Communication des registres ou autres papiers
de record un Shilling, lesquels Salaires seront
pour le profit de la Municipalité (seize mots ronds, nuls)

Ordre du jour Le Conseil Municipal ayant pris en
AD Bell Considération la lettre de AD Bell Curateur
ancien Curateur de la Succursale de feu Edouard Groux, curateur,
à Ed Groux Cédant Trésorier de la Municipalité des Trois Rivières
et vu, que ledit AD Bell, curateur, n'a pas
rendu Compte ni remis les papiers entre
ses Mains au Secrétaire Trésorier de cette
Municipalité il est ordonné unanimement
par ledit Conseil qu'a faute par ledit AD
Bell en sadite qualité de rendre Compte
et remettre tous les papiers entre ses Mains,
au Secrétaire Trésorier de cette Municipalité
sous quinze jours après que Notice lui aura
été donnée par le Secrétaire Trésorier le Conseil
Municipal, et les Moyens de Droit pour les Contraintes
Après quoi le Conseil s'est adjourné au 22 du
Courant à 7 heures P.M.

P. H. D. M. R. M. —
Maire

P. Weir
Secrétaire Trésorier

Mardi le 22 Septembre 1845.

Présent Son Honneur Le Maire Etienne
Lapin Jean Despeses Plures, Oural & Augustin
Cloutier, emens, Conseillers ..

Sur Comptes
de James
Dickson Emens

Monsieur James Dickson ayant soumis au
Conseil un Comptes et a été unanimement
résolu que ledit Comptes soit accepté et non
admis, mais qu'il y a un procès verbal qui oblige
ledit James Dickson de faire son Chemin.

Sur requête
d'Augustin Cloutier

Sur la requête d'Augustin Cloutier, emens, il est
résolu, que la Communication du rapport est continuée
et ledit rapport sera pris en considération
à la prochaine séance du Conseil.

Pour autoriser
Son Honneur
Le Maire de faire
un emprunt de
\$150...

Il est résolu unanimement que Son Honneur
Le Maire sera et est autorisé de faire un emprunt
de cent cinquante livres courant pour et au
nom de la Municipalité des Trois Rivières.

Ordonne
toute opposition
peuprant 107 -

Il est résolu unanimement qu'à l'avenir toutes
personnes qui fissent aucune opposition devant
le Conseil paieront absolue Municipalité en
faisant leur opposition une somme de dix Vellings
courant.

Sur requête
de Charles
Penneton Dal

Sur requête de Charles Penneton, Augustin
Gulmette Pierre Gulmette & George Badesang, emens,
il a été résolu unanimement par le Conseil que
le Pont mentionné dans ladite Requête soit
par l'inspecteur des Chemins Crés et adjugé au
Palais, c'est à savoir pour la Construction d'un Pont.

Pont Solide avec deux Quais de chaque Côté et Grande
Corps, laquelle adjudication l'inspecteur sera tenu
de faire rapport devant le Conseil à la prochaine
séance, le Vingt Neuf du Courant.

Ordonne
Sur Requête
de Ch^r Pennebot
dal -

Avis Public est donné qu'à une Assemblée
du Conseil Municipal des Trois Rivières tenue le
Vingt deux Septembre Courant au Palais de
Justice et a été ordonné que la Requête de Charles
Pennebot, Augustin Guilmette Pierre Guilmette
et George Backen, cœurs, soit lu et publiée par
l'inspecteur des Chemins et Pont de la Ville de S.
Trois Rivières suivant la loi à la porte des Eglises
paroissiales de cette Ville et il sera donné avis public
devant le Conseil qu'il doit être donné avis public
à toute personnes qui ont des raisons à donner
à l'encontre de ladite Requête de se présenter
devant le Conseil qui se tient au Palais
de Justice tous les lundis de Chaque
Semaine à sept heures du soir, pour pour
après publication de ladite Requête pour être
entendu à cet égard.

Ordonne pour
les Apresseurs
et Estimateurs

M^r Motion, d'Augustin Cloutier, secondée par
Jean Desjardis, cœurs, Il a été Résolu Unaniment
par le Conseil que les Apresseurs et Estimateurs
Nommés par le Conseil soient requis de procéder
à exécuter le devoir de leur Charge sans délai, et
que Notice leur soit donnée du présent Ordonne
par le Secrétaire Trésorier -

Le Conseil est ajourné au 29 du Courant.

(Signature)
Maire
J. Vequa
Secrétaire Trésorier

Lundi le 29 Septembre 1845.

Présents Son Honneur Le Maire & Messieurs
Eugène Tappin Jean Desfossez Henry Grams Hughes
Louis B. Gerceau Philes Oural & Augustin Cloutier
Conseillers

1^{er} ordre,

Ordre du jour
d'Augustin Cloutier

Ordre du jour du vingt deux du Courant sur la Requête
d'Augustin Cloutier, eue, ayant été lue Monsieur
Cloutier a file six affidants au soutien de sa
requête ainsi qu'un procès verbal en date du 10-
Septembre 1831 ainsi que des raisons à l'appui de sa
requête et sur Motions de Joseph Frigon, eue,
Promueur de L. D. Crag autres opposants Il est ordonné
que Communication des papiers relatifs par ledit
Augustin Cloutier lui soit donnée d'un à la
Prochainé séance et que ce pour la les parties soient
entendues sur ladite Requête et l'appel. —

2^e ordre
Ordre du jour

Requête de
Charles Paré
et autres

Le Conseil ayant considéré l'adjudication de Charles
Paré inscripteurs des chemins et Pont de la
Ville des Trois Rivières conformément à l'ordre
du Conseil du vingt deux du Courant. Il a été
unanimentement résolu que ledit Charles Paré
soit et est autorisé de faire faire ledit Pont
mentionné dans ladite Requête en bois de pin
les quais seront des pines carrés de deux
pieds et lesdits quais de deux pieds plus de
largeur plus que les tenes avec des chev. au dessus
dudit Pont et ce pour le prix et somme des
treize milles Comant et qu'il sera payé par
le Conseil la valeur du bois pour ledit Pont
sachant que ledit bois sera sur les lieux suivant
l'estimation des inspecteurs et ce en exemple
sur ladite somme de treize milles Comant.) un mill. deux mils,

3^e ordre
ordre de
Requête de
Pierre Lacourse
Lac

Sur la Requête de Pierre Lacourse et Joseph
Bemiquet, il est unanimement résolu par le
Conseil que la visite des lieux sera faite par
Etienne Francis Hughes Jean Despeux et Etienne
Lefebvre, experts, Conseillers et en même temps Motue
est donnée par toutes personnes ici présentes et
qu'ils se trouveront sur les lieux pour y faire
la visite des lieux Mercredi le premier d'Octobre
prochain à dix heures du matin et que toutes
personnes intéressées aient à s'y trouver. Si-
non qu'il y sera procédé au leur absence, et
fournir leur rapport à la prochaine séance. —

ordre antérieur
Le Maire de
Vieux-Prêtres
§ 150.

Sur Motion de Jean Despeux secondée par
Etienne Francis Hughes, en son, il est résolu
unanimement que Jean Stannum Le Maire
soit et est autorisé de faire un emprunt
d'une somme de Cent cinquante mille Comant
de la Banque du Peuple pour et au
Nom de la Municipalité des Trois Rivières. —

Après quoi le Conseil s'est ajourné au
Prochain à 7 heures P.M.

P. P. Dussan
Maire

J. Veve
Trésorier

Lundi le 6 octobre 1845 à Sept heures
P.M.

Présens Son Honneur le Maire, Etienne Tappin
Jean Despédes Henry Gramis Hughes Louis
Benjamin Garreau Augustin Cloutier & Alexis
Chaval, anciens Conseillers.

^{pour} Ordonne sur la Requête d'Augustin Cloutier - Monsieur Augustin ^{Cloutier} ~~Monsieur~~ des Conseillers de l'arrondissement qu'il se retire, Alors Pierre Verguin, ancien Promoteur du Requêteur est entendu sur ladite Requête ainsi que Joseph Frigon, ancien Promoteur des opposants. et le Conseil, après avoir examiné les affidants et papiers produits par le Requêteur et opposants il est résolu unanimement que le Comité nommé et qui a déjà fait rapport sur ladite Requête feront une nouvelle visite des lieux Mercredi le huit du courant à deux heures de l'après midi et examineront toutes les affidants et papiers et en a-filer l'état en a et feront leur rapport à la prochaine Séance.

Sur Requête de Charles Peniston et al - L'inspecteur des Chemins fait rapport que ledit Alexis Boivclair a accepté l'ouvrage et la construction du Pont mentionné dans la Requête pour la somme de seize livres courant avant et conformément à l'ordre du Conseil du Vingt neuf Septembre dernier en ce résolvant le Conseil Antoine l'inspecteur de passer le Marché.

Sur Requête de Pierre Descombes et al - Le Comité nommé pour faire la visite du Chemin mentionné dans ladite Requête ont fait leur rapport le jour et le Conseil n'ayant pris en considération a unanimement résolu que ledit Rapport soit lu et publié conformément à la loi à la porte des Eglises paroissiales de cette Ville et d'une

du bureau de nuit du matin et de poser chez l'inspecteur

2082a Conformement à la loi.

Sur Requête
de Charles
Pannetoudal

Sur la Requête de Charles Pannetoudal et autres
l'inspecteur ayant fidèlement la Requête. Ce jour et
la publication d'icelle requête il est ordonné
unanimentement qu'un Comité soit et est nommé
composé de Jean Desforges, écur, Henry Jeanis Hughes
amir, et Louis Benjamin Garceau, écur, pour faire
la visite du Chemin mentionné dans ladite
Requête et faire rapport à la prochaine séance.
Sur l'ordonnance le Maire informe le Conseil
qu'il a transmis son billet endossé à la Banque
du Peuple pour la somme de £150 Comant
pour l'usage de la Municipalité des Trois Rivières,
il a été en conséquence résolu unanimement que
le Conseil se rende responsable envers son Honneur
le Maire pour ladite somme de £150 (Montant
dudit Billet).

Ordre sur
l'emprunt de
£150.

Ordonnance
des Chemins
de la Ville
des Trois Rivières

Sur Motion d'Henry Jeanis Hughes, écur, secondée
par Louis Benjamin Garceau, écur, il a été
résolu unanimement que l'inspecteur des Chemins
et Ponts de la Ville des Trois Rivières, fera réparer
et mettre en bon ordre les Chemins et Ponts
de la Ville des Trois Rivières. Avant la loi dans délai
et que cette ordonnance soit signifiée par le Secrétaire
Trésorier.

Après quoi le Conseil s'est ajourné au treizième
du Comant à Sept heures P.M.

J. J. Desforges
Maire

P. J. Hughes
Secrétaire Trésorier

Lundi le treize d'octobre 1845

Présents Son Honneur Le maire .. Etienne
Tapié Jean Desfossez Henry Francis Hughes
Louis Benjamin Garceau Augustin Cloutier
Olivier Duval, eues, Conseillers. -

Le Regulateur
d'Augustin
Cloutier

Le Comité ayant filé leur rapport Augustin
Cloutier en des Conseillers déclare qu'il le lit sur
Motion de Pierre Nizma, eue, Promoteur d'Augustin
Cloutier pour Communication dudit rapport d'hui
à la prochaine séance et sur Motion au lieu
de Joseph Fregou Promoteur des opposants
que ledit rapport soit homologué et qu'un
nouveau délai ne soit pas accordé au
Regulateur lesdites Motions étant mises aux
voix Pour la Motion dudit Augustin Cloutier
Etienne Tapié Louis Benjamin Garceau
Jean Desfossez et Henry Francis Hughes, eues,
Contre Olivier Duval, eue, en conséquence il
a été résolu, à la Majorité des voix que Communication
Soit donnée et que ledit rapport soit pris
en Considération à la prochaine séance le 20 du
Courant.

Le Maire
informe le Conseil
qu'il a reçu
la somme de
\$150. -

Son Honneur Le maire informe le Conseil
qu'il a reçu de la Banque du Peuple la
somme de Cent cinquante livres Courant.

L'ordre
d'élaboration
de Son Honneur
Le Maire.

Son Honneur Le maire déclare au Conseil
qu'il s'est présenté à Moïse Hart eue de cette
ville afin de passer le Contrat de l'achat
pour agrandir le Marché de cette ville et que
ledit Moïse Hart, eue, lui a refusé de passer
ledit Acte qui a été en conséquence continué pour obtenir ledit
Acte

Mrs. Segrete
de Charles
Pannetonel
Comité de l'Église du Canada sur la
Résolution de Charles Panneton L'autre ayant
présenté leur rapport. Pour le Conseil l'ayant
pris en considération il a été unanimement
résolu que ledit rapport soit lu et publié aux
portes des Églises paroissiales et l'Église Anglicane.

Lundi le 20 octobre 1845.

a l'issue du dernier Divin du Matin et ledit rapport
deposé dans la Maison des inspecteurs en la Ville
des Trois Rivières conformément établi et rapporté
pour être homologué si faire se doit.

Rapport du Le Comité pour l'acquisition du terrain de terrain
Comité pour de Moses Hart, c. en, pour agrandir le Marché
l'achat du de cette Ville ayant fait rapport le pour qu'il
terrain de S'est transporté chez ledit Moses Hart après
Moses Hart de lui demander si étoit décidé d'exécuter la
Vente de son terrain tel qu'il étoit convenu et
que ledit Moses Hart lui a répondu qu'il étoit
trop occupé dans le moment, et sur Motion
de Jean Desfosse, c. en, secondée par Henry Francis
Hughes, c. en, il a été résolu unanimement que
on le refus que fait ledit Moses Hart de passer
le Contrat tel qu'il étoit convenu pour la Vente
de son terrain pour agrandir le Marché de cette
Ville, en conséquence son Honneur le Maire
est autorisé de faire protester ledit Moses Hart
et de lui offrir la somme de Cent Vingt Cinq livres
Convenant étant le prix convenu pour ledit terrain.

Ordonnance Il a été résolu unanimement que l'inspecteur
Convenant le terrain de faire ouvrir et exécuter l'ordre du Conseil du
Chemin de premier de Septembre dernier, Convenant le Chemin
James Dicksen de James Dicksen, c. en, le long de la Rivière St
Maurice et en cas de refus de faire toutes les
poursuites nécessaires.

Règles du Conseil - Il a été résolu unanimement que les règles et règlements
du Conseil se trouvent en considération à la prochaine Réunion
Après quoi le Conseil s'est ajourné à Lundi le 27 du courant

(Signature)
Maire

P. W. Jones

Secrétaire trésorier

RETURN OF LORD DUFFERIN.

(From the Glasgow Herald.)

The prospective return of Lord Dufferin to this country, while it is calculated to be a matter of regret to Canada and to the whole American continent, ought to be welcomed by the British people, and especially by that gilded and decorous saloon, the House of Lords, of which he is a member. Flights of eloquence and sallies of wit are not to be found in large quantities in their Lordships' larder. Lord Beaconsfield is now the head caterer of these commodities, but he is evidently determined, as he predicted in "Vivian Grey," to support the role of Miltonic earnestness, except when the Duke of Argyll stimulates him into a display of his old Don Juanish mischief. Lord Dufferin went out to Canada with a large stock of Irish wit and rhetoric. It is evident from his late appearance as an orator, in connection with the festivities at Montreal, that that stock is not diminished, while he has added to it American humor and taken out of American "spread-eagleism" whatever is best or least nonsensical. When Lord Dufferin returns to his seat in the House of Peers, the charge against us that British eloquence has degenerated ought to be thought over by Mr. Gladstone "thrice" before it is repeated. He can make jokes about "cigars and cocktails" like Mark Twain, and gush like Charles Sumner over "the unswerving confidence of a modest, God-fearing community in their ability to vindicate their independence, to elaborate their own destiny, and to guard and embellish to their utmost the glorious inheritance with which they have been endowed by Providence." There is Tom Moorish wit and gallantry in the suggestion—*apropos* of the President of the United States having at once paid up the Canadian fish-money, in terms of the Halifax award, and sent his son on a visit to Lord Dufferin himself—that "if by a stroke of Machiavellian policy he had only substituted his daughter, we should, I believe, have kept the young lady and let the money go." There is, too, a spice of Edmund Burke in this: "After all, the Viceroy of Canada are but fleeting shadows and evanescent *eidolons* that haunt your history, but scarcely contribute a line to its page. Should our names hereafter mark a date or identify a period, it is the most we can aspire to. Half-a-column of a biographical dictionary would suffice to exhibit the sum of our united achievements, so imperceptibly do we come and go, play our small part, and fade from off the scene. But unsubstantial, phantasmal, and impersonal as we may be individually, we nevertheless represent and symbolise in our uninterrupted succession some of the most solid realities of which the modern world could boast." Nor is this all. Lord Dufferin can not only speak sweetly, but act boldly and shrewdly, as the Halifax award and his connection with it showed. As a Governor-General, his career has been one not only of unexampled gaiety, but of unexampled success. He is enthusiastic in his loyalty to "the purest woman and most duty-loving Sovereign that has ever been known or wielded a sceptre," and to a large extent his popularity and power arise from the same cause as the Queen's. As she "knows her place" in the Constitution, so he has known his in the management of Canada from the Imperial point of view. He has not sought to influence Colonial Ministers or self-government too much. He has simply been the representative of Imperial power everywhere in the colony, and in its relations with its neighbors; and in his Montreal speech, when he referred to the great work, the widening of the St. Lawrence, and the perfecting of it as a commercial medium, he said simply that the work had been done "under his nominal auspices."

It remains to be seen whether, when Lord Dufferin comes back, after having acted as a kind of go-between between Canada and the United States, and having done so most satisfactorily, he will, when living here, play the part of interpreter of America to the House of Lords and to Great Britain with equal success. He certainly looks upon the establishing of such a relation "between the two countries," to use the old refrain of Mr. Beverdy Johnson, as by no means an impossibility; for if anything can tend to material amicability it must be generosity. Yet Lord Dufferin declares that the Americans are generous. In proposing the health of the President of the United States the

other day, he declared of the people whom the President represents and governs that "if there is one characteristic by which they are more distinguished than another, it is that of generosity, the inherent attribute of every educated Democracy." He further adds that "if Europe wishes to learn to what perfection kindness can be brought, to how great a degree genuine hospitality can enhance the graces of social intercourse, it is to this continent they must come for information." This is pleasant news as concerns our future relations with the United States; and it is to be hoped that Lord Dufferin has in no way whatever exaggerated his statement of them. Meanwhile, it is reassuring to learn that the "inherent attribute of every educated Democracy is generosity," and it would be a good thing if Mr. Lowe, of all living British statesmen, should take the observation to heart. He has so often in funeral eloquence declaimed against Democracy on the ground that it would, when perfected in this country, prove the grave of our social and political prosperity, that he should welcome with pleasure the statement that "generosity is its leading characteristic when it is educated." He has more than once affirmed it to be the duty of himself and others above the Democratic level to educate their future masters, and he and they should feel stimulated by the fact vouched for by Lord Dufferin with his lengthened experience in America, that education of Democracy tends to make it generous. Perhaps it would have been a good thing had Lord Dufferin informed us what are the special characteristics of American generosity. Of that we have been, as yet, kept substantially in ignorance. He himself tells us that the President paid up the money in the Halifax Fishery case "like a man, and in gold like a gentleman," but he did not prove that in any other way the United States have shown especial generosity. Even this transaction savored not so much of generosity as of justice. But perhaps Lord Dufferin will enlighten us to more purpose when he is once again in our midst.

15th 7 heures P.M.

Maire Eternelle
Francis Hughes

Augustin Chantier
Monsieur

qu'il se retire de cette assemblée
Augustin Chantier

Le agent examine
il est après avoir

qui est Monrovia
il aurait la forme

reforme le Conseil
a des agents de

a Moses Stait, enver, pour l'estat
main Car formement al'ordre de

Courant

hon de Jean Desjardis, enver, Secondai
ay Francis Hughes, enver,

enver que Moses Stait, enver, le refus
de Municipalité des Trois Rivières pour

pour regarder le Marche de cette
est décidé que la résolution qui

le Maire de cette Municipalité d'en
mission de dit Moses Stait voit

La dite Motion ayant été mise
pour Jean Desjardis, enver, Francis

B. Garceau, Augustin Chantier, Charles
Couture, Eternelle, Lapin enver

il a été résolu que la résolution autorisant
enver le Maire des Trois Rivières de Moses
Stait, enver, soit annulée et rescindée

Lundi le 29 octobre 1845.

Motion Sur la Motion de Jean Desjardins, eueux, Secondé par Henry Francis Hughes il a été unanimement résolu qu'il est expedient que deux Halls sur 2 Halls du Marché de la Haute Ville soient érigés et le Marché que Son Honneur Le Maire soit et est autorisé d'en présenter un plan tant de la Construction que du Coût d'elles, pourvu que le prix n'en excède pas deux cent livres Courant.

Le 3^e ordre pour le terrain du Marché n'est pas agé. —
Après quoi le Conseil s'est ajourné au mardi le 3 Novembre prochain à 7 P.M.

J. M. D. M.
Maire

J. E. Vezina
Secrétaire Trésorier

Lundi le 10 Novembre 1845 à 7 heures P.M.

Présens Son Honneur Le Maire Etienne Lapin, Jean Desjardins, Henry Francis Hughes, Louis Benjamin Gagneau Augustin Cloutier & Olivier Duval, eueux, Conseillers

1^{er} ordre
Plan produit Son Honneur Le Maire produit un plan pour les deux pour la balise des deux Halls pour le Marché Halls du Marché de la Haute Ville il est résolu unanimement qu'il sera pris en Considération pour en venir le jour, 2^e ordre Sur le dit du Courant.

Motion Sur Motion de Henry Francis Hughes, eueux Secondé d'Henry Hughes par Etienne Lapin, eueux, que Son Honneur Le Maire soit prié de Correspondre avec L'honorable M^{re} le Comte de la Roche-Guyon.

M. Kallaly President des travaux publics de l'informa-
 que va que la Construction d'un pont sur la
 Rivière Godefroy a été décidée par la Législature
 Provinciale dans sa dernière session et que
 l'érection dudit Pont est d'une grande utilité au
 public et d'un grand bénéfice à cette ville et
 tout le Côté Sud du Saint Laurent. Mandant
 que ledit Pont soit érigé le plus vite possible.
 Ladite Motion ayant été soumise au Conseil
 elle a été agréée unanimement.

3^e Motion Sur Motion d'acquisition Cloutier curé, secondée
 Motion de par Louis Benjamin Gagneau, curé, que le
 Cloutier Conseil autorise deux Estimateurs un Nommi
 par son Honneur le Maire et l'autre par
 les Conseillers — avec pouvoir aux dits Estimateurs
 d'en Nommer un troisième en cas d'avis Contraire
 et le pour estimer le terrain de son Honneur
 le Maire pour agrandir le Manoir de la Sainte Ville
 Conformement à l'offre déjà faite par son Honneur
 Le Maire de s'en tenir à l'estimation ou aux prix
 déjà convenus, laquelle Motion a été agréée
 unanimement en conséquence son Honneur le
 Maire a Nommi la personne de B.D. Wagner curé
 et le Conseil la personne de Joseph Prime, curé,
 de la paroisse St Grégoire pour estimer ledit terrain
 ils feront rapport devant le Conseil.
 Après quoi le Conseil s'est ajourné au 10 de
 Novembre Current A 7 heures P.M.

P.D. Dussan
 Maire

P. Wagner
 Secrétaire Trésorier

Lundi le 17 Novembre 1845 à 7 heures
P.M.

Présens Son Honneur Le Maire Etienne
Tapiu, Jean Desfosse, Henry Francis Hughes,
Louis Benjamin Garreau, Auguste Cloutier,
Philippe Duval anciens Conseillers.

1^{er} ordre
pour prendre
en considération
le Plan du
Marché pour
Bâtir une Halle

Il est résolu que le Plan de la
Construction d'une Halle sur le Marché de
cette Ville sera pris en considération pour

2^e ordre.
Sur l'ordre
à Son Honneur
Le Maire de
Correspondre avec
M^r H. Rillak

Sur l'ordre du 10 du courant maint est
autorisent Son Honneur Le Maire d'envoyer
à l'honorable M. Rillak Président des travaux
Publics concernant son Pont sur la Rivière
Godfrey. la présente note qui a été continuée
à ce jour.

Motion
pour faire
aux Estimeurs

Sur la Motion de Louis Benjamin Garreau
secondee par Etienne Tapiu eue, il a
par rapport été résolu unanimement que les
Estimateurs et Estimeurs soient tenus de faire leur
rapport devant le Conseil à leur prochaine
séance, de leur Estimation, Lundi prochain
et que le Secrétaire Trésorier leur donne une note
du présent ordre.

4^{ème}.
Comité
des finances

Sur Motion de Henry Francis Hughes eue,
secondee par Jean Desfosse, eue, qu'un Comité
de trois Membres soit nommé qui sera un
Comité de finance et de dépenses publiques a été faite
au Conseil, ladite Motion ayant été soumise
au Conseil il a été résolu que ledit Comité

Le Compositant d'Etienne Sapin, Henry Francis Hughes, et d'Augustin Cloutier, eussent, ..

Motion pour
Comité contre
les accidents du
feu -

Sur Motion de Louis Benjamin Ganceau, eussent,
Se conclut par Etienne Sapin eussent, qu'un
Comité de trois Membres soit nommé et
appointé contre les accidents du feu la dite
Motion ayant été prise en considération il
a été résolu que ledit Comité se compose
de Louis Benjamin Ganceau eussent, Jean
Despeys, eussent, D'Olivier Duval eussent. —

Approuvé

Après quoi le Conseil s'est séparé au 17 du courant

(Signature)
M. Despeys

(Signature)
Eugénie Despeys

Rapport
des Estimateurs
et Affranchis

Lundi le 24 Novembre 1845
Présents Son Honneur et Messieurs les
Membres du Conseil.

Les Estimateurs et Affranchis ayant fait
leur rapport ainsi que deux Comptes files devant
le Conseil il a été résolu unanimement que
ledit rapport sera pris en considération et par
ainsi que les Comptes files, il a été ordonné que le

Sur Requête
d'Augustin
Cloutier

Secrétaire Trésorier que ledit rapport sera déposé chez le Secrétaire
général pour être gardé pendant quinze jours
Sur la Motion d'Augustin Cloutier, eussent
Se conclut par Etienne Sapin il a été résolu
unanimement que les Papiers files par lui sur
ladite requête lui soient remis par le Secrétaire Trésorier

Lundi le 24 Novembre 1845

Rapport du Le Comité Morine par l'ordre du
Comité dix-sept du Comant ayant fait leur
pour le leur rapport, il a été résolu unanimement que
le Comité soit autorisé de faire l'acquisition de
vases Ponce de la description mentionnée
dans ledit Rapport.

Motion de Sur la Motion de Joseph Evigay eue par
J. J. Evigay de L. D. Craig Lanthier opposante Sur la
eue par M^{re} Requête d'Augustin Cloutier, il lui est
de L. D. Craig del permis de retirer les papiers par lui files
opposants au soutien de ladite opposition.

Nominations Sur Motion d'Henry Francis Hughes
eue par le Secrétaire par Jean Desjardins
eue par le Secrétaire, il a été résolu unanimement
que P. Benjamin Dumoulin eue.
Soit le Procureur & Avocat de ladite
Municipalité

Nominations Il a été résolu unanimement par le Conseil
du Comité qu'un Comité des Marchés soit nommé
de Marchés en conséquence le Conseil
nomme Henry Francis Hughes, Etienne Lapiere
& Jean Desjardins eue, forment ledit Comité
(deux mots rayés nuls)

Nominations Il a été résolu unanimement par le Conseil
du Comité qu'un Comité des Chemins soit nommé
des Chemins en conséquence le Conseil nomme Jean
Desjardins, eue, Pierre Duroal, eue, & Augustin
Cloutier, eue, pour composer ledit Comité.

+

Sur le Marché
de la Haute Ville

Sur Motion d'Hon^r James Hughes enuoyé
Secondee par Etienne Lapiere, enuoyé, il a
a été résolu qu'en conséquence de l'acquisition
faite de la propriété de Moses Hart, la
Résolution du dix Novembre Courant pour
la construction de deux Stalls sur et sort Rescindu, et
il est résolu de n'en ériger qu'une seulement
à The Commencee dans le Mois d'Avril
prochain, et ce sur le front de la Rue
des forges, des Plans, Spécifications et le
prix pour la bâtisse d'un tel Stall devront être
fournis au Secrétaire du Conseil lundi
le premier Décembre prochain et que due
Notice en soit donnée par avertissement
et Publication en français et en Anglais
à la porte des Eglises paroissiales de cette
Ville, La longueur de ce dit Stall devra
être de six pieds sur une largeur proportionnée
et ce dit Stall ne devra avoir qu'une seule
étage.

Après quoi le Conseil s'est séparé
au 24 du Courant

J. D. Morrison
maire

P. W. P.
Secrétaire Trésorier

Jeppin Inniethelle Voula par la loi
Lundi le 21^e Décembre 1845

Présens Henry Granis Hughes Etienne
Tepui Jean Desportes Louis Benjamin
Garceau Augustin Cloutier & Etienne Dural

1^{re} Ordre pour l'achat d'un pompe
Moulin ou
Président
Nul l'absence de son Monsieur le maire
Henry Granis Hughes, élu, a été nommé
Président pour temporel...

Par l'achat l'ordre du 24 de Novembre dernier ayant
d'une pompe etc lui et sur la Motion de Louis Benjamin
Garceau, secondé par Jean Desportes, élu,
il a été résolu unanimement que le Président
du Comité soit autorisé de faire l'achat
d'une pompe pour la somme de trois livres
X dix Shillings, la Saison étant trop avancée,
Que l'achat de la dite Pompe soit suspendu

Sur Requête
d'Etienne Dural. Sur la Requête présentée par Etienne
Dural il a été résolu et ordonné que
la dite Requête soit lue et publiée et que
l'inspecteur de la Banque donnera Notice
qu'il se trouvera sur les lieux Mercredi le
trois Décembre courant à dix heures du
Matin pour entendre les intéressés

1^{re} il a été résolu que l'inspecteur de la Ville
des Tris Paroisses donnera Notice Dimanche
prochain aux portes des Eglises Catholiques et
Anglicanes afin de faire baliser les chemins
d'hiver d'après la Loi
Après quoi le Comité a été continué ce jour.

H. H. Hughes
P. Weyman
Secrétaire Trésorier

Lundi le premier de Decembre 1845
 Présens son Honneur Le Maire Etienne
 Lapin Henry Francis Hughes Louis
 Benjamin Garceau Augustin Cloutier
 L Augustin Dural criers.

Le Secrétaire trésorier produit un plan ainsi
 que des propositions de Etienne Dural & Monsieur
 Alvin Pithier ayant aussi produit un plan
 pour la Bâtisse d'un Hall sur le marché
 de la Haute Ville des Trois Rivières

Motion pour Sur Motion d'Henry Francis Hughes avec
 délai au Secondé par Etienne Lapin crier que
 15 francs de l'ordre pour l'érection d'une Halle sur le marché
 Public d'une de cette Ville soit suspendue au gage des
 Hall Comant et que toutes personnes aient le droit de
 faire des propositions et de fournir des plans à cet
 égard d'ici à ce jour là.

Ordonne pour il a été résolu unanimement par le Conseil
 assemblée que trois des officiers du Conseil qui sont
 les officiers pas encore prêt leur serment d'office soient
 Publiés de la loi qu'ils soient Notifiés par le Secrétaire
 Conseil. Mesures de le faire dans le plus court délai

Ordonne son Honneur Le Maire produit de deux
 lettres de la Mairie une de la Municipalité d'Yamachiche
 Municipalité et l'autre de Saint Bernabé il a été résolu
 de Machiche et ordonné au Secrétaire trésorier d'informer
 lesdites Municipalités que ladite Municipalité
 des Trois Rivières ne aucune somme d'argent
 entre les mains appartenant aux dites Municipalités
 de Yamachiche et de Saint Bernabé n'ayant.

N'ayant eue la même somme à cet égard, les
 Edouard benêtus ténier de la même part de
 Semment Fris Prieux pour Edouard Gierres, eue,
 des ouvrages Son Honneur le Maire déclare que Phillip
 Inspecteur Panneton, Souverain de la Ville des Fris Prieux
 devant le Pierre Larrange Souverain de la Ville de
 Maine. Fris Prieux et Charles Beauchamp Inspecteur
 de la Ville des Fris Prieux, Antoine Panneton
 Souverain de la dite Ville Antoine Panneton Souverain
 Joseph Potner inspecteur de la Banlieue de la
 Ville des Fris Prieux, ont prêtés serment
 d'office entre les mains suivant la loi dont
 acte.

Le Secrétaire Trésorier déclare que l'Étienne
 Oural inspecteur des Closures et foyes Modeste
 Girard, Joseph Girard, Souverains de la Banlieue
 de la Ville des Fris Prieux Edouard Coutors
 Souverain de la dite Banlieue Joseph Panneton
 Inspecteur de la Banlieue des Closures et foyes de la
 dite Banlieue et Honorat Lavette Souverain
 de la Banlieue ont prêtés serment d'office
 suivant la loi entre les mains dont acte
 et declare de plus que André Panneton
 a prêtés serment d'office comme Inspecteur
 des Closures et foyes pour la Banlieue de la
 Ville des Fris Prieux dont acte. et enfin
 que Jean Girard a prêtés serment comme Gardien d'Écluse Publi.
 Après quoi le Conseil s'est ajourné au mardi
 du Courant

(M. Dumont)
 (Maine)

(M. Girard)
 Trésorier

Mardi le neuf Décembre 1845

Présents Son Honneur Le Maire Etienne
Tapiu, Jean Desjardis, Henry Francis Hughes,
Augustin Cloutier, L. Olivier Duval, émeurs,
Conseillers

Sur la
Requête
d'Etienne
Duval

Joseph Pothier Inspecteur des Chemins
et Ponts pour la Banlieue de la Ville des
Trois Rivières ayant fait son rapport sur
la requête de Monsieur Etienne Duval et le
dit rapport ayant été pris en Considération
ledit Conseil a ordonné et ordonne que
ledit rapport sera exécuté suivant le pour
et tenir

Sur Motion d'Etienne Tapiu, émeur, secondée par
Augustin Cloutier, émeur, il a été résolu
unanimentement que le livre de Cote et de
estimation soumis ce jour devant le Conseil
pour être pris en Considération suivant
l'ordre du 24 Novembre dernier ledit ordre
est continué à la prochaine séance du
Conseil pour être pris en Considération.

Antérieurement Sur Motion de Jean Desjardis émeur, secondée
Son Honneur par Henry Francis Hughes, émeur, Il a été résolu
le Maire d'Etienne Duval unanimement que Son Honneur Le Maire
au Gouvernement s'adresse de nouveau au Gouvernement de cette
Conseil les Priant pour qu'il leur réponde à la requête
ci-dessus. déjà présentée à Son Excellence Sir Charles
Metcalfe pour obtenir le montant des
liances pour les maisons d'entretien public
dans les limites de cette Municipalité à la
quelle Requête il n'a pas encore été répondu.

Mardi 69 Décembre 1845

Nomination Sur Motion d'Ethering Lafren cures, secondé
de Seaton par Augustin Cloutier, Son Honneur de maire
Grant cures n'étant retiré Henry Francis Hughes cures, a
comme Experts été nommé Prévost pour temporaire, il a été
en conséquence résolu unanimement que
Seaton Grant, cures, soit nommé expert
au lieu et place de Joseph Pine, cures,
Nommé de la part de cette Municipalité pour
estimer le terrain de Pierre Benjamin Dumoulin
cures, acheté pour agrandir le Marché de
cette Ville, conjointement avec Benedict Paul
Wagner, cures, expert nommé de la part de
dit Pierre Benjamin Dumoulin, cures, avec
pouvoir à eux d'en nommer un troisième
en cas d'avis contraire, et il est résolu que
le Secrétaire Trévies sera tenu de donner
Notice de cet ordre aux dits experts

<sup>P. Wagner & H. Hughes
Experts Prévost</sup>
Ordre et inspection Sur Motion de Jean Desjardis cures,
de la Ville des Deux Rivières par Révis Duval, cures, il est résolu
unanimement que l'inspection des Chemins
et Ports de la Ville des Trois Rivières donne
avis régulier de l'ordre du Conseil du 1^{er}
septembre dernier concernant le Chemin
de James Dickson, cures, le long de la Rivière
McMaurice et de francher tous les
Moyens judiciaires de faire exécuter l'ordre
en toute diligence

Après quoi le Conseil s'est ajourné au 15 du courant

J. D. Dumoulin
Maire

P. Wagner,
Antoine Trévies

Lundi le quinziesme jour de Decembre 1845.

Présents Son Honneur le Maire Etienne
Tapiu Jean Desjardins St Francis Hughes
Louis Benjamin Gaceau Augustin Contier
Philippe Rural, évier, Conseillers. -

1^{re} ord.
Motion de
P. Vergna Evier

Sur ~~Motion~~ files par Pierre Vergna, évier
pour réclamer l'estimation des terrains en cette
ville ledit ~~est~~ ayant été soumis
au Conseil et la Motion d'Etienne
Francis Hughes, évier, secondée par
Jean Desjardins, évier, que ledit ~~Motion~~
dudit Pierre Vergna soit acceptée et non
reçue étant trop générale et vague ladite
Motion ayant été mise aux voix pour
Jean Desjardins Philip Rural St J Hughes.
éviens, Contier Etienne Tapiu Louis
Benjamin Gaceau et Augustin Contier
éviens, en conséquence au egalité des voix
Son Honneur le Maire a donné la voix
proposante et en conséquence ledit
cint a été repété.

2^e ord.
Sur Motion
D. J. Vergna et
autres

Sur Motion files par Denis Genest LeBarre
fils, Denis Genest LeBarre père Dame veuve
Louis Charles Crespi Pierre Vergna, évier,
Augustin Guilbette Meloir Mastel Dame
Marie Joseph Bedeau Francis Pontier
Honorable John Molson Phirier Frudel
Michel Bernard et Edouard Bondeau pour
réclamer l'estimation de leurs terrains. Il a été
résolu que lesdits Motion seront prise en
considération ~~après~~ à la prochaine séance
(dans mots rappelez melle)

36
Rapport du
Comité
des finances. Lundi le 15 Decembre 1845.
Sur Motion d'Etienne Laperie, économe, Secrétaire
par Henry Laperie, économe, que le
Rapport fait à jour par le Comité des
finances soit approuvé la dite Motion
ayant été l'unanimité. Pour, Henry Laperie
Etienne Laperie, économe, Contre
Jean Desforges, économe, Contre Louis
Benjamin Guenay & Louis Duval, économe,
et l'Assemblée sur la proposition ledit rapport
a été lu pour être discuté selon la
forme et l'usage. -

Motion
Concernant la Commune Sur Motion de Jean Desforges, économe, Secrétaire
par H. L. Hughes il est résolu unanimement
qu'il est expedient que la Commune de la
ville des Trois Rivières soit mise sous la
régie du dit Conseil ainsi que tous
les revenus d'elle tant échu qu'à échoir
pour être employés par ledit Conseil dans
l'intérêt de cette ville comme les autres
deniers provenant de taxes ou autrement
et d'être autorisé, de disposer du terrain
vacant de la manière que le Conseil jugera
le plus avantageux pour cette ville. -

Autre Motion
Concernant la Commune Sur Motion de Jean Desforges, économe, Secrétaire
par Etienne Laperie, économe, il a été résolu
unanimement que pour passer à mettre
à effet la résolution précédente il est nécessaire
de l'adresser à la législature de cette Province dans
la prochaine Session pour demander
l'amendement de l'acte de la 41^{me} Année
George 3 Chapitre 11 intitulé: Acte pour

Mardi le 22^{me} jour de Decembre 1845.

Présens Son Honneur le Maire & Messieurs
les Conseillers Etienne Tassin Jean Desfossez
Henry Francis Hughes Louis Benjamin
Garceau Augustin Cloutier Olivier Durval.

Motion de

M. Garceau Sur Motion de Louis Benjamin
Contre le Garceau, ému, secondé par Olivier Durval. En
rapport file que le rapport fait par le Comité des
le 15 courant finances file le 15 du courant et agréé
par la majorité du Conseil Régional. Tous
Commerçants à payer une licence pour
tenir Magasin ou Boutique et augmentent
auprès le taux à payer pour les licences
d'habergistes soit revendus et que toute
Contribution ou Cotisation pour couvrir les
dépenses de cette Municipalité pour cette
année soit prélevée sur les propriétés réelles.
Ayant été cotisation d'après le Roy Victoria,
Art 40. Sections 25, 26 & 27. Cette Motion
ayant été mise aux voix Par Louis
Benjamin Garceau & Olivier Durval, ému,
Contre Etienne Tassin Jean Desfossez -
Henry Francis Hughes et Augustin
Cloutier, ému, en conséquence la dite
Motion a été mise de côté.

Motion pour

permission Sur Motion d'Etienne Tassin, ému, secondé
de retirer le par Henry Francis Hughes, ému, qu'il
rapport du soit permis au Comité des finances
Comité des de retirer leur rapport file le 15 du
finances file courant après de corriger des erreurs dans
le 15 courant ledit rapport concernant les Commerçants

de la deuxième Classe mentionné dans ledit rapport et qu'il leur soit permis de faire une autre rapport à la prochaine séance du Conseil. Ledite Motion est agréée unanimement excepté Louis Benjamin Garreau, émeur qui n'a pas voté ayant été excusé par le Conseil. ledit rapport

Motion pour devant être pris en considération par un Comité Général du Conseil ~~à la prochaine séance~~ Sur Motion de Jean Desjardis, émeur, secondé par Louis Benjamin Garreau émeur, il a été résolu unanimement que c'est l'opinion de ce Conseil de soumettre à la prochaine séance un Projet de Bill relativement à la Commune de la Ville des Trois Rivières.

Motion accordant le Marché Sur Motion d'Henry Francis Hughes, émeur, pour la Halle secondé par Etienne Laprie émeur il a été résolu unanimement que le Plan et la Proposition faite au Conseil par Olivier Poltner & Hainel pour la construction d'une Halle sur le Marché de cette Ville soit adoptée.

(+)

Motion présentée que les Motions files devant le Conseil au Conseil pour devant être pris en considération par le Comité des finances lequel Comité fera rapport estimations à la prochaine séance du Conseil.

demandant à
Rédaction de
Entretien
de ces terrains.
W.B.D. pour
O. B.

Le Secrétaire Trésorier de la Ville que Joseph Moreau, Sous-voyer de la Banque de la Ville des Trois Rivières a prêté serment d'office devant lui devant tout.

Après

Lundi le 22 Decembre 1845.

Après avoir lu le Conseil d'Etat Approuvant
à Lundi le 29 Decembre Courant.

P. Vergnia
Maire
P. Vergnia
Président du Conseil

Lundi le 29^e jour de Decembre 1845

Présens Son Honneur Le Maire Messieurs
Eugène Lapiere Jean Desforges Hédou
François Hughes Louis Benjamin Gascou
Augustin Cloutier & Louis Dural, Conseillers

Le rapport et qu'amande concernant les
Commerçants de cette Ville ayant été fait suivant
l'ordre du Vingt deux du Courant Son
Honneur Le Maire ayant déclaré qu'il
laisse le fait en conséquence Messieurs
François Hughes, étant nommé
Président ledit rapport ayant été soumis
au Conseil en Comité Général du Conseil
ledit rapport ayant été soumis au Conseil pour
son approbation Par Son Honneur Le Maire
Jean Desforges Eugène Lapiere Augustin Cloutier
Louis Dural, étant et vu la Majorité des voix
le rapport a été homologué pour être exécuté suivant
la forme et teneur. *H. Hughes* M^r

Le rapport du Comité des finances concernant
les Motions par Pierre Vergnia et autres demandant
la réduction de l'estimation de leurs propriétés suivant
l'estimation des Estimateurs et fait le jour ayant été
pris en considération de dit rapport a été
homologué pour être exécuté suivant la

formé et tenu.

ordre pour
filié un
Projet de
Bill pour
la Commune
des Rivières

La dernière ordonnance du Conseil du 22^e jour
du courant concernant les Communes
de la Ville des Trois Rivières et pour
filié un P. Projet de Bill concernant la
dite Commune est continué à la prochaine
séance. -

Motion
de François
Rivest &
autres

Le Conseil ayant considéré les motions de
François Rivest Joseph Bombardier et
autres, Olivier Lamontagne, Michel Gauthier et a.
il a été résolu unanimement que les dites motions
doivent être rejetées. - - -

Ville des Trois
Rivières
Dans l'attente
des Trois Rivières

Municipalité des Trois Rivières

A une Session Spéciale du Conseil de la
Municipalité des Trois Rivières, tenue en la

Ville des Trois Rivières le 29^e jour de décembre
mil huit cent quarante cinq, en vertu et
sous l'autorité d'un acte de la Province du Canada
passé en la Chambre d'Assemblée du Règne de la
Majesté la Reine Victoria, Chapitre 40, intitulé
"Acte pour abroger certaines ordonnances et
mentionnées, et faire de meilleures dispositions
pour l'établissement d'autorités locales et
Municipales dans le Bas Canada" vis de la
dite Session Spéciale ayant été donné à cet effet
suivant la loi, à laquelle Session Spéciale les
Membres composant le Conseil de la dite
Municipalité sont présents, savoir, son Honneur
Le Maire Étienne Lapin Jean Desjardins Louis
Benjamin Gauthier et Olivier Durand. - - -

Il a été ordonné par ledit Conseil et nous ledit
Conseil ordonnons et faisons l'ordonnance
suivante.

Suivant Savoir

Ordonnance

Pour prélever les agents Municipaux pour liginder & payer les dépenses, acquisitions & ouvrages annuels de la Municipalité des Trois Rivières. — — —

Attendu, que ledit Conseil a fait acquisition de plusieurs terrains pour l'agrandissement du Marché de la Ville des Trois Rivières, doit faire faire une Halle Couvrable sur ledit Marché pour la Commodité des personnes qui le fréquentent, qu'il a fait faire en outre plusieurs autres ouvrages publics pour le bien et avantage de cette Municipalité et attendu, qu'il est nécessaire de prélever, par cotisations, & autrement les agents Municipaux & suffisants pour payer les dites acquisitions & ouvrages ainsi que pour payer les dépenses Municipales de ce Conseil. lesquels acquisitions, ouvrages & dépenses ayant été préalablement estimés par ce Conseil suivant la loi; Il est en conséquence ordonné & Statué qu'il soit payé par forme de cotisations par les propriétaires de biens fonds situés dans les limites de cette Municipalité & estimés par les estimateurs nommés par ledit Conseil et suivant leur estimation approuvée, une somme d'un denier et un quart courant par chaque ligne courant de la valeur des dits biens fonds en trois paiements savoir la moitié immédiatement un quart le premier May prochain et le dernier quart le premier Juillet prochain.

Il est de plus ordonné & Statué que tous Marchands ou Commerçants en gros et en détail sont tenus de prendre une licence signée du Maire et Contre signée par le Secrétaire Trésorier, pour tenir Magasin ou Boutique dans les limites de cette Municipalité; laquelle licence sera en force

après avoir été approuvée
 P. V.
 J. G.

jusqu'en trente L'unie pour de Décembre Mil
 huit Cent quarante Six, pour laquelle licence il
 sera payé au Secrétaire Trésorier par la personne
 qui la demandera une somme de trois livres
 Courant si cette personne fait un Commerce
 Annuel dans les dites Limites au Montant
 de £500 - Courant ^{et plus} qui sera la première Classe
 et une somme de deux livres Même Cas, si cette
 personne fait un Commerce Annuel qui ne
 se Monte pas à ladite somme de £500, et au-dessous
 de £100 Courant qui sera la deuxième Classe.
 et tous les Marchands ou Commerçants qui tiendront
 Magasin ou boutique dans les dites après le six
 de Janvier prochain sans prendre tel licence.
 Comme susdit, encourront une pénalité
 d'une livre Courant par chaque jour de Contreven-
 tion et tous les Marchands ou Commerçants en prenant
 ladite licence déclareront par un affidavit sous serment
 dans quelle Classe ils se trouvent et une pareille Déclaration
 aussi sous serment sera faite par ceux qui ne vendent
 pas au Montant de £100. faute de quoi ils seront
 punis comme de la 1^{re} ou deuxième Classe. Suivant
 l'equé le Conseil jugera Convenable.

3^o -

Il est de plus ordonné et Statué que chaque
 Aubergiste dans les limites de cette Municipalité
 payera audit Secrétaire Trésorier une somme de
 deux livres Courant en augmentation du taux de
 la licence d'Aubergiste sous la pénalité de deux
 livres dix Shillings Courant par chaque jour
 de Contreven- tion pourvu, toujours que ledit
 payement ne sera exigible que quand ledit
 Aubergiste obtiendra sa licence du Gouvernement.
 Il est de plus ordonné et Statué que le Secrétaire
 Trésorier inscrira tout au long dans le Registre

4^e -

de le Conseil la présente ordonnance, rendra
Compte à le Conseil de tous les argents qu'il aura
perçus en vertu de la présente ordonnance, et ce
toutes les fois qu'il en sera requis par ledit
Conseil.

Il est de plus ordonné l'Article que la présente
ordonnance sera publiée et affichée une fois aux
portes des Eglises de ladite Ville.

P. D. Dumont
Maire

J. Weyma Secrétaire Trésorier

L'ordonnance ci-dessus ayant été soumise au
Conseil. Son Honneur le Maire ayant pris
les voix, Pour. Etienne Tapis & Pierre Durand
cinq, Contre Louis Benjamin Garreau &
Jean Desforges, deux, Louis Benjamin Garreau
vote vu que le Conseil ne se compose pas étant
un des Membres du conseil en conséquence
ou l'égatité des voix Son Honneur le Maire a donné
Sa Voix pour l'adoption de l'ordonnance a été
reçu pour être exécuté suivant la forme et
tenue. Approuvé au 5 de Janvier prochain

P. D. Dumont
Maire

J. Weyma
Secrétaire Trésorier

Lundi Cinquième jour de Janvier 1846
à Sept heures P.M.

Présens Son Honneur Le Maire Etienne
Lapin Jean Desfosses Henry Francis Hughes
Augustin Cloutier & Oliver Dural, émiss,
Capellans.

Sur Motion de Jean Desfosses & Oliver Dural
Concernant le Projet de Bill concernant la Commune
un Projet de la Ville des Trois Rivières ayant été soumis
au Conseil et étudié et lui ce jour il
la Commune est en conséquence ordonné qu'une seconde
des Trois Rivières, Lecture du dit Projet de Bill sera faite
à la prochaine séance de ce Conseil

Sur requête Sur la Requête d'Oliver Trudel émiss et
présentée par lui demandant que les Commerçants
par Olives faisant Commerce au delà de ce Canton
Trudel & Camant soient taxés comme les autres Commerçants
autres - de la première ou seconde Classe selon la
Requête ayant été soumise au Conseil
et mise aux voix Par le dit Henry Francis Hughes
Etienne Lapin Augustin Cloutier & Oliver Dural
présents - Jean Desfosses émiss. Conseillers. -
en conséquence vu la majorité des voix la
dite Requête a été rejetée.

Après quoi le Conseil est ajourné au jour
de Janvier courant à Sept heures P.M.

P. M. Durocher
Maire

P. Weyman
Secrétaire Trésorier

12^o jour de Janvier

Lundi le treizieme jour de Janvier mil
huit Cent quarante six.

Présens Son Honneur Le Maire Etiennez
Tapiu Jean Desfos Henry Francis Hughes
Louis Benjamin Garceau Auguste Coutier
Edouard Dural, écurier,

1^{er} vote
+ etc etc

L'ordonnance sur la seconde lecture du Projet de Bill
Concernant la Commune de la Ville des Trois Rivières
ledit projet de Bill ayant été lu une seconde
fois il est en conséquence ordonné que ledit Projet
de Bill sera lu une troisième fois à la
prochaine séance du Conseil.

Motion
d'Etiennez
Tapiu pour
ordonner la
Cultivation
dans délai

Sur Motion d'Etiennez Tapiu, écurier, secondée
par Henry Francis Hughes, écurier, que
l'ordonnance de C. Coutier passé le vingt neuf de
Quatre dernier sur le sujet de la Cultivation des propriétés
& terres de cette Municipalité soit mise à
exécution avec aussi peu de délai et que
Monsieur le Procureur de cette Municipalité soit
autorisé de faire les poursuites nécessaires à
cette fin, et de s'adjoindre un Conseil dans
le cas ou il le jugera nécessaire ladite Motion
ayant été soumise au Conseil a été agréée
unanimentement.

Ordonnance
Concernant
la Requête
d'Auguste
Coutier

Ville des Trois Rivières }
Municipalité des Trois Rivières }
Département des Trois Rivières }
Savoir

Aura selon l'avis du Conseil de la
Municipalité des Trois Rivières, tenu au Palais
de Justice en la Ville des Trois Rivières le deuxième

Jour de Janvier Mil huit Cent quarante six,
en vertu et sous l'autorité d'un acte de la
Provine du Canada passé en la dernière année
du Règne de Sa Majesté la Reine Victoria, Chapite
quarante intitulé "Acte pour Abroger Certaines
" ordonnances et Mentionnées, et faire de meilleurs
" dispositions pour l'établissement d'antennes Locales
" et Municipale dans les Bas Canada," Vis de la dite
Lettre Spéciale ayant été donné à cet effet
Conformément la loi à laquelle Lettre Spéciale la
Majorité des Membres Composants ledit Conseil
Sont Présents Savoir.

Son Honneur P. B. Desjardins Maire

Ethelme Lapin

Jean Desjardins.

Herry Francis Hughes

Louis Benjamin Garneau

Pluvier Duval

Conseillers

Conseillers

Il a été ordonné et déclaré par ledit Conseil et nous
ledit Conseil ordonnons et faisons la Déclaration
Savoir.

Attendu, qu'Augustin Cloutier, éleveur, Cultivateur,
demeurant sur la Banlieue de la Ville des Trois
Rivières, de Cinquante jour d'Avant Mil huit Cent
quarante six, présente une Requête alléguant par
selle qu'il devenait nécessaire de reconstruire un
Certain Pont public existant depuis un grand
Nombre d'années sur une petite rivière passant près
de la ligne séparant la terre dudit Augustin Cloutier
de celle de Frederick Bottey au pied du Coteau St Marguerite
que ledit Pont devait être construit en entretenir,
par les Habitans et Propriétaires du lieu d'ici, et
Nombre de dix sept nommés dans la dite Requête
des quels est ledit Augustin Cloutier, Supplie ledit
Augustin

Augustin Cloutier, que ledit Conseil a à présent
 la dite Requête en considération & dresser un procès
 Verbal et réparation des travaux nécessaires pour la
 construction et réparation future dudit Pont. Attendu
 que sur la demande faite par ladite Requête, ledit
 Conseil a donné son ordre par lequel ledit Conseil
 a ordonné que huit jours après la publication de la
 dite Requête et dudit ordre à la porte de l'Eglise
 Paroissiale de ladite Ville ledit Conseil a requis tous
 et chacun les intéressés de se trouver en personnes
 devant ledit Conseil en sa chambre de séance au
 Palais de Justice en ladite Ville, à sept heures du
 Soir, pour lui donner les informations ou raisons
 que chacun d'eux trouvera nécessaires et avantageuses
 Attendu qu'il est apparu audit Conseil par le
 Certificat de Joseph Pothier Inspecteur des Arénies
 et Ponts écrit au bas de ladite Requête et dudit
 ordre, que ladite Requête et ledit ordre dudit Conseil
 ont été publiés à la porte de l'Eglise Paroissiale de ladite
 Ville & Paroisse des Trois Rivières, le dimanche le vingt
 quatre huit Mil huit Cent quarante Cinq à
 l'issue du Service Divin du matin, le peuple en
 sortant en grand nombre, Attendu de plus que
 le premier Septembre Mil huit Cent quarante Cinq,
 après avoir entendu les parties intéressées qui se sont
 trouvées présentes ledit Conseil a ordonné qu'un
 Comité composé de Messieurs Jean Desjardins
 Etienne Tappin & Oliver Dural, membres dudit
 Conseil se rendroient sur les lieux et en feroient
 la visite & le Rapport dudit Conseil.
 Mercredi le troisième jour de Septembre Mil huit
 Cent quarante Cinq, et que lesdites parties intéressées
 s'y trouvent à bon leur semblable, Attendu que
 ledit Comité après avoir fait la visite des lieux
 dudit

dict Pont ledit jour trois de Septembre An 8 huit cent
quarante cinq, a fait rapport a l' Conseil que ledit
Pont n'estoit pas un Pont Public. Attendu de
plus que sur les observations que les dites parties
interposées ont fait audit Conseil sur ledit Rapport
et sur la demande dudit Comité ledit Conseil a
ordonné que les lieux ou est situé ledit Pont seraient
visités de nouveau par ledit Comité Composé comme
auduit, et le Comme le Député dudit Conseil, Mercredi
le huit d'Octobre An 8 huit cent quarante cinq, a
neuf heures du Matin et que les dites parties interposées
s'y trouvaient si bon leur semblaient. Attendu
que ledit Comité après avoir faite la visite des lieux
ledit jour huit Octobre An 8 huit cent quarante cinq,
a neuf heures du Matin, a fait rapport le treizième
jour du Meme Mois d'Octobre audit Conseil sur les
Choses que ledit Chemin de la Margueritte ne séparait
pas la terre dudit Augustin Cloutier de celle dudit
Frederick Pétter, mais au contraire qu'il est le
Chemin de pont passant sur la terre dudit Augustin
Cloutier seul, et a vis laquelle terre est situé ledit
Pont de plus que ledit Comité a mesuré la
largeur dudit Ruisseau ou est bâti ledit Pont,
Puis qu'a une certaine distance plus haut et
plus bas dudit Pont, et que ledit Pont est devenu
dans un si mauvais état et que le Ruisseau fut
si large ala place dudit Pont, que cela a été causé
par les Eaux de la Chaudière du Moulin dudit
Augustin Cloutier bati a une petite distance
au dessus dudit Pont sur le Meme Ruisseau
et échappées dudit Moulin en grande abondance
lors que ledit Moulin tourne, enlevant les dites
Eaux, les terres Mouvantes de chaque Côté dudit
Pont, étant dans un état de pourriture s'est
broulé

conclu dans ledit Pluieau, La dite Commission
 Paris ont mis en l'usage de chaque Ete pour
 y passer et sur les Considerations et autre allegues
 dans ledit Rapport ledit Conseil est d'avis que
 ledit Pont ne peut pas etre Pont public, mais doit
 etre fait et entretenu par ledit Augustin Contier
 en consequence dudit Rapport en dernier lieu
 Mentionné Nous ledit Conseil apres avoir entendu
 de nouveau, les dites parties interposées tant pour
 l'homologation et que pour le rejet d'icelui rapport,
 examiné tous les precedes, ainsi que les pieces
 & affidants sili de record, et sur le tout avoir
 Murement delibéré nous homologuons et homologuons
 ledit Rapport declarons en consequence ledit Pont
 n'est pas un Pont public ordonnons que ledit Pont
 soit fait et entretenu par ledit Augustin Contier
 Seul, ou ses representants ou l'un d'eux, Mettant
 au néant la demande dudit Augustin Contier
 Contenu en la dite requete pour que les Habitants
 propriétaires du pieu Vieu Pont, fussent tenus de
 faire et entretenu ledit Pont, Ordonnons de plus
 que la présente Declaration & Ordonnance soit inscrite
 tout au long dans les Registres de ce Conseil
 et que Copie d'icelle soit livrée aux officiers de la
 Mairie de cette Paroisse pour servir Regue de droit

(Signature)
 (nom)

(Signature)
 Victor Deson

Nous Honneur de nous en ayant rendu et lue
 Conseil un Projet d'acte pour la Bataille d'ici celle
 Sur le Manhe de cette Ville le Conseil a approuvé ledit
 Projet pour etre exécuté suivant la forme et tenor
 Apres quoi le Conseil a été ajourné au di prochain

(Signature)
(Signature)
 Victor Deson

71

Lundi dernier 7 Janvier 1846 à Sept
Heures P.M.

Présens Son Honneur Le Maire
Ethemie Tappin Jean Desjardes Henry Francis
Hughes Augustin Cloutier & Pierre Duro
Lévesque, Conseillers.

1^{re} Motion Le Projet de Bill concernant la Commune
concernant de la Ville des Trois Rivières ayant passé par
la Commune d'Assemblée de la Ville des Trois Rivières
des Amendements & après avoir
Trois Rivières sur Motion de Jean Desjardes, économe de la
par Henry Francis Hughes, économe, il a été
résolu que c'est l'opinion de la Commune que
les Mots Vieux, Vieux et Vieux doivent être
mentionnés dans le dit Projet de Bill et
que les Mots devant y être substitués c'est
à dire que ne devant pas être d'une manière
suffisante pour payer les frais de poursuite
et les arriérés.

2^{de} Motion
par Amable sur Motion d'Ethemie Tappin, économe, de la
le Bill concernant la Commune d'Assemblée de la Ville des
Trois Rivières, économe, il a été
résolu unanimement que le mot francs.
mentionnés dans la 5^{me} Clause du dit Bill
soit retranché ainsi que les Mots autres ayant
des raisons légitimes de tous ou de parties
de leurs arriérés de leurs loyers et de leurs loyers
de plus les Mots ainsi qu'il sera considéré
raisonnable.

3^{de} Motion Henry Francis Hughes, économe, est nommé Président
concernant Les experts nommés pour estimer et évaluer
l'estimation du terrain de Pierre Benjamin Durand
terrain de la Ville des Trois Rivières, économe, a été pour agrandir le Marché de cette Ville
des

Lundi le dixième Janvier 1846 —
 Les trois Priseurs ayant fait leur rapport le
 jour et sur Motion de Pierre Benjamin Dumoulin
 ennu, demandant que le rapport de Messieurs
 Grant & Potier estimant le terrain dudit P.B.
 Dumoulin soit mis en considération par le Conseil
 à la prochaine séance et ledit P.B. Dumoulin
 entendu, a donné des raisons contre l'adoption
 dudit rapport, sur son illégalité, sur son
 absence de toute preuve requise par la loi
 laquelle Motion a été agnie unanimement par le
 Conseil en conséquence il a été résolu que
 ledit rapport et les raisons de P.B. Dumoulin
 contre ledit rapport soient entendus à la prochaine
 séance.

P. Vezina

H. Pothier

Secrétaire Trésorier

Prés.

Donner ^{semaine} ayant fini la semaine

Après quoi le Conseil a été ajourné au
 huit du courant à sept heures P.M.

P.B. Dumoulin
 Pr.

P. Vezina
 Secrétaire Trésorier

Lundi le 26^{me} jour de Janvier 1846 à
Sept heures du Soir

Présens Son Honneur Le Maire Etienne
Sapin Jean Desjardis Henry Francis Hughes
Louis Benjamin Garneau Augustin Cloutier
Alfred Duval eueurs Conseillers.

3^{em} vote
du 19^{em} janvier
dame Comant

La troisième acte du dit sieur Comant
ajoute appelle Son Honneur Le Maire déclare
qu'il gante la Chaise Blous, Henry Francis
Hughes eueur Conseiller est nommé Président
pro tempore

Premier Benjamin Dumoulin eueur ayant
été entendu Par la Motion faite le dit sieur
du Comant demandant au Regue le rapport
de Simon Grant & Jean Baptiste Othmer, eueurs
sont mis de Côté. Non illégale informalité
de l'absence de toute procédure aguis par la loi et son
Maire tenu ayant considéré ledit rapport des
experts en conséquence l'adite Motion ayant
été émise aux voix

la Motion
Eugene Sapin
Jean Desjardis
Augustin Cloutier

Contre
Louis Beny Garneau
Alfred Duval

en conséquence sur la majorité des voix il a été
ordonné que l'adite Motion soit agui et que ledit
rapport soit mis de Côté.

Nominations

D'experts pour En conséquence Premier Benjamin Dumoulin, eueur,
Estimer le déclare qu'il nomme la Personne de Charles Mailhot
tenant de 0/5 eueur de la pointe du Lac pour être le expert
Dumoulin eueur, qui il nomme pour estimer son terrain pour agrandir
le marche qu'il a vendu à cette Municipalité et
le Conseil ayant soumis les noms de Rihael Lefebvre
(eueur)

enier de l'annee d'yanmachiche et la personne
de Le Blanc Desamies, enier, de la meme place -
pour etre choisis en des experts de la part dudit
Conseil Sur quoi il s'en est ensuivi une decision
Seroin

Pour Monsieur Desamies	Pour Monsieur Modeste Richer En-
Augustin Choutier	Pluies Duval
Jean Desrochers Enier	Ethene Tappin
	Louis Benjamin Ganceau

En consequence de la Majorite des voix + l'union
enier, a ete nomme experts de la part de la dite
Municipalite et ledit Charles Neulhot, enier, de la
part dudit Pierre Benjamin Desmoulin, enier,
lesquels experts apres s'enement faits et avoir
entendu les parties procederont a l'evaluation des
tenans dudit P. Benjamin Desmoulin vendus
pour agrandir le marche de cette ville, et feront
leur rapport devant le Conseil en delibere.
et il est Resolu qu: Ethene Tappin, enier, est nomme
pour représenter le Conseil devant les dits Experts.
(des renvoyé bon)

H. Hughes Pres.

P. Vermeier
Sous-Pres.

Monsieur Hughes Henry Prasins Hughes, enier, President Protempore
l'ayant laisse la Chaise et Son Honneur Le
President et Marie ayant pris la Chaise

Don Honneur

Le manie

aprendre

Don Honneur Le Maire Soumet au Conseil
le retour de l'assemblée demandant la separation
de la Banque de cette ville ainsi qu'une opportunité
contre l'actuelle requête ainsi que des observations

76

Contre ladite Requête et une requête de James
Dickson, enuier, il a été résolu unanimement que
ladite requête opposée, et retour de ladite
Assemblée serment pris en considération, à la
prochaine séance du Conseil

Gouvernement Sur Motion d'Henry Francis Hughes, enuier,
secondée par Etienne Tappin, enuier, il est résolu
que le Conseil est ajourné au mardi de février
prochain.

J. P. Vezeina
Secrétaire

P. E. Vezeina

Secrétaire Trésorier

Vendredi le vingt de Janvier 1846 à Sept
heures du Soir.

Présents Henry Francis Hughes Etienne
Tappin Jean Desjardes Louis Benjamin
Garceau Augustin Cloutier & Olivier Duval
énuier, Conseillers

Nu l'absence de son Honneur Le Maire
Henry Francis Hughes énuier Conseiller a été
nommé Président du Conseil pro tempore

Monsieur Pierre Vezeina ayant fait rapport que
les actions portées Contre Géphirin Boudreau,
et John Keenan, de la part de la Municipalité
ont été décidées, qu'il y a Jugement Contre
ledit Géphirin Boudreau et que celle Contre
ledit John Keenan a été renvoyée, et qu'il
conviendrait de décider s'il est à propos de faire
appel au desir de la loi, par ladite Municipalité
du Jugement Contre ledit John Keenan
en conséquence le Président pro tempore a
soumis

soumis au Conseil s'il étoit approprié d'appeler
 et continuer les dits Pours ou Non. Sur quoi il
 s'en est ensuivi une division. Savois. —

Pour l'appel.		Contre	
Etienne Lapin	} unis	Jean Desportes	} unis
Louis B Garceau		Oliver Duval	
Augustin Cloutier			

En conséquence de la Majorité des voix il a été
 résolu qu'il soit procédé à l'appel dudit
 Jugement rendu Contre ladite Municipalité
 et qu'avis en seroit donné aux Poursuivants & Avocats
 de ladite Municipalité

Ordonné, il est résolu unanimement que le Secrétaire
 Reçu-taire Trésorier de cette Municipalité fasse faire deux
 pour faire Copies du livre des Estimations des Propriétés.
 Les Pours et Estimateurs s'iront devant le Conseil
 du livre des
 Estimations

J. H. Hughes
 Président
 P. E. Virginia
 Secrétaire Trésorier

Surdi le Neuf février mil huit cent quarante
 six à sept heures du Soir.

Présens Son Honneur Le Maire, Etienne Lapin
 Jean Desportes Henry Francis Hughes Louis
 Benjamin Garceau, Augustin Cloutier & Oliver
 Duval, unis, Conseillers.

Rapport du Le Percepteur a fait rapport que certains individus
 Percepteur ou Propriétaires de cette Municipalité n'ont pas
 payé pour certaines raisons, Savois, que James
 Oakeson lui a dit qu'il ne payeroit pas sans l'acte
 permission et juger en dernier ressort que Mr Rackaly

ne payera qu'après que la Cause en appelle
soit jugée, L'emontagne n'a pas d'argent M^r
M^r Dorgald n'est point. Chez lui Jacques Bureau
doit retirer des argent et venir payer ce qu'il m'a
fais faites.

Motion pour Sur Motion d'Henry Francis Hughes, écurier, deuxième
provisions pour par Etienne Lapin, écurier, il est unanimement
la Collection résolu, que toute personnes qui n'ont pas
payé leur Collection, et qui ne la payeront
pas d'ici au Vingt du Courant. Seront
provisés par les Procureurs du Conseil et
que Motion soit donné en conséquence et report
au même instructions déjà donné par le Conseil
Sur la représentation de son Honneur Le Maire,
qu'il faut que cent trois livres et six deniers
Courant soit payée du huit au onze du Courant
à la Banque de Montreal, Branche de Quebec pour
remettre l'obligation que le Conseil a consenti
à cette Banque le. dernier -

Motion pour Il a été résolu, unanimement sur Motion d'Etienne
par un Lapin deuxième par Henry Francis Hughes, écurier,
emprunt de que la somme de soixante et quinze livres Courant
£75.0.0 soit empruntée par la Municipalité des Trois Rivières
sous un délai de trois mois avec intérêt pour
aider à ledite Municipalité à retirer leur Billet
dans la Banque de Montreal à la fin du Courant.

Ordre sur Sur la considération que doit prendre le Conseil
la Requête à l'égard de la demande que lui a été faite pour
demandant fixer les limites de cette Ville pour ensuite être
des les limites détachées de la Municipalité. M^r Desjardins demande
de la Ville des que le Conseil procède à huit Clos, en conséquence,
Trois Rivières ledit Conseil après avoir consulté le public procède
Le Conseil ordonne &c. unanimement. que ledites

laste considération soit prise de Novo en considération
à la prochaine séance qui se tiendra le vingt trois du
Courant.

Journal

Après quoi le Conseil s'est séparé aux
vœux de la Commission à Sept Heures du Soir.

John W. Brown
(Diane)

Przemysław
Beniamin Górnicki

Benjamin Gervais

1
de la manipulación

Pring

Reglements et Ordres du Conseil ⁺ ~~de la ville~~
des Trois Rivières.

L'heure de l'assemblée arrivée et aputot qu'il y
aura un quorum présent; Conformément au Statut
d'incorporation, le Maire s'il est présent ou en son
absence un membre du Conseil ainsi assemblés pour
présider toutes telles assemblées lequel prendra le
fauteuil et appellera les membres à l'ordre. —

II

Dans le Cas ou le Maine ne sera pas présent ou n'étant présent il desire laisser le Fraternité le plus-ancien membre présent appellera de sa place l'assemblée au ordre jusqu'à ce que le Président soit choisi suivant les dispositions du Statut lequel prendra le Fraternité jusqu'à l'arrivée en retour du Maine. —

III

Le Maire ou autre Membre qui présidera fera observer l'ordre et le decorum, il pourra parler sur les Points - d'ordre - préféralement aux autres membres, et décider, toutes les questions d'ordre - sujettes à un appel au Conseil sur Motion de tout Membre, régulièrement secondée.

Lorsque le Maire ou le Membre qui présidera, est appelé à décider un point d'ordre ou de procédure il mentionnera la loi et la Règle applicable au Cas.

V

Aussitôt que le Maire ou le Membre qui présidera, aura pris son siège les Minutes de l'Assemblée Présidente seront lues par le Greffier afin que s'il y a quelque erreur elle puisse être corrigée par le Conseil. —

VI

Le Maire, et les Membres du Conseil se leveront quand ils s'adresseront au Conseil et mettront une question, mais pourront tenir aussi. —

VII

Le Maire ou le Membre Président proposera toutes les questions dans l'ordre dans lequel elles ont été faites, excepté quand il s'agira de nommer les Comités et de fixer les temps alors la plus forte Sonnerie ou le temps le plus long sera pris le premier. —

VIII

Après qu'une Motion aura été secondée et secondée par le Maire ou le Membre Président elle sera acceptée et sera l'expression du Conseil, mais pourra être retirée en tout temps avant d'être décidée ou amendée avec la permission du Conseil. —

IX

Le Maire ou le Membre qui présidera considérera toujours d'ordre une Motion pour ajourner à moins qu'un Membre n'ait la parole en bouche, ou que quelque question n'ait été posée sans être décidée, et elle sera décidée par le Conseil sans débat. —

X

Aucune question sur une Motion ne sera débattue ou posée sans être accordée. Lorsqu'une Motion sera
Votée

Seconde, il en sera fait mention par le Maire ou le Membre qui présidera, avant le débat et toute telle Motion sera faite par écrit.

XI

Lorsqu'une question sera en débat, aucune Motion ne sera reçue, à moins qu'elle ne soit —

- 1^{re} Pour l'amender
- 2^{de} Pour la référer à un Comité
- 3^{de} Pour la mettre sur la Table
- 4^{de} Pour la différer
- 5^{de} Pour la question préalable
- 6^{de} Pour ajourner —

XII

La question préalable, jusqu'à laquelle soit décidée exclure tous amendements et débats sur la question principale et sera en cette forme: La question principale sera-t-elle maintenant mise —

XIII

Lorsque deux Membres ou plus se lèveront en même temps le Maire ou le Membre qui présidera nommera le Membre qui devra parler le premier. —

XIV

Lorsqu'un Membre sera pour parler en débat ou donnera un sujet de considération dans le Conseil, il se lèvera, Meta place et adoptera respectueusement la parole au Maire ou Membre qui présidera, se renfermera dans la question en débat et évitera toute personnalité et s'assiera, au plutôt qu'il aura fini de parler. —

XV

Tout Membre qui sera présent lorsqu'une question sera posée y donnera son vote à moins que le Conseil ne l'en excuse ou qu'il ne soit personnellement intéressé dans la question, pourvu que tel intérêt consiste dans un profit pécuniaire personnel ou tel qu'il sera

particulières au Membre et non Commun, avec les intérêts
des Citoyens en général auquel Cas il ne votera point

XVI

Lorsque le Maire ou le Membre Président posera une
question, aucun Membre ne sortira de la Salle et lorsqu'un
Membre parlera aucun autre Membre ne parlera de manière
à l'interrompre; Mais si quelque Membre parle ou se plaint
de tout autre manière les Règles du Conseil, le Maire
ou le Membre qui présidera, ou tout autre Membre
appellera, ou pourra appeler à l'ordre dans lequel Cas le
Membre ainsi appelé à l'ordre s'apaisera immédiatement,
à moins qu'il ne lui soit permis de s'expliquer; et
le Conseil dans le Cas où il devrait appelé à décider
décidera le Cas, mais sans débat.

XVII

Tout Membre pourra de droit réquerir que la
question ou la Motion en discussion soit lue pour
son information, dans aucun temps du débat mais
de manière à ne pas interrompre le Membre qui
parlera; -

XVIII

Aucun Membre ne parlera plus d'une fois pour la
même question excepté le Moteur qui aura le droit
de repliquer quand tous les autres Membres désirent
parler s'auront fait à moins que le Membre ne
veuille expliquer une partie essentielle de son
discours qui pourra avoir été mal conçu, ou mal
compris, mais alors il ne doit amener aucun sujet
nouveau,

XIX

Lorsqu'une Motion aura été une fois faite et emportée
dans l'affirmative ou négative il sera, d'ordre pour tout
Membre de faire Motion pour réconsidération; et si cette
Motion est secondée, elle sera sujette au débat et
disposée

disposée par le Conseil; et dans le Cas que la Motion soit faite à la même assemblée la Majorité des Membres présents pourra se par un vote pour la reconsiderer, mais si elle n'est faite qu'à la séance suivante le sujet ne sera pas reconsideré, à moins qu'une majorité de tout le Conseil ne vote pour la question, mais pas plus d'une seule Motion ne sera permise pour la reconsideration de tout vote.

XX

Chaque fois qu'il sera fait Motion et que la Motion aura été emportée que le Conseil entrera en Comité Général le même jour sera le Président et le Conseil en Comité nommera un Président du Comité Général lequel fera rapport des Procès du Comité, Les Règles de la Procédure dans le Conseil seront observées dans le Comité Général autant qu'elles pourront s'appliquer excepté la Règle pour limiter le droit de parler et de freinder les oui ou les non; mais aucun Membre ne parlera plus d'une fois à chaque question avant que tout autre Membre qui aimera à parler ne l'ait fait.

XXI

Lorsqu'il y aura Comité de tout le Conseil toutes les Motions relatives au sujet sous Consideration seront mises dans l'ordre dans lequel elles ont été faites.

XXII

Sur Motion en Comité de se lever et de faire rapport la question sera décidée sans débat.

XXIII

Tel nombre des Membres nommés pour composer un Comité choisi qui sera égale à une majorité de tout le nombre choisi sera un quorum, Compétent pour procéder aux affaires

XXIV

Tout Membre qui introduira une ordonnance ou Requête ou Motion sur quelque objet qui n'aura été répété à un Comité sera rayé du Nombre du Comité sans qu'il soit nommé par le Conseil.

XXV

Lorsqu'une Ordonnance ou Requête sera lue dans le Conseil, le Greffier en Certifiera les lectures et le temps du le des.

XXVI

Toute ordonnance ou Règlement sera lue deux fois avant d'être répété à un Comité et proposé et la troisième fois avant d'être signé par le Maire.

XXVII

Aucune Ordonnance Mise devant le Conseil ne sera lue plus d'une seule fois le même jour.

XXVIII

Le Maire ordonnera au Greffier de faire une liste de toutes les ordonnances Résolutions ou Rapports sur la Table, qui seront considérés "à l'ordre Général du jour" — on s'occupera d'abord des Communications originales et de Requetes ensuite de quelque sujet qui n'aura pas été terminé, puis des autres Affaires du jour, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

XXIX

Les Comité nommés. sur Motion, d'un Membre du Conseil, à la majorité du Conseil, Les Comité nommés pour faire rapport sur quelque objet a'eu répété par le Conseil exposeront les faits et offrir leur opinion sur iceux par écrit, et tout rapport qui ne sera pas signé de la majorité du Comité ne sera pas reçu.

XXX

Toute Requete Remontrance ou autre application par

Par tout que l'on aura intention de présenter au Conseil
pourront être données au Conseil ou à quelque Membre
d'iceux, au plutôt que les Minutes seront lues le jour
auquel le Conseil s'assemblera, et le Membre auquel
celle Requête aura été donnée l'examinera & mettra
sur le dos le Nom de l'Applicant et la Substance de
l'application, et signera son Nom, lequel endossement
sera lu par le Maire ou le Membre qui Présidera,
à moins qu'un Membre ne requière la lecture du
papier auquel cas le tout sera lu.

XXXI

Tous les Comités du Conseil se composeront de
trois Membres à moins qu'un autre nombre ne soit
spécialement ordonné, et aucun rapport ne sera reçu
d'aucun Comité à moins qu'il en ait été convenu dans
ledit Comité actuellement assemblé.

XXXII

Aucune assemblée de Comité ne sera convoquée
avant un avis préalable de Vingt quatre heures.

XXXIII

Les Membres du Conseil pourront assister aux Assemblées
d'aucun de ses Comités mais n'auront pas le privilège
de voter.

XXXIV

Le Secrétaire Trésorier tiendra Minutes des votes et des
procès du Conseil entrera sur icelles tous les votes et
résolutions. Prendra Connaissance des rapports Mémoires
et autres papiers soumis au Conseil par leurs titres
seulement ou par une brève description de leur teneur
mais tous les rapports reçus seront entés au long et les
dites Minutes seront écrites au net dans un journal
séparé que l'on tiendra à cet effet et qui aura un index
le tout en Français.

XXXV

Il sera du devoir du Greffier du Conseil d'apporter aux Assemblées du Conseil et des Comités et de Garder les Records des Comités du Conseil, et il se fournira de l'encre en blanc, convenable pour cet effet et ledit Greffier aura la garde des Minutes ainsi tenues lesquelles comme tous les autres records seront fournis et inscriptions des Membres du Conseil. —

XXXVI

Aucun Président de Comité n'examinera ou approuvera, aucun billet ou Compte entre la Municipalité pour fournitures ou services qui n'aient pas été ordonnés ou autorisés par le Comité. —

XXXVII

Tous Règlements faits par le Conseil de la Municipalité seront appelés "Ordonnances" et le titre qui les statue sera "Qu'il soit ordonné et Statué par le Maire les Conseillers et du Conseil Assemblés". —

XXXVIII

Dans tous votes du Conseil qui exprimeront quelque chose par manière de commandement la forme de l'expression sera soit "Ordonné" et quant des opinions, principes, faits, ou fins seront exprimés la forme sera "résolu".

XXXIX

Aucune règle ou ordre permanent du Conseil ne sera suspendu à moins que tout les membres présents y consentent, aucune règle ou ordonnance ne sera faite ou amendée sans donner avis convenable de la Motion pour cet effet à moins que la majorité du Conseil n'y consente. —

XL

Les Comités permanents seront composés des Membres

Membrs du Conseil et seront Comme Suit:

Comité des Finances et Comptes Généraux

" des Marchés

" des Chemins Rues et Améliorations

" du Feu

" de Police des Règlements de Police des ordonnances de Police et de Santé. -

XLI

Les Membres du Conseil ne laissent point leur places à l'épouement avant que le Maire ou le Membre qui présidera ne laisse le fauteuil. -

Papier à la Séance du Conseil le 10 Novembre 1845.

Présents

Son Honneur M Dismoulin, Maire

Etienne Lafont

Jean Desforges

Louis B Gorceau

J J Hughes

M. Duval

M. J. (Chantier)

Conseillers

trois mots raps, mais, un renvoi bon)

M Dismoulin
Maire

P. Wequin
Maire

Lundi le Vingt troisième jour du Mois 87.
de Fevrier 1846 a Sept Heures P.M.

Présents Son Honneur Le Maire, Etienne Tappin
Jean Desjardis Henry Francis Hughes Louis -
Benjamin Garceau Auguste Chabot & Olivier
Dural.

Déclarateur Son Honneur Le Maire informe le Conseil qu'il
du Maire a payé l'obligation que le Conseil a consentie à la
l'obligation Banque de Montréal, Branche de Québec le somme
Consente à la d'Argent Mille Mille Cent quarante Cinq & produit
Banque de Montréal ladite obligation dûment quittancée. --

Motion Bureau Sur la Considération de la demande qui a été
la Requête faite à le Conseil pour fixer les limites de la Ville
pour fixer les des Trois Rivières pour ensuite être celle Ville séparée
limites des. de la Banlieue de ladite Ville, le présent Conseil
Trois Rivières après avoir examiné cette demande ainsi que
les papiers filés au Section d'icelle, ainsi que
l'apparition contre cette demande & après en avoir
délibéré et le Conseil ayant pris en Considération
le papier endossé "Requête de James Dickson & autres
filé devant ledit Conseil le Vingt six Jammes derniers
ladresse aux Conseillers de la Municipalité de la
Paroisse des Trois Rivières, renvoie et rejette la dite
Requête pour causes d'informalité et nullité. --

Vide sur Les entrepreneurs de la Hôte du Marché ont
Requête des filé une Requête par laquelle ils demandent
entrepreneurs qu'une somme de quarante livres Courant leur
de la Hôte soit payée d'ici à dix jours pour les aider à la
Construction de ladite Hôte, et que cinquante
livres Courant leur soit aussi payée pour le même
objet dans le Cours de Mars prochain.

Rédaction de Comptes Le Secrétaire Trésorier, sur la demande du
Président du Comité des Finances a produit un état
des.

des agents qu'il a reçus pour le compte de la Municipalité
 ainsi qu'un état des agents par lui payés pour le compte
 de ladite Municipalité Sur ces deux demandes M^{me} Hughes
 a fait Motion Secondée par M^{re} Tappin et il a été résolu
 unanimement par le Conseil que pour rencontrer les paiements
 qui deviendront dus aux entrepreneurs de la Halle du Marché
 et aussi pour liquider la dette due à la Banque du Peuple
 que la Municipalité des Trois Rivières ait autorisée à emprunter
 une somme de Cent cinquante livres Comant à quatre
 mois pour rencontrer les paiements ci-dessus mentionnés.

Approuvé

Approuvé à l'unanimité le 2 Mars mil huit cent quarante
 Six qu'est l'Assemblée transmise par la loi, et de
 plus il est ordonné que le Secrétaire Trésorier donne avis
 de ladite Assemblée.

J. D. M. D. M.
 Secrétaire

P. H. M.
 Secrétaire Trésorier

89

*Retour des Appenseurs & Estimateurs de la Municipalité
de la ville et Banlieue des Trois Rivières.*

<i>Noms des Propriétaires</i>	<i>Nombre d'arpents définis et mesurés par deux experts Certifiés</i>	<i>Voisins</i>	<i>Nombre d'arpents en l'ors de l'ors</i>	<i>Maisons & Desimptées</i>	<i>Nombre de Bâtiments</i>	<i>Evaluations</i>	<i>Remarques</i>
<i>Banlieue</i>						<i>L. S. D</i>	
<i>Joh Potthier</i>	<i>3 1/2 ar 20</i>	<i>Joh Potthier & J. Wiener</i>	<i>"</i>	<i>1 Bois</i>	<i>6</i>	<i>300.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>1 1/2 ar 25</i>	<i>Moyse Blais & Joh Potthier</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>1</i>	<i>168.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>1 1/2 S. 40</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>7.10.0</i>	
<i>Neuve St Wiener</i>	<i>2 1/4 S 20</i>	<i>Joh Potthier & J. Girard</i>	<i>"</i>	<i>1 Bois</i>	<i>4</i>	<i>180.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>1/4 ar 26</i>	<i>P Camusard & St Wiener</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>26.0.0</i>	
<i>Moyse Blais</i>	<i>1 " 26</i>	<i>J Potthier & P Camusard</i>	<i>"</i>	<i>1 Bois</i>	<i>2</i>	<i>104.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>" "</i>	<i>" "</i>	<i>1 S 20</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>2.10.0</i>	
<i>Pierre Camusard</i>	<i>1 S. 26</i>	<i>Moyse Blais & J. Wiener</i>	<i>"</i>	<i>1 Bois</i>	<i>2</i>	<i>104.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>" "</i>	<i>" "</i>	<i>1 ar 20</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>2.10.0</i>	
<i>J. Girard</i>	<i>1 " 8</i>	<i>J. Wiener & St Wiener</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>32.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>2 " 20</i>	<i>St Wiener & St Wiener</i>	<i>"</i>	<i>1 Bois</i>	<i>2</i>	<i>160.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>1 1/4 " 20</i>	<i>St Wiener & J. R. Despres</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>100.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>1 1/3 " 26</i>	<i>St Wiener & J. R. Despres</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>1</i>	<i>182.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>" "</i>	<i>" "</i>	<i>1 S 10</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>1.5.0</i>	
<i>St Wiener</i>	<i>1 " 20</i>	<i>J. Girard & J. Girard</i>	<i>"</i>	<i>1 Bois</i>	<i>3</i>	<i>80.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>1/2 S. 20</i>	<i>J. Girard des deux côtés</i>	<i>"</i>	<i>1 "</i>	<i>2</i>	<i>120.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>1 1/2 S. 27</i>	<i>J. Girard & St Wiener</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>160.10.0</i>	
<i>J. R. Despres</i>	<i>1 " 20</i>	<i>J. Girard & J. Girard</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>80.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>2 " 15</i>	<i>M. Manilla & J. Girard</i>	<i>"</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>120.0.0</i>	
<i>J. Gauthier</i>	<i>1/2 " 20</i>	<i>J. R. Despres & J. R. Despres</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>40.0.0</i>	
<i>Phil Girard</i>	<i>1/4 " 20</i>	<i>J. R. Despres & J. R. Despres</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>20.0.0</i>	
<i>Otto</i>	<i>" "</i>	<i>" "</i>	<i>1 " 39</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>4.17.6</i>	
<i>J. R. Despres</i>	<i>1/4 " 20</i>	<i>J. R. Despres & J. R. Despres</i>	<i>"</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>20.0.0</i>	
<i>Augustin Piquin</i>	<i>3 " 20</i>	<i>J. R. Despres & J. R. Despres</i>	<i>"</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>240.0.0</i>	
						<i>L 2255. 2. 6.</i>	

Noms des Propriétaires	Marché d'achat de terre de front à la Propriété en 1845	Vendues	Marché d'achat en 1845 de l'État	Maison et Accessoires	Marché de Bâtisses	Évaluation	Remarques
J. B. Dufresne	3 ans 18	J. Girard & J. Leduc	"	1 Bât	3	216. 0. 0	
Ditto	" "	"	1 " 40	"	"	5 " "	
Ditto	" "	"	1 " 20	"	"	2 " 10 "	
J. Girard	1/2 " 20	J. B. D. & J. P. Dickson	"	"	"	40. 0. 0	
Ditto	1/3 " 10	Même Vendeurs	"	"	"	28. 10	
J. Dickson	1 1/2 " 20	J. Girard & J. B. Dickson	"	"	"	120. 0. 0	
Ditto	1 1/4 " 10	Ditto Ditto	"	1 "	2	49. 0. 0	
Ditto	" "	"	1 - 20	"	"	2 " 10	
Michel Lemerle	1. = 8	Ant. Lemerle & W. Lemerle	1 " 20	1 "	2	32. 0. 0	
W. Lemerle	1. = 32	M. Bellefeuille & M. Lemerle	"	1 "	4	128. 0. 0	
Philip Bellefeuille	2 = 20	W. Lemerle & J. Dupont	"	1 "	3	160. - "	
Louis Dupont	1 1/2 " 20	M. Bellefeuille & D. Lor.	"	1 "	2	120. - "	
Ditto	" "	"	1 - 20	"	"	2 " 12. 6	
Olivier Lor	1 1/4 = 20	J. Dupont & J. P. Rivie	"	1 "	2	100. - "	
Ditto	" "	"	1 - 21	"	"	2 " 12. 6	
Jos. W. Rivie fils	1 - 3	D. Lor & Jean Fortin	"	1 "	"	12. 0. 0	
Ditto	" "	"	1 " 10	"	"	1 " 5.	
Jean Fortin	2 = 20	Jos. W. Rivie & Ant. Fortin	"	1 "	3	160. - "	
Ditto	1 - 15	Ant. Fortin & J. Fortin	"	"	1	60	
Ditto	" "	"	1 - 20	"	"	2 " 10	
Ant. Fortin	2 = 20	Jean Fortin & J. P. Rivie	"	1 "	5	160. 0	
Ditto	1 1/4 = 20	Edmond & J. Fortin	"	"	1	100. - "	
Ditto	" - "	"	1 1/2 = 40	"	"	7 " 10 "	
Gabriel Proulx	3 = 20	Ant. Fortin & J. P. Rivie	" "	1 "	4	240. 0. 0	
Ditto	" "	"	1 = 30	"	"	3 " 15. 0.	
						£ 1755. 15. 0	

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Noms des Propriétaires	Nombre d'arpents de bois de la chaîne et de Cultures	Voisins	Nombre d'arpents en bois de la chaîne	Maison & Description	Nombre de Bois	Évaluation	Remarques
Pierre Lottinville	2		2.. 2	"	"	L. J. D. 10..0	
P. Lottinville	2.. 20	J ^{rs} Harnois & J ^r Pantou	"	1..	2	120..0..0	
Ditto	" "		1/2 " 40	"	"	1 " 1/2 " 6	
Ditto	" "		1/2 " 30	"	"	2.. 10..0	
J ^{rs} Harnois	8 per " 20	J ^r Pantou & P. Lottinville	"	1	1	40..0..0	
Ditto	"		1 " 30	"	"	3.. 15..0	
J ^r Pantou	2.. 26	J ^{rs} Harnois & J ^r Lor	"	1	3	156..0..0	
Ditto	" "		2.. 30	"	"	7.. 10..0	
J ^r Lor	2 " 20	J ^r Pantou & Jean Lorrain	"	1	3	120..0..0	
Ditto	" "		1/2 " 12	"	"	2.. 5..0	
M ^r Darnay	3.. 15	J ^r Jean & J ^r Parent	"	1..	3	200..0..0	
Ditto	" "		3.. 25	"	"	9 " 7..6	
Pierre Jean	" "	M ^r de Vireville & Darnay	1/2 " 40	"	"	2.. 10..0	
M ^r de Vireville	" "	P ^r Jean & J ^r Carrier	2.. 40	"	"	10..0..0	
J ^r Turcotte	" "	J ^r Pantou & Lorrain	1/3 " 25	"	"	2..0..0	
Louis Carrier	2 1/2 " 8	J ^r Bde N & J ^r Raiche	"	1	1	40..0..0	
Ditto	" "		2 1/2 " 18	"	"	6.. 1/2 " 6	
J ^{rs} Raiche	2 " 8	J ^r Pantou & J ^r Lavette	"	"	1	56..0..0	
Ditto	" "		1 " 10	"	"	1 " 5..0	
Ed Courtois	" "	P. Lottinville & Lalancette	2.. 40	1	1	15..0..0	
J ^r Lalancette	" "	Ed Courtois & M ^r Courval	2.. 40	"	"	1 " 10..0	
Les Werselins	" "	M ^r Hart & D Pratte	2 1/2 " 40	"	"	12.. 10..0	
Moses Hart	" "	Werselin & Ant Garreau	4.. 40	2 moulin à farine	2	500..0..0	
Ditto	3.. 16	Brean & Commune	"	1		188.. 15..0	
Ditto	" "		3 " 30	"	"	11 " 5..0	
						9 1541 " 7..6	

Noms des Propriétaires	Nombre d'arpents 2 pieds de front 2 proportions des Arbres & Censeurs	Voisins	Maison & Description des Bâtimens	Nombre de Bâtimens	Évaluation	Revenu & Pensions
Rue Notre Dame		Ville des Trois Rivières			L. D. D.	
Mélie Courval Poteau	2 arp. Sur 25	Ed. Lapin & V ^{me} Courval	1 Bois 1 Étage	1	225..0..0	
Mad ^{me} Courval	2 S. 25	Mélie Courval & D. Pratte	"	1	225..0..0	
B. O. Wagner	3 S. 5	Mad ^{me} Courval & M. Sigman	"	"	100..0..0	
Denis Pratte	3 S. 20	Courval & M. Sigman	1 Bois	2	240..0..0	
Noël Sigman	1/2 S. 23	D. Pratte & J ^e Loranger	"	"	46..0..0	
Joseph Laurenger	1 S. 23	M. Sigman & P. Loranger	"	2	103..0..0	
Pierre Laurenger	1/3 S. 23	J ^e Loranger & F ^{rs} Loranger	1 "	2	82..0..0	
F ^{rs} Laurenger	1/3 S. 23	P. Loranger & P. Metot	1 "	2	82..0..0	
Pierre Metot	3 S. 23	F ^{rs} Loranger & 2 Communes	"	3	460..0..0	
Neuve J ^e Dargie	1/2 S. 1	J ^e Lemerise & une Rue	1 "	"	6..5..0	
Michel Boissier	50 pieds S. 200	M ^{me} Courval & D. Boissier	1 "	"	10..0..0	
Plumier Boissier	50 S. 200	Courval & M ^{me} Boissier	1 "	1	10..0..0	
Louis Gagnon	50 S. 100	Courval des deux Côtés	1 "	1	10..0..0	
François Boissier	60 S. 100	Courval des deux Côtés	1 "	"	10..0..0	
Michel Duval	50 S. 50	Courval & B. O. Wagner	1 "	"	2..10..0	
V ^{me} J ^e D. Ayotte	120 S. 100	Courval & Wagner	1 "	1	20..0..0	
Godfroye Manard	30 S. 100	Courval & Robert	1 "	"	2..10..0	
Joseph Lemerise	180 S. 120	V ^{me} Dargie & F ^{rs} Lemaître	1	1	25..0..0	
François Lemaître	1400 S 1/2 arp.	P. Lemerise & M ^{me} Courval	1..1 Moulin	2	350..0..0	
Louis Décoteau	60 S. 100/pieds	F ^{rs} Lemaître & P. Lemaître	"	"	2..10..0	
Louis Abriand	60 S. 100	J ^e Camisand & Carter	"	"	2..10..0	
Joseph Camisand	60 S. 120	P. Abriand & M ^{me} Courval	1 Bois	"	20..0..0	
Mélie Courval	90 S. 120	Neuve Carter & A. Marinier	1 "	"	25..0..0	
Antoine Marinier	75 S. 120	Courval & F ^{rs} Carron	1 "	"	15..0..0	
					£ 2074..5..0	

F. Chabun. Morin à Port.

Noms des Propriétaires	Longueur Largeur Superficie	Voisins	Maison & des Cultures de Bois	Mont de Vierge	Évaluation	Revenus & taxes L. 1. 1. 1.
François Caron	40 p. S 120	A. Marneau & Bellefleur	"	"	£ 20 15.0.0	Personnes au Harbon. e. Harbon.
Frs Belhumeur	80 S 120	Frs Caron & P. Bonnard	1 Bois	1	25.0.0	
Leandre Bonnard	80 S 80	F. Belhumeur & M. Poudrier	"	"	10.0.0	
Antoine Marneau	30 S 60	Poudrier & Belhumeur	"	"	5.0.0	
Frs Poudrier	30 S 120	Frs B. & M. Olivier	1	1	25.0.0	
M. Olivier	200 S 120	M. Poudrier & D. G. Labaree	1 moulin à eau	"	150.0.0	
D. G. Labaree père	60 S 120	M. Olivier & N. Thibault	"	"	10.0.0	
Narcisse Thibault	30 S 120	M. Hart & D. G. Labaree	1 Bois	"	36.0.0	
Pierre Blondin	100 S 120	M. Hart & L. Bilodeau	"	"	10.0.0	
Moses Hart	30 S 240	N. Thibault & V. Robert	1 ..	"	45.0.0	
V. Robert	30 S 120	M. Hart & V. Aubry	1 ..	"	5.0.0	
Veuve Aubry	Terreni	Abandonnée	"	"	"	
Edly Burnage	180 p. S 120	Aubry & V. Guilmore	"	"	10.0.0	
Guys Guilmore	100 S 240	S. Burn & une Rue	1 ..	2	200.0.0	
Pierre Vasseu	30 S 120	Ed. Hamelin & une Rue	1 ..	1	30.0.0	
Edouard Hamelin	30 S 120	P. Vasseu & A. Gentile	1 ..	"	50.0.0	
Antoine Gentile	30 S 120	Ed. Hamelin & J. Hérion	"	"	15.0.0	
D. G. Labaree fils	30 S 120	P. Dutoit & une Rue	2 M. Bois	"	100.0.0	
J. Hérion	75 S 120	Ant. Gentile & S. B. Hart	1 Pierre 1 Ety	"	100.0.0	
Ditto	30 S 120	P. Desjardes & P. Dutoit	"	"	4.0.0	
Sam. B. Hart	30 S 120	J. Hérion & Terreni Vaste	"	"	10.0.0	
Ditto	300 S 100	Terreni Vaste. Vis à vis Hérion	"	"	20.0.0	
Philippe Roupeau	30 S 120	P. Dutoit & Terreni Vaste	1 M. Bois	"	45.0.0	
Otto ditto	60 S 60	P. Dutoit & Pierre Girard	"	"	10.0.0	
P. Dutoit	30 S 120	P. M. S. & O. Roupeau	"	"	10.0.0	
					£ 960.0.0	

Noms des Propriétaires	Longueur largeur profondeur par pied	Voisins	Maisons & Description des Bâties	Nombre de Bâties	Évaluations	Revenus Loyers & Remarques
Pierre Métot	130 S 120	J. Decoteaux & P. Roufseau	1. M. Bois	1	L. S. D 335.0.0	1 Moulin
Ditto	80 S 120	Même Voisins	"	"	15.0.0	
Ditto	36 S 180	J. Bonin & F. Larson	"	"	6.0.0	
Louis Roufseau	100 S 240	P. Métot & P. Croteau	1 m & 1 Moulin	"	130.0.0	
Ditto	140 S 140	M. Fanson & M. Hart	1 Moulin à huile	"	20.0.0	
M. Fanson	200 S 140	P. Roufseau & P. Métot	"	"	10.0.0	
Borvoient	50 S 140	P. Borvoient & D. Monro	"	"	8.0.0	
P. Borvoient	50 S 140	P. Métot & Borvoient	1 m Bois	1	25.0.0	
Pierre Croteau	50 S 140	P. Roufseau & D. G. Labane	1 m Pierre 1 Étage	2	150.0.0	
Daniel Munro	40 S 140	Borvoient & M. Hart	"	"	8.0.0	
M. Hart	300 S 150	D. Munro & L. une Rue	3 M. Bois	"	200.0.0	
Raphael Vaillancourt	100 S 120	P. Brand & L. une Rue	2 M. Bois	"	100.0.0	L 12.0.0
Louis Brand	100 S 120	R. Vaill. & L. une Rue	1 ..	2	150.0.0	
François Rontier	63 S 240	P. Brand & J. Bureau	2 ^{de} 1, 2 Étage	2	300.0.0	
Jacques Bureau	100 S 240	F. Rontier & P. Leduc	2 Maisons 1 Étage	1	200.0.0	L 12.0.0
Friedrich Pelletier	50 S 100	D. G. Labane & Rue M. H.	1 Ditto	1	200.0.0	L 28.0.0
D. G. Labane père	80 S 200	F. Pelletier & L. Dufrene	2 M. de 1 Étage	1	150.0.0	L 13.0.0
Ditto Ditto	25 S 50	F. Pelletier & Ed. Matton	1 pour moulin	"	25.0.0	L 6.0.0
Edouard Matton	25 S 50	D. G. Labane & J. Bureau	1 m pour moulin	"	25.0.0	
F. Dargie	30 S 50	J. Bureau & Fournier	1 m Bois 2 Fourniers	"	25.0.0	
Jacques Bureau	30 S 50	Ed. Matton & F. Dargie	1 m Ba 1 Étage	"	25.0.0	L 3.0.0
Sophie Bourques	50 S 60	D. G. Labane & P. Bourques	1 m 1 Fournier	"	10.0.0	
Pierre Bourques	25 S 40	J. Bourques & F. Dargie	1 m	"	10.0.0	
Louis Leduc	30 S 240	J. Bureau & D. G. Labane	1 m Ba 2 Étage	1	150.0.0	
J. R. Dufrene	50 S 100	D. G. Labane & Ed. Godin	2 m 1 Étage	"	78.0.0	
					L 2375.0.0	

Noms des Propriétaires	Argent Propriétaire par pied	Voisins	Maison et Description des Bâtimens	Nombre de Étages	Évaluation	Revenus Loyers et Remarques
D G Labane	60 S 120	P Leduc & P Godin	1 M Bois 1 Ét	2	£ 150.0.0	
Louis Godin fils	23 S 200	D G Labane & M Fiset	1 Ditto	1	34.0.0	
Michel Fiset	30 S 200	P Godin & Ch Giroux	1 Ditto	1	106.0.0	
Edouard Godin	40 S 120	WRD & Fm Oargie	1 Ditto	1	100.0.0	
François Oargie	30 S 120	P Godin & L Godin	1 M Bois à 2 Ét	"	150.0.0	
Ditto Ditto	100 S 120	P Leduc & P Godin	1 Moutier Bougie	"	5.0.0	
Louis Godin père	30 S 120	F Oargie & M Giroux	1 M B à 2 Ét	1	75.0.0	
Charles Giroux	50 S 200	M Fiset & Et Parent	1 Ditto à 1 Ét	1	50.0.0	
Etienne Parent	25 S 120	Ch Giroux & D Giroux	1 M à 2 Ét	1	50.0.0	
David Giroux	25 S 120	Et Parent & P Carrier	1 M à 2 Ét	1	50.0.0	
Michel Giroux	25 S 120	P Godin & Vm Belcourt	1 M à 2 Ét	"	75.0.0	
Veuve Belcourt	50 S 120	M Giroux & Ht Labane	1 M à 2 Ét	"	100.0.0	
Louis Carrier	50 S 120	D Giroux & P Proulx	1 M à 1 Ét	3	150.0.0	
Henriette Jos. Labane	40 S 120	M Belcourt & Ch Dupont	1 M à 2 Ét	2	150.0.0	£ 12..
Louis Proulx	60 S 120	P Carrier & une Rue	1 M à 1 Ét	2	150.0.0	
Charles Dupont	36 S 120	P Labane & D Lavoie	1 M Ditto	2	75.0.0	
David Lavoie	36 S 120	Ch Dupont & Jos Ougie	2 Ditto Ditto	2	100.0.0	
Ditto Ditto	36 S 45	M Philp & Jos Corbille	1 Ditto Ditto	1	60.0.0	
Ditto Ditto	40 S 45	P Proulx & Jos Corbille	1 Ditto Ditto	1	60.0.0	
Jos. Corbille	45 S 45	D Lavoie de 2 Ctes	1 Ditto "	1	75.0.0	
Joseph Ougie	60 S 120	D Lavoie & La Fausse	3 M à 1 Ét	1	250.0.0	
Antoine Lavoie	12 S 25	H J. Hughes & La Fausse	1 Ditto "	"	24.0.0	
M B Ganeaux	80 S 120	J P Bureau & une Rue	3 M à 2 Ét	2	600.0.0	1 Louer £ 15.0.
J P Bureau	50 S 120	M B Ganeaux & Rackaly	1 M à 1 Ét	1	300.0.0	
Rackaly	60 S 120	J P B. & J Bondeau	1 M Bois 1 Ét	1	250.0.0	
					£ 3209.0.0	

Noms des Propriétaires	Longueur et Profondeur des Ponds	Voisins	Maison & des = Cryptog. O'uelley	Nombre de Batte	Évaluation	Pavement des Ponds
René Dureau	45 S. 80	François & 3 Bondeau	1 m. Bois 1 ^{er} Étage	1	200.00	
Jephim Bondeau	35 S. 90	Dureau & F. Henderson	1 m. D'au	1	200.00	
Ditto	40 S. 120	Picklay & W. Carter	Vaste	..	75.00	
W. George Carter	120 S. 120	J. Bondeau & W. Verge	Ditto Ditto	3	500.00	
F. Henderson	39 S. 90	J. Bondeau & For. Bureau	1 Baign. 2 Étage	1	300.00	
Jacques Bureau	50 S. 90	F. Henderson & W. M. Bell	1 Bois 1 Étage	2	200.00	
W. Verge	36 S. 120	M. Carter & Rue W. George	2 Bois a. Ditto	1	200.00	
W. M. Bell	202 S. 200	Jacq. Bureau & Rue du Fleuve	10 m. Ditto	6	1500.00	Monsieur
Ditto Ditto	180 S. 60	François & a. Lini	10 m. Ditto	1	150.00	M. Rensley
Ditto Ditto	100 S. 300	François & Rue René	2 Quai	2 ^{es}	800.00	Quai
Ch. R. Beaudry	30 S. 60	Rue W. George & Ant. Desjardins	1 Bois a. 2 Étage	1	75.00	
Antoine Desjardins	27 S. 60	Ch. R. B. & Et. Taperin	1 m. Baign. 2 Étage	1	200.00	
Etienne Taperin	27 S. 70	A. Desjardins & P. B. Dum.	2 Étages 1. Tuile 2 Étage	1	250.00	£ 18.00
P. B. Dumoulin	60 S. 70	W. Taperin & J. Whitford	1 Pierre 2 Étage	1	300.00	£ 30.00
John Whitford	36 S. 70	P. B. & John Whitford	1 Pierre 2 Étage	1	250.00	
John Ryan	25 S. 80	J. Whitford & Houlston	1 Bois 1 Étage	2	100.00	
Louis Dupuis	50 S. 80	Que. & Rue & J. Fichson	1 ditto ditto	1	250.00	
John Houlston	22 S. 120	J. Dupuis & des deux côtés	1 Pierre 2 ditto	1	300.00	
William M. Ryan	22 S. 120	J. Houlston des 2 côtés	1 Pierre 2 Étage	1	300.00	£ 30.00
John Houlston	40 S. 150	J. Ryan & W. Duval	1 ditto à 2 Étage	2	400.00	£ 40.00
James Dickson	45 S. 45	Louis Dupuis & Rue St. Antoine	1 Bois 2 Étage	1	300.00	
Ditto ditto	40 S. 50	à lui des deux côtés	1 Pierre 2 Étage	1	300.00	
Ditto ditto	40 S. 50	à lui & H. B. Hughes	1 Bois 1 Étage	..	50.00	
W. Duval	37 S. 120	J. Houlston & W. Guillet	1 Pierre 2 Étage	3	350.00	
Katere Guillet	37 S. 60	W. Duval & M. Desjardins	1 ditto 2 Étage	1	350.00	
					£ 8000.00	

Noms des Propriétaires	Largeur Profondeur Mar. pieds	Variés	Maison & Des- criptions Directly	Nombre de Ventes	Évaluation	Revenu loyer Pensions
Pierre Desjardins	37.5.60.	V. Guillet et à lui-même	1. M. Pierre 2 ét.	1.	£100. ...	£30. ...
Ditto ditto	37.5.60.	à lui et Jean Desjardins	1. Pierre 2 ét.	1.	£25. ...	£27. 10. ...
Jean Desjardins	37.5.60.	P. Desjardins et à lui-même	1. Pierre 2 ét.	1.	£25. ...	£30. ...
Ditto ditto	37.5.60.	à lui des 2 côtés	1. 2 ^o 2 ét.	1.	£25. ...	
Ditto ditto	50.5.40.	Rue des Forges et à lui	1. 2 ^o 2 ét.	1.	£600. ...	£50. ...
Ditto ditto	20.5.30.	P. Desjardins et à lui-même	1. 2 ^o 2 ét.	"	£250. ...	£20. ...
Madame Nicer	50.5.60.	Rue St Antoine et St. Luce	1. Brigue 2 ét.	1.	£400. ...	
Auguste Luce	30.5.60.	M. Nicer et M. Barthe	1. Brigue 2 ét.	1.	£400. ...	
M. Barthe	30.5.60.	St. Luce et J. Giroux	1. 2 ^o 2 ét.	"	£400. ...	£25. ...
Joseph Giroux	40.5.50.	M. Barthe & Bourles	1. Pierre 2 ét.	1.	£600. ...	
James Bourles	30.5.60.	J. Giroux & P. Deveau	1. 2 ^o 2 ét.	1.	£425. ...	
Pierre Deveau	70.5.70.	Bourles et J. Dickson	3. Pierre 3 ét.	3.	£1250. ...	£85. ...
James Dickson	30.5.30.	P. Deveau et Rue du Plateau	1. Brigue 2 ét.	"	£450. ...	£30. ...
Joseph J. Pacaud	100.5.60.	M. Hart et H. Kimber	1. Bois 2 ét.	2.	£600. ...	£25. ...
Moses Hart	60.5.50.	Mad. Pacaud et M. Hart	1. Pierre 2 ét.	1.	£400. ...	
L. Hart & M. Bell	60.5.120.	Rue Hart & M. Hart	"	"	£100. ...	
Moses Hart	40.5.60.	L. Hart & M. Bell et F. Fiset	1. Bois 1 ét.	1.	£150. ...	£12. ...
François Fiset	32.5.60.	M. Hart & J. Burns	1. Pierre 1 ét.	1.	£300. ...	
James Burns	45.5.200.	J. Fiset & Rue Bonaventure	3. 1 ^o M. Pierre 1 ét. 2 bois ditto	2.	£800. ...	
Ditto ditto	45.5.200.	M. Hart & J. Verreuil	"	"	£50. ...	
Noël Rette	80.5.50.	Place d'armes et Rue Casanova	2. M. 1 Pierre à 1 ét. et 1 ^o en bois	"	£350. ...	
M. H. Coffin	100.5.120.	Place d'armes et St. Rette	1. Bois 1 ét.	1.	£200. ...	£20. ...
Barthe Gugg	200.5.120.	Place d'armes & M. Bell	1. Bois 2 ét.	2.	£650. ...	£40. ...
Charlotte Lomval	100.5.100.	Rue St. Hart & M. Courval	1. 2 ^o 1 ét.	"	£25. ...	
M. Courval	200.5.120.	Lomval & Rue Rue	1. 2 ^o 1 ét.	1.	£100. ...	£7. 10. ...
					£ -	10,225. ...

Noms des Propriétaires	Nombre d'arpents officiels de front des propriétés des terrains et cours...	Voisins.	Maîtres et description des Bâties	Nombre de Bâties	Évaluation.	Revenus et loyers & démargues.
M. J. D. Vallières	100. 50.	B. Giguère et une Rue	"	"	25.	"
Ditto	10. 50.	F. Fontaine et une Rue	Pierre 1. étage	1.	150.	"
F. Fontaine	100. 30.	M. H. N. Les Malines	Pierre 1. étage	1.	350.	"
Moses Hart	300. 60.	J. Bourbeau et une Rue	Brasserie	2.	200.	"
Ditto	80. 20.	entre deux Rues	Brasserie à la main	1.	50.	"
Neuve Nordup.	100. 120.	M. Hart & J. Lottinville	bois 1. étage	"	50.	£ 10. -
M. Lottinville	100. 150.	N. Nordup et Malines	100 à 1. étage	1.	40.	"
Moses Hart	200. 120.	Quelshelens et A. A. Perry	200 80.	"	100.	£ 7. 10. 0.
Alex. McPerry	40. 50. 150.	M. Hart et Doherty	100 80.	1.	25.	£ 0. -
John Doherty.	60. 80.	Alex. McPerry & J.	100 80.	1.	30.	"
George Stobbs, fils.	200. 120.	John Kennedy	100 80.	2.	100.	"
John Kennedy	30. 120.	Stobbs & Park	100 80.	"	5.	"
Augustin Simoneau	30. 5. 60.	Quelshelens et J. Lefebvre	100 80.	"	20.	"
Joseph Lefebvre	31. 5. 60.	J. Simoneau & Peter Linck	100 80.	"	10.	"
Bélonne Dugré.	30. 5. 60.	John Doherty et une rue	vaste	"	4:3:4.	"
Peter Linck	60. 5. 120.	J. Lefebvre et L. Girardeau	2m. bois 1. étage	"	25.	"
Laurent Girardeau	30. 5. 120.	Peter Linck et une rue.	100 "	"	5.	"
M. Budden	300. 5. 200.	Stobbs & Dickson	900 à 2. étage	"	300.	"
James Dickson	100. 120.	M. Budden & Wagner	1m. bois 1. étage	"	25.	"
Ditto ditto	60. 120.	B. P. Wagner et une rue	2 80.	"	25.	"
B. P. Wagner	35 arpents réprouvés.	Dickson et Rivière noire	1. vigna 1. étage	1.	200 "	"
Germain Béliste	50. 5. 80.	Alex. Béliste et Girardeau	1m. bois 1. étage	"	5.	"
Alexandre Béliste	50. 5. 80.	Ger. Béliste et W. Bédard	1. 80. 80.	"	3.	"
Amable Cadoret.	60. 5. 100.	J. Dickson & H. Cadoret	1. 80. 80.	"	5.	"
Neuve Renick	60. 5. 100.	Am. Cadoret et L. Lathuile	100 80.	"	3.	"
					1755. 3:4	

Noms des Propriétaires	Longueur & Profondeur par pieds.	Voisins.	Maisons & description D'icales.	Nombre de Bâtimens.	Évaluation.	Revenus & Loyers & Remarques.
Lois Labrelle	60 S 100	V. Pernick & D ^e Badaery	1 M. Bois 1 Étage	"	£ 2. 10. 0	
Kenn. Labrelle	390 p. 100	M. Hart & B. Wagner	Vaste	"	36. 0. 0	
Rue St Paul						
V. Clement Langlois	60 S 100	D. Flaman & R. St Paul	1 M. Bois 1 Étage	"	10. 0. 0	
Pierre Flaman	60 S 100	V. Langlois & D ^e Lottenville	1 Ditto	"	7. 10. 0	
Lois Lafontaine	60 S 60	Rue St Paul & Peter Linch	1 Ditto	"	4. 0. 0	
Pierre Lacombe	60 S 120	J. Charini & M. Hart	1 Ditto	"	4. 0. 0	
Jeph. Charini	60 S 120	J. Lecomte & P. Lacombe	1 Ditto	"	1. 0. 0	
Moses Hart	60 S 120	P. Lacombe & V. Lemaire	"	"	1. 0. 0	
Marg. Lottenville	1 1/2 Acre	V. Langlois & L. Fortier	"	"	6. 0. 0	
V. Lemaire	100 S 100	J. Paille & M. Hart	1 M. Bois 1 Étage	"	4. 0. 0	
Lois Paille	100 S 80	V. Lemaire & J. Paille	1 Ditto	"	7. 10. 0	
J. Paille	100 S 80	J. Paille & L. Gignac	1 Ditto	"	3. 0. 0	
L. Gignac	100 S 80	J. Paille & M. Lottenville	1 Ditto	"	2. 0. 0	
M. Lottenville	100 S 80	L. Gignac & Ed. Cadorette	1 Ditto	"	3. 0. 0	
Edmond Cadorette	100 S 80	J. Paille & F. Rouillard	1 Ditto	"	4. 0. 0	
F. Rouillard	100 S 80	Ed. Cadorette & P. Lottenville	1 Ditto	"	7. 10. 0	
Ethel Marie	100 S 80	J. Rouillard & L. Paille	1 Ditto	"	7. 10. 0	
Leandre Gagnon	100 S 80	Rue travers & D ^e Lottenville	1 Ditto	"	10. 0. 0	
Jeph. Fortier	100 S 80	Ch. Lottenville & D ^e Lottenville	1 Ditto	"	4. 0. 0	
Charles Lamothe	100 S 80	L. Fortier & J. Bernegui	1 Ditto	"	5. 0. 0	
J. Bernegui	100 S 80	Ch. Lamothe & Chateaufort	1 Ditto	"	4. 0. 0	
Charles Chateaufort	100 S 80	J. Bernegui & D ^e Langlois	1 Ditto	"	6. 5. 0	
D ^e Langlois	100 S 80	Ch. Chateaufort & Rue Lottenville	1 Ditto	"	6. 5. 0	
Ethel Flagelle	100 S 80	D ^e Lottenville & 2 Étages	1 Ditto	"	2. 10. 0	
					£ 148. 10. 0	

Noms des Propriétaires.	Largeur en profondeur par pieds	Voisins.	Maisons et description d'icelles.	Nombre de baïettes.	Évaluation.	Prevenus et Loyers et Remarques.
Jean Giroux	80 S 100	Vie Plage et Rue Commis			\$ 1.	"
		Rue S. René.				
C. A. Beaudry	60 S 70	Dupuis et J. Dickson	2 M. 100 briques 2 étages 100 baïettes	2	100.	"
James Dickson	40 S 40	C. D. B. & Mac. Carter	1 M. bois 1 étage	1	150.	"
V. George Carter	50 S 45	J. Dickson et C. Bernard	1 M. B. 1 étage	"	300.	
		Rue du Fleuve.				
Charles Bernard	50 S 150	J. Carter et McEwan	1 M. bois 1 étage	3	100.	
George McEwan	60 S 120	C. Bernard et rue S. Fr.	1. 8°	1	450. ..	\$ 30.
Ditto & Co	40 S 40	H. B. Hughes et lui-même	1. 8°	1	150. ..	12: 10. .
Pierre D'écoteau	50 S 100	Rue St. H. & P. B. Dum.	1. 8°	2	350.	
P. B. Dumoulin	40 S 100	P. D'écoteau et P. B. Pacaud	1. 8°	1	150.	\$ 10.
L. D. Pacaud	45 S 100	P. B. D. et Mac. Pacaud	1 Pierre 2 étages	2	500.	\$ 40.
John Molson	150 S 80	Grève et P. D'écoteau	1 Pierre 2 étages	"	1200. ..	\$ 60
Ditto Ditto	60 S 50	J. Pacaud et à lui	100 baïettes 1 étage 1 M. bois 1 étage	"	200. ..	\$ 12
Ditto Ditto	50 S 50	Rue Platon et à lui	100 1 étage	"	400. ..	
V. J. Pacaud	60 S 80	L. P. P. et John Molson	100 3 étages	1	600. ..	\$ 50.
H. J. Hughes	40 S 80	McNair et Rue Carbone	100 1 étage	2	300. ..	Quai.
J. McNair	50 S 80	H. J. Hughes et Ch. R. Ogden	1 Cotte	1	250	Quai
Ch. R. Ogden	80 S 150	McNair et Rue Plac. D'Ar.	1 Cotte		150	
M. M. Bell	200 S 150	Rue Plac. D'Ar. et Rue St. H.	2 M. 100 briques 2 étages 21 baïettes 2 étages	34	1000	Quai.
Meune Bombaen	60 S 45	M. Hart et Rue St. H.	1 M. B. 1 étage		20. 0. .	
		Rue St. Antoine				
H. B. Hughes	25 S 40	J. Dickson et M. Ewen	1 M. Bois 2 étages	1	150. ..	\$ 5.
J. E. Dumoulin	45 S 80	J. Dickson et W. Oliver	100 1 étage	1	200. 0	
J. Dickson	50 S 60	J. E. Dum. et Rue St. Louis	100 1 étage	2	100. 0. .	\$ 12
					\$ 7421. ..	

Noms des Propriétaires.	Longueur et profondeur par pieds	Voisins	Maisons et description.	Nombre de Bâtisses.	Évaluation.	Revenus et loyers et Primaques.
Edouard Thiercau	60 S 120	J. Clair & Rue de Louis	1 M. Bois 1 Ét.	1	150.0.0	£9. —
Louis Clair	37. 37	Ed. Thiercau & Decoteau Rue du Plateau	1 Bâtisse		75.0.0	
James Gamble	30 S 35	L. Thiercau & Rue de St. Louis	1 M. Bois 2 Ét.		250. " "	
Levin O'Brien	25 S 45	J. Gamble & M. M. Rayne	1 Bât. 2 Ét.		300. " "	£21.15.
Henri M. Rayne	35 S 45	L. Thiercau & J. Whiteford	1 Bâtisse 2 Ét.		200. " "	£20
John M. Whiteford	45 S 45	H. M. Rayne & M. Hart	1 Bois 2 Ét.		200.0.0	£24.0.0
J. B. Hart	50 S 60	J. M. Whiteford & L. Boudreau	1 Bât. 2 Ét.		300.0.0	
Otto	40 S 40	J. M. Rayne & M. Hart	1 M. Bois 1 Ét.		100.0.0	£12.0.0
A. M. Hart	40 S 45	A. B. Hart & D. Guilmor	1 Bâtisse 2 Ét.		350.0.0	
A. B. Hart	30 S 70	A. M. Hart & Otto	1 Bois 2 Ét.	1	500.0.0	
Dorteur Guilmor	50 S 150	A. B. Hart & W. Guilmor	1 Bois 2 Ét.	2	350.0.0	
William Guilmor	25 S 60	D. Guilmor & P. Ritter	1 Bât. 2 Ét.	1	250.0.0	
John H. Ritter	35 " 60	W. Guilmor & M. Pothier	1 Bât. 2 Ét.	2	400.0.0	
Wm. Pothier	20 S 100	J. H. Ritter & Rue de Louis	1 Bât. 2 Ét.	2	400.0.0	
Clair Boudreau	60 S 80	A. B. Hart & L. S. Grant	1 Bois 2 Ét.	1	300.0.0	
D. Grant	60 S 80	Cl. Boudreau & J. G. Dural	2 M. Bois 2 Ét.	1	500. " "	
J. G. Dural	45 S 80	D. Grant & D. David	1 Bâtisse 2 Ét.	1	300. " "	
Edouard Pratte	30 S 100	M. Hart & Rue de Louis	1 Bois 2 Ét.	1	200. " "	£25.0.0
Moses Hart	30 S 40	H. Dickson & E. Pratte	1 Bâtisse 3 Ét.	1	400. " "	
D. David	100 S 80	J. G. Dural & Rue de Louis	1 Bois 1 Ét.	1	400. " "	£25.0.0
C. Riernan	50 S 60	E. D. Pratte & J. Guilmor	2 M. Bâtisse 2 Ét.	1	250.0.0	
J. D. Craig	37 S 70	M. Pothier & Ed. Thiercau	1 Bois 1 Ét.		150. " "	
					£6525.	

Noms des Propriétaires	Age Superficie Non payée	Noms	Maisons & Mobilier Vente	Nombre de Bâties	Évaluation	Revenu d'après les Dernières
		Rue des Forges			£ 10	
Pierre Desfosses	50 S 120	Desfosses & Marché	1 Reu 2 Etag	2	600	
Ditto Ditto	40 S 60	a Lin des 2 Côtés	1 Bois 1 Etag	1	400	£45.. ..
Ditto Ditto	40 S 60	M Hart & Lin même	Ditto 1 Etag	1	350	£15.. ..
Dep. D Rumber	50 S 200	M ^{re} Pavaud & Dg Labane	1 Reu 2 Etag	3	800	
Mars Hart	40 S 70	PB Dumoulin & Marché	2 Bois & 1 Etag	2	450	£21.. ..
Dg Labane fin	40 S 100	D Rumber & M ^{re} Ever	1 Reu 2 Etag	2	400	
PB Dumoulin	30 .. 40	M Hart & Rue Badaud	Vaste			Non payée sur le prix
M ^{re} Ever	35 .. 150	Dg Labane & PB Dume	1 Reu 2 Etag	2	400	£20.. ..
PB Dumoulin	101 S 120	M ^{re} Ever & D ^{re} Badaud	3 Reu 2 Etag	3	1800	£91.. ..
Ditto Ditto	46 S 120	J Bellefeuille & une Rue	1 Brugu 1 Etag	1	300	£12.. ..
Mars Hart	40 S 120	Desfosses & Moy Gauffier	1 Reu 2 Etag	1	400	
Moy Gauffier	34 S 80	M Hart & Jy Carron	1 Bois 1 Etag	1	250	
Ignace Carron	34 S 80	Moy Gauffier & Rue Badaud	1 Bois 1 Etag	2	300	
George Badaud	45 S 200	PB Dumoulin & D ^{re} Badaud	1 Reu 2 Etag	1	600	£12.. ..
M ^{re} Badaud	42 S 200	G Badaud & Fearon	Ditto 2 Etag	1	500	
Henry G Fearon	36 S 72	M ^{re} Badaud & J Lamont	1 Brugu 2 Etag	1	400	
Henri Lamont	40 S 200	H G Fearon & Rue Hart	1 Reu 2 Etag	1	500	
J ^{re} Bellefeuille	60 S 90	H Crepi & D ^{re} Dotey	1 Bois 1 Etag	1	150	
Henri Crepi	90 S 350	M ^{re} Dotey & J Bellefeuille	1 Ditto	1	200	£15.. ..
George Stobb	70 S 130	SB Hart & Rue Hart	1 Brugu 2 Etag	1	200	
M ^{re} Dotey	80 S 200	H Crepi & SB Hart	1 Bois 1 Etag	1	200	£12.. ..
SB Hart	36 S 450	Stobb & Rue Royal	2 Bois 1 Etag à usage de meublage	4	1000	
Ditto Ditto	60 S 250	D ^{re} Dotey & Paul Duval	Vaste		50	
Paul Duval	60 S 200	SB Hart & W Short	1 Bois 1 Etag	1	75	
					£100 25	

Noms des Propriétaires	Pages d'hab. par parc.	Noms	Pages d'hab. par parc.	Noms	Pages d'hab. par parc.	Revenu des Propriétaires
W Short	160 S 200	Paul Dursald C Carter	2 Bois 1 Etage	2	500..0..0	
J ^r Samuel fils	60 S 129	SBH & Rie Royale	Vaste		30..0..0	
Christopher Carter	101 S 250	D ^{re} Short & F ^r Roupeau	1 Bois 1 Etage	2	300..0..0	25..0..0
F ^r Roupeau	25 S 100	Carter Lot Potthier	N th 1 Etage		20..0..0	
Oliver Potthier	25 S 100	F ^r Roupeau & V ^r Henry	N th 1 Etage	1	25..0..0	
Henry Potthier	40 S 100	B Dugré & O ^r Potthier	1 D th		25..0..0	14..10..
Belorne Dugré	45 S 100	J ^r Potthier & L ^r Dugré	N th	1	40..0..0	
W Oubston	45 S 100	B Dugré & J ^r Potthier	1 D th		50..0..0	
Philip Burns	80 S 60	L ^r & J ^r Vallée	1 D th		20..0..0	
J ^r Vallée	80 S 60	P Burns & J ^r Labane	Vaste		5..0..0	
D ^r Labane fils	45 S 80	J ^r Vallée & V ^r Bonté	1 Bois 2 Etage		15..0..0	35/-
D ^r Mag. Potthier	40 S 140	Oubston & M ^r Hart	1 D th 1 Etage		15..0..0	
M ^r Hart	100 S 200	Mag Potthier & O ^r Cormier	Vaste		15..0..0	
N Bourgoinville	40 S 120	J ^r Labane & J ^r Richard	1 Bois 1 Etage		20..0..0	
Joseph Richard	60 S 120	N Bourgoinville & M ^r P ^r ue	1 D th 1 Etage	1	20..0..0	
Pierre Cormier	90 S 90	M ^r Hart & J ^r Page	1 D th 1 Etage		20..0..0	
Joseph Page	45 S 90	P ^r ue & J ^r Giroux	1 D th	1	50..0..0	
Lois Giroux	45 S 90	J ^r Page & J ^r Cormier	1 D th	2	150..0..0	
Antoine Tappin	45 S 90	Lois Mailheux & E ^r Boudreau	1 D th 2 Etage	2	100..0..0	
Lois Mailheux	45 S 90	A Tappin & P ^r ue Travers	1 D th 1 Etage	1	40..0..0	
Edmond Boudreau	99 S 90	A Tappin & J ^r Vallée	1 D th 2 Etage	1	100..0..0	
J ^r Vallée	45 S 90	Ed Boudreau & M ^r Hart	1 Bois 1 Etage		10..0..0	
M ^r Hart	80 S 120	J ^r Vallée & P ^r ue Travers	1 Bois 1 Etage		75..0..0	
Pierre Cormier	45 S 200	J ^r Giroux & J ^r Guilmet	1 D th 1 Etage	1	75..0..0	
Heritier Paul Guilmet	45 S 90	P ^r ue & M ^r Hart	1 D th 1 Etage		25..0..0	
					1745..0..0	

Noms des Propriétaires	Longueur et Profondeur des Puits	Voisins	Mentions d'impôts Précéd.	Mentions de Ventes	Évaluations	Mentions de Ventes Précéd.
Mons Hart	60 S 60	J P Guilmet & M Pellier	Vaste		5.00.0	
Eli Pellier	45 S 120	M Hart & Morris Syar	1 M Bonté		10.00.0	
J ^e Gaillong	20 S 40	Morris Syar & Ruel Gert	1 Ditto		2.10.0	
Charles Giroux	20 S 30	Inconnue	1 Ditto		2.10.0	
Neuve Gaulin	20 S 30	Ditto	1 Ditto		2.10.0	
Pierre Pepin	20 S 30	N ^e Gaulin & M ^e Delor	1 Ditto		2.10.0	
M ^e Delor	20 S 30	P Pepin & Fr Morie	1 Ditto		2.10.0	
Fr Morie	20 S 20	M ^e Delor & P Cantara	1 Ditto		2.10.0	
Louis Cantara	20 S 20	Fr Morie & P Cantara	1 Ditto		2.10.0	
Louis Cantara fils	20 S 30	P Cantara fils & V Cantara	1 Ditto		2.10.0	
A. Fils Cantara	20 S 30	P ^e Fils & Aug ^e Rotondo	1 Ditto		2.10.0	
Auguste Rotondo	25 S 30	A Cantara & J Jammes	1 Ditto		10.00.0	
Jean Jammes	15 S 20	A Cantara & Fr Delor	1 Ditto		2.10.0	
J ^e M ^e Delor	20 S 20	Jean Jammes & P Lacerte	1 Ditto		2.10.0	
Pierre Lacerte	20 S 20	J Delor & Dauphine	1 Ditto		2.10.0	
Etienne Dauphine	20 S 20	J Jammes & Vaste	1 Ditto		2.10.0	
Jean Jammes	20 S 20	A Dauphine & Vaste	1 Ditto		2.10.0	
Rue St George						
Ch ^e Bondeau	400 S 120	Fr Page & Ch ^e R Bondeau	1 M Bonté		15.00.0	
Ch ^e R Bondeau	200 S 120	A Bondeau & M Syar	Vaste		3.00.0	
Morris Syar	150 S 120	Ch ^e R B. & P Baril	Vaste		3.00.0	
Ditto Ditto	60 S 60	J Gaillong & Eli Pellier	1 M Bonté		15.00.0	
Joseph Pleau	60 S 60	Eli Pellier & P Baril	Vaste		1.00.0	
Paschal Baril	50 S 120	J Pleau & P Carnier	1 M Bonté		10.00.0	
Ditto Ditto	100 S 120	J P Bureau & M ^e Carignan	Vaste		1.00.0	
					<u>Fr 110.00.0</u>	

Noms des Propriétaires	Argent propre par Marché	Noms	Marchés d'argent par Marché	Argent propre par Marché	Argent propre par Marché	Argent propre par Marché
J P Bureau	100 S 120	P Barib & M Syar	Nante		100.0.0	
Joseph Giroux	60 S 120	P Giroux & M Hart	1 Grange		15.0.0	
Moses Hart	300 S 120	J Giroux & Fleitboms	1 M Boin 1 Stg		20.0.0	
M ^{re} Langman père	50 S 120	Chyotte & M ^{re} Carignan	1 Ditto		7.10.0	
Oliver Chyotte	100 S 120	M ^{re} Langman & P Barib	1 Ditto		7.10.0	
M ^{re} Carignan fils	50 S 120	M ^{re} C. & Jean Girardeau	1 Ditto		5.0.0	
Jean Girardeau	100 S 120	M ^{re} C. fils & Z. Vierge	1 Ditto		5.0.0	
Sephiri Vierge	100 S 120	J Girardeau & M Borsclair	1 Ditto		7.10.0	
Narcisse Borsclair	100 S 120	J Vierge & Ch R Ogden	Nante		6.5.0	
W R Antrobus	100 S 120	M Hart & C Carter	"	1	5.0.0	
Etienne Durant	50 S 120	Ch R Ogden & P. Girard	Nante		2.10.0	
Ditto Ditto	50 S 120	P Girard & P Cormier	1 M Boin 1 Stg		5.0.0	
Pierre Girard	50 S 120	E Durant des 2 Côté	1 Ditto		15.0.0	
Pierre Cormier	100 S 120	E Durant & M Pratte	Nante		10.0.0	
Modeste Pratte	100 S 120	P Cormier & P Denoncourt	Nante		10.0.0	
Paul Denoncourt	25 S 120	M Pratte & M Giroux	1 M Boin 1 Stg		20.0.0	
Henters J Labang	50 S 120	J B ^{re} & Veure Grefé	1 Ditto		20.0.0	
Michel Giroux	50 S 120	P Denoncourt & D Larivière	1 Ditto	2	100.0.0	
David Larivière	50 S 120	M Giroux & M Hart	1 Ditto		100.0.0	
Moses Hart	40 S 120	D Larivière & R W Phillips	1 Ditto		25.0.0	
W ^{re} Backhaus	50 S 120	R W Backhaus & H Rayn	1 Ditto		125.0.0	29.0.0
Henters M Rayn	30 S 120	W Backhaus & A Cook	1 Ditto		10.0.0	29.0.0
Arché Cook	60 S 120	H M Rayn & Ch Rock	2 ^{de} 1 Stg	1	200.0.0	
					£ 812.5.0	

Noms des Propriétaires	Longueur et largeur des parcels	Voisins	Maison et Description d'icelle	Nombre de Bâties	Évaluation	Pertuis Lignes Remarques.
Rue Bonnaventure					£. S. D.	
Etienne Lapin	80 S 200	Monument & P. Vezina	42 Pans 2 Étages 22 Pans au 1 ^{er} Étage	4	1200..0..0	£57..0..0
Pierre Vezina	300 S 150	E. Lapin & Methodist	1 Pans 1 Étage	1	800.. "	"
J. B. de Vismont	100 S 60	J. Burns & A. Polette	1 Pans 1 Étage	1	200.. "	
A. Polette	70 S 60	J. B. de V. & V. Crepe	1 Pans 1 Étage	1	500.. "	
V. Ch. Crepe	80 S 50	A. Polette & Rue Hart	1 Pans 1 Étage	1	300..	
M. J. de Vismont	80 S 60	P. Vezina & Rue St. J.	1 Ditto	1	150.. "	
J. H. Drouine	60 S 100	Rue St. J. & L. D. Craig	1 Ditto	1	125.. "	
J. Ed. Pacaud	60 S 100	S. B. H. & Rue Hart	1 Ditto	1	250.. "	
L. D. Craig	60 S 80	J. H. Drouine & Rue Thiers	1 Ditto	1	50.. "	
V. Dotey	100 S 200	Rue St. J. & H. Raymond	1 Ditto		300..	
Henry Raymond	80 S 60	V. Dotey & Sam. Lewis	1 Ditto		25..	
Sam. Lewis	80 S 80	H. Raymond & Rue Royal	1 Ditto		50..	
D. H. Hart	120 S 120	S. B. H. & Rue Royal	1 Ditto		150.. "	
E. de Vismont	80 S 120	F. de Vismont & L. D. Cook	1 Ditto		100.. "	£9..0..0
Andre Cook	60 S 120	E. de Vismont & J. E. Dum	1 Ditto		20.. "	
J. E. Dumoulin	75 S 120	E. de Vismont & J. E. Rivard	Vaste		4.. "	
Julien Rivard	25 S 120	J. E. D. & Mag. St. Hilarie	1 M. B. 1 Étage		7..10..0	
Mag. St. Hilarie	50 S 120	J. Rivard & W. M. Claud	1 Ditto		7..10..0	
J. W. St. Vallon	220 S 120	J. F. Hughes & L. D. ditto	Vaste		50..0..0	
J. W. M. Claud	40 S 120	Mag. St. J. & Gendreau	Vaste		3..0..0	
Ditto Ditto	80 S 100	J. W. V. & une Rue	1 M. B. 1 Étage		25..0..0	
Mad. Gendreau	40 S 120	J. W. M. Claud & une Rue	Vaste	1	5..0..0	
B. F. Trudel	50 S 60	D. Clairmont & une Rue	1 M. B. 1 Étage	1	75..0..0	
D. Clairmont	60 S 80	B. Trudel & Ant. Lapin	1 Ditto	1	10..0..0	
					<u>£4407..0..0</u>	

Noms des Propriétaires	Longueur et Proportion des Pieds	Voisins	Maisons & Descriptions Caveille	Nombre de Maisons	Evaluation	Revenus Loyers & Remises
Antoine Lafont	60 S 80	Delaunay & F. H. Hylari	1 m 13 1/2 tag	1	\$ 22 25.0.0	
M ^{re} Lavolette	20 S 100	F ^{rs} Pichette & S. Abuth	10 ditto		7.10.	
John Abuth	50 S 100	M ^{re} Lavolette & S. H. de Riv.	10 ditto		5.0.0	
F ^{rs} H. H. Hylari	50 S 60	Ant. Lafont & F. L. Durant	10 ditto		4.0.0	
F ^{rs} L. Durant	50 S 60	F ^{rs} S. H. L. Ant. Godin	10 ditto		6.5.	
Antoine Godin	60 S 80	Alex ^{re} Master & F. L. Dur.	10 ditto		4.0.0	
Alexis Master	30 S 60	Ant. Godin & S. Germain	10 ditto		5.0.0	
San Germain	30 S 60	Alex ^{re} Master & une Rue	10 ditto		7.10.0	
Auguste Dancieu	60 S 60	Ant. Dancieu & une Rue	10 ditto		8.0.0	per
Auguste Dancieu	60 S 60	Ant. Dancieu & Ponpeau	10 ditto		20.0.0	fil
Pierre Ponpeau	60 S 60	Ant. Dancieu & S. H. de Riv.	10 ditto		5.0.0	
Rue Travers Incourue						
Auguste Gelina	60 S 80	Beno ^{re} Trudel & une Rue	1 m 13 1/2 tag	1	30.0.0	
F ^{rs} Pichette	60 S 60	F ^{rs} P. Lach: & une Rue	10 ditto		20.0.0	
F ^{rs} P. Lachance	60 S 60	F ^{rs} Pichette & V. Badaeus	2 ditto		25.-- "	
V ^{rs} Badaeus	150 S 200	F ^{rs} P. Lachance & une Rue	Vaste		10.4 0	
Al. Descl ^{re} Agent	100 S 120	André Badaeus & une Rue	Vaste		5.0.0	
Rue Plaisante						
M ^{re} Duplessis	100 S 80	M ^{re} Pothier & M ^{re} Vallée	1 m 13 1/2 tag		10.0.0	
M ^{re} Vallée	120 S 80	M ^{re} Duplessis & O. Burns	Vaste		5.0.0	
Pierre Bisson	60 S 100	Ant. Bell ^{re} & A. Delorier	1 m 13 1/2 tag		30.0.0	
Antoine Delorier	80 S 100	Pierre Bisson & S. Pantou	10 ditto		10.0.0	
Joseph Panneton	30 S 100	Ant. Delorier & S. Dérioyen	1 ditto		10.0.0	
Joseph Dérioyen	60 S 100	S. Pantou & O. Burns	1 ditto		20.0.0	
					\$ 292.5.0	

Noms des Propriétaires	Longueur et Proportion des pieds	Voisins	Maison et description d'icelle	Nombre de Batte	Évaluations	Revenu des & Remarques
		Rue St Francois			£ 12	
Joseph Rotcheste	36 S 60	M ^{re} Belle & L ^{re} Vallée	1 M ^{re} Bois 1 Etage		25.0.0	
Richard Guinies	100 S 80	L ^{re} Vallée & L ^{re} Lapiseraie	1 Brique 1 Etage		150.0.0	
Gouverneur Ogden	100 S 250	Rue St Pierre & D ^{re} Cornval	1 Brie 1 Etage	2	500.0.0	
L ^{re} Lapiseraie	50 S 80	Rue Guinies & D ^{re} Urseline	1 Bois 1 Etage		30.0.0	
		Rue St Pierre				
M ^{re} Hart	36 S 80	Ecole Public & Rue Prison	Vaste		15.0.0	
N ^{re} H. Heney	140 S 100	N ^{re} Donnet & Ecole -	1 M ^{re} Brie 1 Etage	3	500.0.0	
N ^{re} R. Bemes	60 S 80	D ^{re} Lomval & G ^{re} Ogden	1 Bois 1 Etage	1	60.0.0	
N ^{re} B. Doucet	45 S 60	N ^{re} Heney & L ^{re} Leclerc	1 Ditto	1	200.0.0	£15.
Louis Leclerc	70 S 50	N ^{re} B. Doucet & Rue des Champs	3 Ditto	1	200.0.0	£12. -
Joseph Monroing	70 S 80	E ^{re} Lapi & Rue des Champs	2 M ^{re} a 2 Etage 21 Etage	2	250.0.0	£9.0.0
		Rue des Champs.				
Ammon Demarais	80 S 40	L ^{re} Leclerc & D ^{re} Lutra	3 M ^{re} Bois a 1 Etage		200.0.0	£11.15
Francois Gendron	40 S 60	L ^{re} Monroing & P ^{re} B. Dum	1 Ditto		30.0.0	
P ^{re} B. Dumoulin	60 S 70	F ^{re} Gendron & P ^{re} Claire	Vaste		10.0.0	
L ^{re} Claire	60 S 70	P ^{re} B. D. & H ^{re} M ^{re} Claran	1 Grange		20.0.0	
D ^{re} M. Lutra	150 S 240	Bernarais & Rue Prison	1 M ^{re} Brie 1 Etage	3	200.0.0	
Ammon Demarais	70 S 70	Ditto Ditto	1 Bois 1 Etage		75.0.0	£4.10
Henri Bontet	60 S 80	S ^{re} B. Hart & Ditto	1 Ditto		6.5.0	
Sam ^{re} B. Hart	60 S 80	H ^{re} Bontet & Chemin de laif	Vaste		6.0.0	
Edouard Barnard	50 S 120	P ^{re} B. D. & Ammon Dem	Vaste		10.0.0	
Ditto Ditto	100 S 120	P ^{re} B. D. & G ^{re} R. Rimble	1 Brie 1 Etage		400.0.0	
P ^{re} B. Dumoulin	80 S 80	Ed Barnard & Rue Prison	1 Bois 1 Etage		50.0.0	£6.0.0
H ^{re} M ^{re} Claran	60 S 80	L ^{re} Claire & P ^{re} B. Dum	1 Ditto	1	125.0.0	
					£3082.50	

Noms des Propriétaires	Longueur et largeur en perches	Voisins	Mention et descriptions d'icelle	Nombre de Boiss.	Évaluation	Revenu des L. Verges
P B Dumoulin	50 S 60	M Clarend P B D.	M Boiss 18p 1	1	100.0.0	
Ditto Ditto	100 S 200	Pere M Joseph & Luc	Ditto 28p 2	2	500.0.0	
J R Rivin	60 S 100	Ed Bernard & une Rue	Pere 28p 2	2	600.0.0	
P B Dumoulin	25 S 60	G Ogden & Rue S the	Vaste		20.0.0	Jardin
G Ogden	80 S 60	P B D & Woodward	Vaste		25.0.0	
Woodwood	60 S 80	G Ogden & F Hamel	M Boiss 18p 2	2	100.0.0	£10.0.0
Francis Hamel	60 S 80	Woodwood & J Honach	Ditto		50.0.0	
James Honach	120 S 80	F Hamel & J Burns	2 Ditto		100.0.0	
Moses Hart	100 S 150	Arrière Anglais & Ind.	Vaste		40	Jardin
H Judah	45 S 120	M Hart & F Laman	Vaste		15..	
F Laman	50 S 120	H Judah & une Rue	M Boiss 18p		50.. "	
Antoine Linctot	45 S 120	P Portugais & une Rue	Ditto 2	2	100..	
Pere Portugais	100 S 120	Ant Linctot & une Rue	Ditto 1	1	250.0.0	
J th Merideys	100 S 100	J Burns & Rue Travers	Ditto 1	1	25.0.0	
V & L Blane	80 S 100	M th Lormencon & une Rue	Vaste	1	20.. "	Grange
V G de Lormencon	80 S 100	H B Hughes & V L B.	Vaste		10.. "	
George Lincaster	60 S 80	M Morais & J th Luras	M Boiss 18p 1		12.. 10.	
Ch ^p Morray	60 S 60	G Lincaster & F Charrette	Ditto		10.0.0	
Frs Charrette	100 S 60	Ch ^p Morrai & une Rue	Vaste		4.. " "	
H Judah	100 S 60	P Portugais & M Bonville	M Boiss 18p		25.0.0	
J th Bonville	45 S 60	H Judah & P Ritson	Ditto		12.. 10.0	
John Ritson	60 S 60	Bonville & une Rue	Vaste		4.. " "	
		Rue				
James Burns	40 S 60	J th Valheir & une Rue	M B. 18p		15.. 0.0	
Pere Cadotte	40 S 60	M Hart & F Hamel	Ditto 1	1	10.0.. 0.	
					£ 2098.0.0	

Noms des Propriétaires	Longueur et Proportion des pieds	Voisins	Maison et Description D'icelle	Nombre de Batte	Évaluation	Revenu Payé et Pensions
Moses Hart	50 S 60	Pladorette & S Tompaud	1 M Bois 1 Etg		\$ 20.0.0	
M ^{re} Marchatene	45 S 80	S J ^{re} W. & H Judah	1 Ditto	1	20.0.0	
F ^{re} Hamel	45 S 60	Pladorette & une Rue	Vaste		3.. ..	
J ^{re} Valliere	60 S 80	J Burns & J ^{re} Marchatene	Ditto		5..	
H Judah	60 S 70	J ^{re} M. & F Larnaud	Vaste		3..	
F ^{re} Pichette	45 S 60	M H & Valliere	1 M B 1 Etg		20.0.0	
Neuve N ^{re} Thylène	40 S 60	M Hart & F Pichette	Vaste		4.0.0	
Moses Hart	50 S 60	F ^{re} Pichette & A Linetot	1 M Bois 1 Etg		25.0.0	
Rue Royale						
Sally Burns	100 S 200	Rue des Champ. & Bellisle	1 M Bois 1 Etg	1	100.0.0	
Bellisle	45 S 120	J Burns & J ^{re} Lornel	1 Ditto		15.0.0	
Aug st Lornel	60 S 90	Bellisle & Rue Travers	Vaste		15.0.0	
J Burns	300 S 200	Rue des Champ. & 1 Rue	1 M B 1 Etg	1	350.0.0	
Ditto Ditto	120 S 100	Duval & une Rue	1 Ditto	1	300.0.0	
Sam B Hart	70 S 150	Pierre Duval & une Rue	Vaste		15.0.0	
Zephiri Duval	50 S 100	J Burns & une Rue. Vaste.	1 M B 1 Etg	1	150.0.0	
Neuve Peligor	100 S 100	S B Hart & Lincorne	2 M Ditto	1	100.0.0	
Joseph Frigon	100 S 50	J Norman & H F H	1 Ditto	1	200.0.0	
H F Hughes	60 S 150	J Frigon & Rue Bonnard	1 Ditto	1	250.0.0	
Tenere Vaste	70 S 150	Neuve Pénard & Sam P.	Vaste			
Rue St Modeste						
N J Thompson	40 S 100	J Burns & Bonlangette	1 M Bois 1 Etg		20.0.0	
M ^{re} Bonlangette	40 S 100	N Thompson & Tenere incornue	1 Ditto 1 Etg		25.0.0	
Montreal	100 S 50	Bonlangette & Woodhouse			5	
Tenere Vaste	40 S 100	H F H & J Frigon	1 Ditto		25.0.0	
J ^{re} Norman					\$ 167.0.0	

Total a \$10.0.0

Total a \$5

Incornue

Noms des Propriétaires	Longueur et largeur des parcelles en pieds	Noms	Maison et description du bien	Nom de la parcelle	Évaluation	Revenu, loyer et pen. & gues
Rue St Olivier					£. S. D	
Henry Judah	25 S 50	Woodwood & Doring	1 M 180 180		15.0.0	
Andie Hamel	60 S 80	N. Sam & Rue Travers	1 Ditto		25.0.0	
Nasere Sam Lein	40 S 50	M ^{re} Dotey & A Hamel	1 Ditto	1	25.0.0	
J H Dionne	100 S 60	J Judah & L D Ciang	Vaste		20. " "	
Continuation de la Rue Royale						
Fm Rempseau	60 S 80	P Burns & Rue Bonnat	1 M 180 180	1	100.0.0	
Phillip Burns	100 S 100	Rue Plaisance & Laleu	1 Ditto	1	125.0.0	£12.0 -
Ditto Ditto	72 S 100	Ditto & Ditto	1 Ditto	1	50.0.0	
Ditto Ditto	80 S 300	a l'en & Rue Travers	1 Pneu 1 Etage	3	300.0.0	
J H Rivard	20 S 50	J H & S Chartrie	1 Pneu 1 Etage		25.0.0	
Phillip Burns	180 S 100	Rue des Forges & R de Travers	1 Ditto		150.0.0	
Jean Chartrie	20 S 30	J H Rivard & L Panton	1 Ditto		25.0.0	
Joseph Panton	36 S 50	J Chartrie & P Verboncaux	1 Ditto	1	25.0.0	
Beno Verboncaux	60 S 50	J Panton & J Hamel	2 Ditto	1	30.0.0	
Rue Badeaux						
Alexis Beaulieu	75 S 75	P B Dumoulin des 2 Côtés	1 M 180 180	1	250.0.0	
P B Dumoulin	100 S 75	A Beaulieu & Robichon	Vaste		25.0.0	
V L B Badeaux	60 S 50	J Larron & V Crepe	1 M 180 180		30.0.0	
V L B Crepe	40 S 50	V Badeaux & J H Decoteau	1 Ditto	1	40.0.0	£3..
Nich Robichon	60 S 60	P B D & J H Robichon	1 Ditto	1	75.0.0	
J H Decoteau	45 S 60	J Crepe & J H M Rayn	1 Ditto	1	80.0.0	
Hen M Rayn	40 S 60	J H Dec & V Badeaux	1 Ditto		50.0.0	£9..
Andie Robichon	100 S 80	Nich Robichon 2 Côtés	1 Ditto 2 Etage	1	75.0.0	
Nich Robichon	40 S 80	A Robich & Rue P George	1 Ditto 2 Etage	1	100.0.0	
					£1640.0.0	

Noms des Propriétaires	Longueur Préfixe Par pieds	Voisins	Mention de Description Celle	Mention de Mention de	Évaluation	Revenu Loyer Pensions
		Rue St Julie			\$ 10	
Marguerite Laurent	100 S 80	J Burns & Fournel	1 M B 1875		8. 0. 0	
André Pleau	45 S 80	André Pleau & G. Pleau	1 Ditto		10. 0. 0	
André Pleau	45 S 120	André Pleau & J Belmar	1 Ditto		25. 0. 0	
Jaspaint Belmar	60 S 120	André Pleau & Ch. Bouché	1 Ditto		15. 0. 0	
J Burns	100 S 120	J Laurent & inconnus	Vaste		7. 0. 0	
Charles Bouché	100 S 120	J Belmar & Rue St Germain	1 M B 1875		20. 0. 0	

Noms des Propriétaires	Longueurs Profondeurs Par pieds	Voisins	Maison de Desemprées C ^o 1 ^{er} cell.	Nombre des Bâtiments	Evaluations	Revenu & taxes des Terres
Kyriacthe Biron	50 S 100	Forrest & O. Mahen	1 Me Point St J		12.0.0	
Oliver Mahen	50 S 100	J. Bernier & J. Belmer	1 Ditto		10	
Louis Torreguier	50 S 100	And Bernegue & J. St. Jean	1 Ditto		15.	
J. W. R. Vallée	300 S 200	J. Duval & Veury Bel	1 Ditto		100. " "	
Rue Niverville						
V. B. Belisle	50 S 60	J. Vallée & Ch. Burch	1 Me Point St J		1.5.0	
Charles Bouch	80 S 100	J. Belisle & R. Saglandrie	1 Ditto		25.0.0	
Joseph Meand	50 S 100	J. Vallée & Rue Franchis	1 Ditto		40.0.0	
O. R. Saglandrie	80 S 50	C. Bouch & J. Belmer	1 Ditto		10.0.0	
Oliver Belmer	30 S 18	O. R. Saglandrie & Rue	1 Ditto		12.10.0	
V. P. Courteau	60 S 80	Agelina & J. Decoteau	1 Ditto		3.0.0	
André Bernegue	60 S 60	J. Torreguier & G. Laveau	1 Ditto		5.0.0	
Louis Decoteau	60 S 60	V. P. Courteau & O. Larmontagne	1 Ditto		10.0.0	
George Laveau	36 S 60	A. Bernegue & Gendreau	1 Ditto		25.0.0	
O. Larmontagne	60 S 80	J. Decoteau & P. Durant	1 Ditto		2. " "	
John Gauthier	40 S 60	G. Laveau & M. Decoteau	1 Me Point St J		15.0.0	
Michel Decoteau	70 S 50	J. Gauthier & J. W. Carter	1 Ditto		10.0.0	
Pierre Durant	50 S 60	O. Larmontagne & Vivier	1 Ditto		2.0.0	
J. B. de Niverville	60 S 60	Pierre Durant & Lesjardine	Vaste		1.0.0	
John Carter	60 S 60	Decoteau & Niverville	1 Me Point St J		10.0.0	
Jos. Lesjardine	60 S 60	Niverville & Rue	1 Ditto		5.0.0	
Daniel Decoteau	60 S 60	Ang. Durand & Niverville	1 Ditto		3. " "	
Simon Simonneau	50 S 60	V. Bader & Gagnon	1 Ditto		2.	
Gagnon	50 S 60	Simonneau & Higgins	1 Ditto		2.10.0	
					£ 321.5.0	

Noms des Propriétaires	Longueur propre par mètre	Voisins	Maison des propr. à ice lles	Manche de Boiserie	Évaluation	Revenus & loyers et Remarques
		Rue St Philippe			£ 18	
Joseph Monfette	60 S 80	Luc Pécours & Rue St George	1 ^{re} Bois 1 ^{er} Etg	1	100.0.0	
Luc Pécours	60 S 80	L Monfette & M Gailloux	1 ^{re} Ditto	1	100.0.0	
Michel Gailloux	45 S 120	Luc Pécours & A Bouché	1 ^{re} Ditto	1	100.0.0	
Oliver Bouchard	39 S 120	M Gailloux & P Bouchard	1 ^{re} Ditto	1	100.0.0	
Louis Bouchard	39 S 120	A Bouchard & P Robitail	1 ^{re} Ditto	1	125.0.0	
Pierre Robitaille	80 S 120	P Bouchard & H Martel	1 ^{re} Ditto	1	150.0.0	£ 12.0.0
Huld Martel	80 S 120	P Robitail & Rue Commune	1 ^{re} 2 ^{de} Etg	4	150.0.0	
Daniel Larivière	50 S 120	P Lampron & L Ditto	2 ^{de} 1 ^{er} Etg	1	150.0.0	£ 10.10.
Louis Lampron	40 S 120	D Larivière & J Garceau	1 ^{re} Ditto	1	125.0.0	
Théod Martel	50 S 60	D ditto & J Abram	1 ^{re} Ditto		50.0.0	
Zosime Abram	100 S 120	T Martel & M Frette	1 ..		6	
Oliver Garceau	40 S 120	P Lampron & M Bell	1 Grange		25. .	
H ^{re} M Bell	100 S 120	A Garceau & Aug Guil.	Vaste		6 ..	
August Guilmette	34 S 120	M Bell & M Guilmette	1 ^{re} 1 ^{er} Etg		75.0.0	
Ditto Ditto	50 S 120	P Guilmette & P Page	Vaste		5.0.0	
M ^{re} Guilmette	34 S 120	Aug Guilmette & P Guil.	1 ^{re} 1 ^{er} Etg		75.0.0	
Pierre Guilmette	76 S 120	M ^{re} Guilmette & A Guilmette	1 ^{re} Ditto		30.0.0	
Joseph Page	100 S 120	P Guilmette & N Gopelin	Vaste		4.0.0	
N Gopelin	100 S 120	P Page & Ch ^{re} Panton	Ditto		4.0.0	de Décembre
Jacques Bureau	100 S 120	P Leduc & F Routier	1 ^{re} Bois 1 ^{er} Etg		50.0.0	
Oliver Potthier	50 S 100	F Routier & Louis Arcand	Vaste		4 ..	
Louis Arcand	100 S 120	A Potthier & R Vaillancour	1 ^{re} 1 ^{er} Etg		40.0.0	
Raph Vaillancour	100 S 120	P Arcand & Rue Travers	Vaste		6.0.0	
Ch ^{re} Panton	100 S 120	Gopelin & H Lorrain	2 ^{de} Bois 1 ^{er} Etg	1	50.0.0	
					£ 1530.0.0	

Noms des Propriétaires	Longueur Profondeur Mar. pieds	Voisins	Maison & descriptions D'icelle	Nombre de Balais	Évaluations	Revenu - Loyers & Remarques
Wm. C. Fournier	30 S 120	Ch. Panneton & J. Dabre	M. B. Roy	1	20.0.0	
Joseph Calbre	30 S 120	U. Fournier & St. Vierge	Vaste		2..	
Joseph Vierge	40 S 120	J. Dabre & G. Bourque	M. Boirel & Co	1	15.0.0	
Gabriel Bourque	33 S 120	St. Vierge & P. Boirel	1 Ditto		25..	
Louis Boirel	36 S 120	G. Bourque & Jean Bland	1 Ditto		6.. 5..	
Jean Blanchette	36 S 120	P. Boirel & P. Bourque	1 Ditto		7.10.0	
Pierre Bourque	100 S 120	J. Blanchette & J. Giroux	Vaste		1.0.0	
Pierre Giroux	60 S 120	P. Bourque & P. Gagnon	M. Boirel & Co	1	15.0.0	
Pierre Desjardins	60 S 120	St. Héros & P. Decoteau	Vaste		2.0.0	
Louis Decoteau	60 S 120	P. Desjardins & V. Roufran	Ditto		2.0.0	
Etienne Parent	250 S 120	P. Gagnon & O. Giroux	Vaste		6.0.0	
David Giroux	100 S 120	O. St. & St. Vierge	Vaste		2.. 0.0	
St. Vierge	100 S 120	O. Giroux	"		2.0.0	
Pierre Vasseur	100 S 120	J. Héros & une Rue	"		2.0.0	
Pierre Gagnon	37 S 120	P. Giroux & D. Giroux	M. Boirel		4.0.0	
Continuation de la Rue St. Francois						
W. C. H. Coffin	200 S 200	Rue St. Antoine & Palais Justice	Vaste		25.0.0	
Ditto Ditto	1/2 ar. Supp.	R. P. Panet & Urseline	"		30.0.0	
R. P. de la Panet	40 S 80	Rue Travers et à lui	M. Boirel & Co	1	100.0.0	
W. C. H. Coffin	50 S 200	W. C. H. C. & une Rue	Jardin		10.0.0	
Ditto Ditto	160 L 160	Rue St. Francois	"		30.0.0	
Ditto Ditto	60 S 160	à Lui & Rue des Comis.	"		15.0.0	
Rue des Comis.						
Etienne Tappin	8 ar. Supp.	P. Boirel & Urseline	Vaste		50.0.0	
J. E. D. union	60 S 100	W. C. H. Coffin & Urseline	M. Boirel & Co	1	100.0.0	
					<u>£ 471.15</u>	

Noms des Propriétaires	Superficie Propriété Mètres	Forêts	Maisons & descriptions d'hab.	Nombre de Bâtiments	Évaluations	Revenu brut Pensions
N ^o 1 Badeaux	8 arp. e. sup.	Etienne Lapin & J. Dickson	Vaste		50.0.0	
Machine Religieuse	20 arp. sup.	Etienne Lapin & J. Luthas	Vaste		80.0.0	
James Dickson	64 arp. sup.	Rivière Noire & B. Wagner	1 m. B. 1 ét.	3	256.0.0	
Chemin du Refuge						
Jos. Morning	3 arp. sup.	J. Dickson & M. Dorgal	1 grange		150.0.0	
John M. Dorgal	25 arp. sup.	Jos. Morning & W. Kent	1 m. B. 1 ét.	4	250.0.0	
W. Kent	12 arp. S. 8	J. M. D. & J. B. Hart	10 ét.	2	300.0.0	
N. Ant. Hamel	100 p. 250	J. Morning & Le Pont	10 ét.	1	25.0.0	
J. B. Hart	149 arp. e. sup.	Cap. Cornuelle & H. Dranman	1 m. B. 1 ét.	3	300.0.0	
Henry Dranman	50 arp. sup.	J. B. Hart & W. Vallée	1 m. B. 1 ét.	1	100.0.0	
J. Burns	30 ét.	H. Dranman & H. M. Bell	Vaste		30.0.0	
H. M. Bell	12 ét.	J. Burns & G. Ogden	1 grange		75.0.0	
G. Ogden	26 ét.	H. M. Bell & H. Houlston	Vaste		125.0.0	
John Houlston	10 ét.	G. Ogden & Machine	Ditto		75.0.0	
H. M. Vallée	30 ét.	H. Dranman & P. Clair Luthas	Ditto		150.0.0	
Louis Clair	14 ét.	H. Vallée & Opperman	Ditto		50.0.0	
Henri Opperman	15 ét.	P. Clair & J. B. de W. Riville	1 m. B. 1 ét.	1	60.0.0	
N ^o V. Badeaux	6 ét.	M. Opperman & ditto	Vaste		25.0.0	
Sam. B. Hart	16 ét.	M. Bell & H. Dranman	Ditto		16.0.0	
H. M. Bell	12 ét.	J. Burns & G. Ogden	Ditto		50.0.0	
J. E. Dumoulin	12 ét.	Marianne Luthas & M. Bell	1 m. B. 1 ét.	3	150.0.0	
Marianne Luthas	8 ét.	J. E. D. & Religieuses	Vaste		40.0.0	
H. B. Hughes	4 ét.	L. Ostrom & Lancia	Ditto		40.0.0	
L. Ostrom	300 p. 300	H. B. H. & H. Opperman	Jardin		50.0.0	
					<u>2347.0.0</u>	

Noms des Propriétaires	Age et Sexe	Noms	Maison & Coutures C'pale	Marché de Bourse	Évaluations	Revenu C'pale Remarques.
Rue Hart					L.S.D	
Alex. T. Hart	30 S 60	G. Stobb. & P. Burnes	Mr. Bousquet 2 Etage	2	225.0.0	
Louis Barbier	60 S 60	St. Lammontagne & Robertson	1 Bois 1 Etage	1	75.0.0	
Philp. Burns	80 S 60	A. H. & L. P. Thibault	Vaste		10.0.0	
Capt. Robertson	100 S 60	L. Barbier & Rue Alex.	1 Bousquet Etage		350.	
Otto Otto	120 S 60	O. B. & Rue Alexandre	Vaste		60.0.0	
Louis Thibault	60 S 50	P. Burns & Breau	Idem		37.0.0	
Rt. J. M. Muly	80 S 90	J. Dickson & V. Crespe	Idem		25.0.0	
M. Breau	60 S 100	L. Pacaud & L. Thibault	"		20.0.0	
Rue Alexandre						
Alex. B. Hart	100 S 100	M. Hart & A. Polette	Mr. Bousquet 2 Etage	1	200.0.0	
M. des Hart	80 S 60	J. H. Bell & A. B. Hart	"	2	20.0.0	
Otto Otto	60 S 60	Rep. Rinker & P. B. Dum.			45.	
P. B. Dumoulin	60 S 60	M. Hart & Robertson	1 Etage		25.0.0	
A. Polette	60 S 60	A. B. Hart & J. Dickson	Vaste		12.0.0	
James Dickson	60 S 100	A. Polette & Rue Hart	Idem		20.0.0	
Rue St. Joseph						
Henry Lor	100 S 60	M. H. Dierckx & Duberge	1 Mr. Bousquet 1 Etage	2	250.0.0	
Joseph Raiche	30 S 45	J. W. Dierckx & J. H. Dierckx	Idem	1	50.0.0	
Henry Dierckx	30 S 45	J. Raiche & U. Desile	Idem	1	60.0.0	
Marthe Duberge	40 S 45	H. Lor & P. B. Dumoulin	Idem	1	150.0.0	
J. U. Desile	130 S 60	H. Dierckx & P. B. Dumoulin	Idem	2	300.0.0	
Rue						
Hubert Parneton	80 S 60	J. Burns & G. Plean	1 Mr. Bousquet 1 Etage		10.0.0	
George Plean	45 S 100	G. Plean & André Plean	Idem		6.5.0	
					<u>950.0.0</u>	

Noms des Propriétaires	Longueur Profondeur Hauteur	Voisins	Mention descriptives D'icelle	Membre de l'édifice	Évaluations	Première et Dernière
Continuation de la Rue Plaisante						
Hubert Agmain	50 S 60	J Pelgri & Gagnon	1 m Bois 1/2		4.0.0	
Joseph Pengor	50 S 60	J Labeau & Agmain	Vaste		1.0.0	
Joseph Labeau	45 S 60	J Pelgri & H Raimond	1 m Bois 1/2		5.0.0	
Honore Raimond	100 S 60	J Labeau & J. Meand.	Vaste		2.0.0	
Joseph Monil	60 S 60	J ^e Vallée & une Rue	1 m B 1/2		12.0.0	
J ^e Vallée	100 S 60	J Monil & Pladorette	Vaste		8.0.0	
J. Meandour	50 S 60	H Raimond & D Decoteau	1 Dito		12.10.0	
J ^e Vallée	100 S 60	M Monil & un P. Denis	1 Dito		5.0.0	
Marie Monil	60 S 60	M. Decoteau & Vallée	1 Dito		10.0.0	
Alexis Decoteau	50 S 60	M Monil & une Rue	1 Dito		20.0.0	
David Decoteau	100 S 60	J Lachance & F. Robette	Vaste		5.0.0	
J ^e Potier	60 S 100	Rue St Charles & Plaisante	1 m Bois 1/2		40.0.0	
Louis Maillois	80 S 60	Pierre Verette & Ruelle farges	1 Dito		25.0.0	
Pierre Verette	50 S 50	J Maillois & Ch Parent	1 Dito		20.0.0	
Charles Parent	60 S 50	P Verette & Cadorette	Vaste		3.0.0	
Amable Cadorette	60 S 50	Ch Parent & J ^e Vallée	1 m B 1/2		15.0.0	
Honore Raimond	200 S 60	J R B. & une Rue	3 m Dito		7.10.0	
F. L. Bernard	30 S 60	H Raimond & St Sapin	1 Dito		10.0.0	
Rue Valentine						
M ^e Houle	120 S 80	M Hart & St Sapin	1 m Bois 1/2		10.0.0	
Clémence Sapin	200 S 100	F. L. Bernard & R. Pice	1 Grange		30.0.0	
Gabriel Decoteau	200 S 80	P Langlois & Otto	1 m B 1/2		50.0.0	
Louis Langlois	40 S 80	G Decoteau & P Burns	1 Dito		25.0.0	
James Stronick	80 S 100	J ^e Potier & P Burns	Vaste		15.0.0	
					£ 333.0.0	

Noms des Propriétaires	Longueur Profondeur Pays, Ponds & Région	Versions	Maison et descriptions Détailles	Nombre de Boîtes	Évaluation	Noms des Soyers & Remarques
		Ville des Trois Rivières			L. 1.0	
Henry Lor	1000 S 1000	St Parent & Commune	Vaste		34..0..9	
Ethelme Parent	100 " 100	St Lor & -	1 Grange		7..0..0	
J B de Kewinck	30 arp Sup.	St Clair & St Vallier	Vaste	1	120..0..0	
Ditto Ditto	10 arp Sup.	" " "	en Bois de l'est		2..10..	
St Vallier	10 arp Sup.	St Nouvelle & Orbec	Vaste		18..0..0	
James Dickson	100 arp Sup.	St Hart & Vallier	"		25..0..0	
Les Dames Ursuline	300 S 300	St Fontaine & Rue	2 Courts & 29	4	2000..0..0	
Religieuse						
Ditto Ditto	200 S 200	St Lottemite & Sardin	3 Ind. Bois 189		100..0..0	
Ditto Ditto	150 S 150	St Hart & Gormier	Vaste		50..0..0	
Commune	300 arp Sup.	St Metot & St Hart	Vaste	1	2000..0..0	
Fr Daigie	4 arp Sup.	St Marguerite	-		16..0..0	
Ditto Ditto	1 1/2 S 12	Ditto en Bois de l'est			2..5..0	
					Total 43 3/4 15..0	

5 arp. de la. bergneuse St Marguerite

Recapitulation de Chaque Page

	<i>L</i>	<i>S</i>	<i>D</i>		<i>L</i>	<i>S</i>	<i>D</i>
Page 1	2255	2.	6	Page 28	1644	"	"
Ditto 2	1631	10..		Ditto 29	1640		
Ditto 3	1755	15..		Ditto 30	1530		
Ditto 4	4397	12..	6.	Ditto 31	471	15.	
Ditto 5	1592..	"	"	Ditto 32	2349		
Ditto 6	1991	5.		Ditto 33	1950	5.	
Ditto 7	1446.	17..	6.	Ditto 34	204	10	
Ditto 8	1541..	7	6	Ditto 35	321	50	
Ditto 9	910			Ditto 36	333	"	
Ditto 10	2074..	5..		Ditto 37	4374	15	
Ditto 11	960	"	"				
Ditto 12	2375..	"	"				
Ditto 13	3209..						
Ditto 14	8000						
Ditto 15	10225	"					
Ditto 16	1755.	3	4				
Ditto 17	148..	10					
Ditto 18	7421..	"	"				
Ditto 19	6525.						
Ditto 20	10025.						
Ditto 21	1745.						
Ditto 22	110.	"					
Ditto 23	812..	5					
Ditto 24	4407..	"					
Ditto 25	292.	5					
Ditto 26	3082.	5.					
Ditto 27	2098.	"	"				
	82786.	3.	4		14846	10	

Grand Total des Pages Précédente.
Page depuis N°1 au 37. -
Page depuis N°28 au N°37.

L	S	D.
827 86.	3.	4
14 846.	10	

Noms des Seigneurs & Propriétaires.
Possédans des terres en fief Et
Evaluation des terres & terres
Concédés dans les Fiefs & après mentionnés
et désignés. Savoir.

996 32	13	4
--------	----	---

Noms des Seigneurs	Noms des fief-
--------------------	----------------

Jos B de Niverville	Fief Niverville
Moses Hart	Marquette du Sable
Moses Hart	Vienpont
Moses Hart	St Margueritte
Moses Hart	Hartel
Corporation de la Commune	Commune
D ^{re} G B V D ^{re} Badecans	Coteau St Louis
Otto Otto	Partie de fief Niverville
Otto Otto	Linctot
P B Dunsoulvi	Haut Bock
Magdelain Lottemill	Linctot
Mene J de Forinacore	Boucher
J E Dunsoulvi	LaBache
Mes J ^r Courmel P ^r et ^r	Otto
J E Dunsoulvi	Otto

L	S	D.
9303.	5.	
4750	10	
2338	10	
5080.	0	0
45.	"	"
12094	"	"
763.	"	"
254.	"	"
20.		
2414.	5	"
783.	10	
1760		
840.	"	"
692.	"	"
336	"	"
41454	0.	0-

Le rapport ci-dessus est vrai et fidèle au mieux de
Notre Conscience. Fait à Paris le 17 Novembre 1845.
Michel + Dupresne (Signé) L D. Gray
Etienn + Durval

Actes des } Municipalité des Trois Rivières
 Trois Rivières } Samedi le 29 Decembre 1845.

Présens Son Honneur Le Maire & Messieurs
 Les Conseillers Etienne Tappin Jean Desjardes Henry
 Francis Hughes Louis Benjamin Garceau Augustin
 Cloutier & Olivier Dural, écuyer,

Le Conseil ayant examiné le rapport
 du Comité des finances concernant l'estimation
 des propriétés des propriétaires résidant dans les
 limites de la dite Municipalité et qu'estimée
 par les experts et Estimateurs nommés par
 le Conseil laquel estimation a été faite devant
 le Conseil le vingt quatre Novembre dernier ledit
 Conseil a homologué et homologue la dite estimation
 pour être exécutée suivant la forme et tenenr des
 instructions suivantes, savoir que l'estimation du
 Terrain de Pierre Vézina, ecuyer, estimé à huit cent livres
 réduit à six cent livres concernant le terrain de D^e Labaree
 s'ab réduit à soixante et quinze livres concernant le terrain
 de Michel Bernard, ancien de quatre cent livres réduit
 à celle de trois cent livres concernant le terrain d'Olivier Trudel
 au lieu de quatre cent livres à trois cent livres concernant
 le terrain d'Antoine Lincot au lieu de cent livres concernant
 réduit à la somme de soixante et quinze livres concernant
 et de plus que la somme de Sept cent soixante et
 trois livres concernant l'estimation d'un fief sur le
 Coteau St Louis comme appartenant à Dame Genevieve
 Bartholot veuve de feu Joseph Badaug, ecuyer, soit et
 est retranchée du Rapport des Estimateurs.

P. Vézina
 Antoine Trudel

Assemblée Trimestrielle Voulu par la loi 138
Lundi le 2 de Mars 1846 à 7 heures P.M.
Présens Son Honneur Le Maire Etienne Tappin
Jean Desforges Augustin Cloutier & Olivier Duroy,
économes, Conseillers.

Rapport
du Comité
des Finances

Le Comité des finances ayant considéré l'état
des Comptes et rectifié par le Secrétaire Trésorier
ont fait rapport & pour devant le Conseil et le
Conseil l'ayant pris en considération ledit rapport
a été unanimement agréé...

Adjournement.

Après quoi le Conseil s'est adjourné au 2^e
Séjour prochain à 7 heures P.M.

P. Duroy
Maire

P. Duroy
Secrétaire Trésorier

Lundi le Six Avril 1846 à 7 heures P.M.

1^{er} ordre.

Présens Son Honneur Le Maire et Messieurs les
Conseillers Etienne Tappin Jean Desforges St J. Hughes
Louis B. Garneau Augustin Cloutier & Olivier Duroy

Le Comité des Chemins ayant fait leur rapport
ledit rapport ayant été pris en considération par
le Conseil il a été résolu, que la première partie
du rapport dudit Comité des Chemins faite
ce jour au sujet du Chemin sur la terre des
James Dickson, économes, le long de la Rivière St Maurice,
soit approuvé et qu'un acte soit exécuté et entre
en registre de cette Municipalité

Sur Motion d'Henry Francis Hughes, économe, Secondé par
Louis

Louis Benjamin Garceau, il est résolu, que le Comité des Chemins soit autorisé de faire faire et surveiller la Construction d'un pont sur la terre d'Augustin Cloutier, écuyer, sur le Chemin de Ste Marguerite avec pouvoir audit Comité de Contracter pour la Confection d'icelui au frais de cette Municipalité.

3^e

Ordre. Il est résolu, que la troisième partie et dernière mentionnée dans ledit rapport des Chemins est contenue à la prochaine séance pour être prise en considération.

Après quoi le Conseil s'est ajournée à Lundi le treize du courant à 7 heures P.M.

M. Dumoulin
(Maire)

P. Wezine
Secrétaire Trésorier

Lundi le treizième jour d'Avril mil huit cent quarante six à Sept heures P.M.

Présens Son Honneur Le Maire et Messieurs Les Conseillers Etienne Lapin Jean Desjardes - Henry Francis Hughes Louis Benjamin Garceau Augustin Cloutier & Olivier Dural, écuyers.

La première ordre du six du courant concernant le rapport fait par le Comité des Chemins ayant été lu le Secrétaire Trésorier Informa le Conseil qu'il avait reçu de James Dickson, écuyer, des propositions concernant le Chemin sur la terre le

le long de la Rivière St Maurice les dites propositions
ayant été soumises au Conseil elles ont été agréées
par le Conseil unanimement en conséquence son
Honneur de Maire les a signés et le Secrétaire Trésorier
les a contresigné il a été résolu que ces propositions
seront entées tout au long dans le registre de cette
Municipalité; les dites propositions comme suit Saviors,
Je soussigné James Dickson, Marchand des Fois
Rivières je fais ces présentes consent de donner au
Conseil Municipal des Fois Rivières pour l'usage du
Public une quantité suffisante de terrain à être pris
du côté Nord Est de ma ferme située sur les bords de la
Rivière St Maurice dans la Ville des Fois Rivières, au point
que les jalons seront posés je ferai ôter et mettre en
arrière une partie de la Cloture actuellement existante afin
qu'aucune partie d'icelle Cloture ne soit pas plus près
que de cinquante pieds des bords de la dite Rivière et
j'y renouvelle ledite Cloture et la tiens en bon ordre.

Sous les Conditions suivantes que la Municipalité
fera faire un bon et suffisant Chemin avec un fossé
du côté Sud Ouest et fera entretenir ledit Chemin
en bon ordre aux dépens du Public, et aussi toute
autre Chemin d'environs qui pourront être frappés par
l'inspecteur des Chemins pour être en usage à la
place du Chemin en question.

Cette copie,

Agree P. B. Dismoulin
Maire

J. Wezma
Secrétaire Trésorier

" James Dickson

Pierre Benjamine Dismoulin, écuyer, ayant donné
avis et demandé acte au Conseil qu'il desirait ne
plus continuer d'occuper & avoir la Conduite des
affaires judiciaires de cette Municipalité, il a été
en conséquence résolu unanimement que cette cause
serait prise en considération, à la prochaine
séance.

Séance de C. Conseil.

La troisième note du H^e du Comant concernant la troisième partie du rapport du Comité des Chemins de fer devant le Conseil le H^e du Comant pour être pris en considération, le H^e du Comant il a été résolu unanimement que la considération a été prise de cette partie du dit rapport sera continuée sera sera.

Motion pour suspendre les procès du Conseil Sur Motion d'Henri Durand, eue, secondée par Augustin Chouteau, eue, demandant à ce que les procès de cette Municipalité soient suspendus jusqu'à ce que la Requête présentée aux trois Branches de la législature du Gouvernement par les habitants de la Baie à l'effet de former une Municipalité séparée de celle de la Ville des Trois Rivières soit décidée; ladite Motion ayant été soumise au Conseil elle a été unanimement rejetée.

Motion Sur Motion d'Etienne Lefebvre, eue, secondée par pour Monsieur Henry Francis Hughes, eue, il a été résolu unanimement de nouveau qu'une Séance Spéciale du Conseil sera tenue le 1^{er} Mars. Le H^e du Comant pour prendre en considération la nomination de nouveau Officiers. Intendants et aussi pour reconsidérer de nouveau la taxe par le Conseil des Licences sur les et Marchands.

Après quoi le Conseil s'est ajourné à Samedi à sept heures P.M. étant l'Assemblée Générale.

P. Durand
Président

P. Lefebvre
Secrétaire

Mardi le quatorzième jour d'Avril 1846 à 7 heures
P.M. à une Assemblée Spéciale du Conseil

Présens Etienne Tapin, Jean Desbordes, Henry Francis
Hughes, Louis Benjamin Garceau, Augustin Cloutier,
et Olivier Duval, émeurs, Conseillers.

En l'absence de Son Honneur Le Maire Henry
Francis Hughes, écuyer a été appelé et a pris la chaire.

Le Second ordre du Jour ayant été lu,
la résignation de Pierre Benjamin Dumoulin,
écuyer, Comme procureur et Avocat de cette Municipalité
a été acceptée et accordée.

Monsieur Olivier Duval a informé le Conseil
que les habitants de la Banlieue de la Ville des Trois
Rivières, demandent et offrent de Construire, ou de
faire rebâtir à leur propres frais et dépens, le
Pont ordonné d'être reconstruit par le Conseil, sur
le ou les terres d'Augustin Cloutier, écuyer, sur le
Chemin de St^e Marguerite.

Monsieur Augustin Cloutier s'y est opposé à moins
qu'il ne soit construit, que suivant le procès verbal
du Ciderant Grand Voyer qui y a rapport.

Sur quoi le Conseil s'est divisé

Pour

Contre

Etienne Tapin

Jean Desbordes

Olivier Duval

Louis Benjamin Garceau

Augustin Cloutier, écuyer

écuyer,

Ainsi l'application des dits habitants de la dite Banlieue
a été passée dans l'affirmative, et résolu que les dits
habitants ont la permission, et sont autorisés de
Construire et rebâtir ledit Pont à leurs frais et dépens,
sous la direction dudit Olivier Duval, écuyer.

Monsieur Louis Benjamin Garceau, a proposé
 Secondé par Monsieur Jean Desfossez, Eue (vu la
 résignation de Pierre Benjamin Dumoulin, écuyer,
 Comme Procureur et Avocat de cette Municipalité;
 Antoine Polette, écuyer, Avocat de la Ville des Trois
 Rivières, soit choisi et appointé le Procureur et l'Avocat
 de la dite Municipalité au lieu et place dudit
 Pierre Benjamin Dumoulin, écuyer.

Monsieur Augustin Cloutier Secondé par
 Monsieur Olivier Duval, a proposé en amendement
 à la dite Motion, dudit Louis Benjamin Garceau,
 que les mots "Antoine Polette" soient retranchés de la
 dite Motion principale et que les mots "Pierre
 Vézina" y soient substitués.

Le Conseil s'est divisé

Pour	Contre
Etienne Tassin	Louis Benjamin Garceau
Olivier Duval	Jean Desfossez..
Augustin Cloutier	

La question ayant alors été mise sur la Motion
 principale telle qu'amendée, ledit Conseil s'est encore
 divisé.

Pour	Contre
Etienne Tassin	Louis Benjamin Garceau
Olivier Duval	Jean Desfossez.
Augustin Cloutier	

Ainsi la dite Motion, telle qu'amendée a été passée
 dans l'affirmative, et ordonné que Pierre Vézina,
 écuyer, de la Ville des Trois Rivières, est choisi et appointé
 le Procureur et l'Avocat de la dite Municipalité des
 Trois Rivières.

Motion pour Monsieur Etienne Tassin a proposé Secondé par Monsieur
 nomination de Augustin Cloutier par des nouveaux Assesseurs et
 Nouveau Assesseur

Estimateurs, ne soient choisis et nommés qu'à la
séance prochaine de ce Conseil et qu'avis soit donné
aux anciens Appseurs et Estimateurs de se trouver
à la dite séance prochaine Lundi le vingt du Courant

Aprouvément

Après quoi le Conseil s'est ajourné à Lundi
le vingt du Courant à Sept heures P.M.

H. Hughes. Président.

D. Wozna
Soutane Trésorier

Lundi le Vingt d'Avril mil huit cent
quarante six à Sept heures P.M.

Présens Son Honneur Le Maire Etienne
Tapin Jean Desfosés Henry Francis Hughes Louis
Benjamin Garneau Augustin Cloutier et Olivier
Dural, écuers, Conseillers.

Motion pour Nommer des Appseurs et Estimateurs
Sur Motion de Monsieur Henry Francis Hughes,
Secondé par Monsieur Louis Benjamin Garneau
et il est ordonné que l'ordre de nommer des Appseurs
Estimateurs et Estimateurs à cette séance du Conseil, soit
contenu pour être pris en considération à la Session
prochaine de ce Conseil, et que ce soit le premier
ordre du jour.

Sur Motion d'Henry Francis Hughes, écuier,
Secondé par Jean Desfosés, écuier, que la partie de
l'ordonnance passée par le Conseil le Vingt Neuf
Decembre dernier relativement aux licences que doivent
prendre les Marchands ou commercants en Gros ou
en détail, et les Aubergistes soit rescindée et abrogée et
y substituer à sa place l'ordonnance produite le

Conseil

Conseil s'étant divisé sur ladite Motion

Pour.

Contre

Etienne Tapiro

Louis Benjamin Garceau Junr.

Jean Desjardis

Henry Francis Hughes

Augustin Cloutier

Plmier Duval

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative et il est
en conséquence ordonné que l'ordonnance en amendement
soumise au Conseil ce jour est accordée et admise. —
Ladite ordonnance comme sus, S'ensuit.

ordonnance

Pour le Comandant

l'ordonnance

du Conseil

du 29 Decembre

1845. —

de la Province

du Bas Canada de la

Municipalité de la

Region de la

Mairie de la

Victoria Charles

garant

Perce

1845.

Province du Canada, } Municipalité des Trois Rivières
District des Trois Rivières } Lundi le 20 Avril 1846 —

Avis est donné, S'ensuit,

A une Session Speciale du Conseil de la Municipalité
des Trois Rivières, tenue dans la Ville des Trois Rivières,
le vingtième jour du mois d'Avril Mil huit cent.

quarante six, en vertu et sous l'autorité d'un
Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées
et faire de meilleures dispositions pour l'établissement
d'Autorités locales et Municipales, dans le Bas Canada.

Avis de ladite Session Speciale ayant été dûment
donné à cet effet suivant la loi; à laquelle Session
Speciale les Membres composant le Conseil de la
dite Municipalité sont présents, S'ensuit, Son Honneur
Le Maire Pierre Benjamin Dumoulin, Etienne Tapiro,
Jean Desjardis, Louis Benjamin Garceau, Henry
Francis Hughes, Augustin Cloutier et Plmier Duval,
Conseillers, il a été ordonné et nous ledit Conseil
ordonnons, S'ensuit,

Attendu qu'il est expédient d'abroger certaines
dispositions des ordonnances pour régler les argent
Municipales

Nécessaires pour liquider et payer les dépenses, acquisitions
 et ouvrages annuels de la Municipalité des Trois Rivières,
 faite et faite dans une Assemblée Spéciale de la dite
 Municipalité des Trois Rivières, tenue dans la dite Ville
 des Trois Rivières, le Vingt-neuvième jour du mois de Décembre
 dernier, en vertu et sous l'autorité dudit Acte Provincial,
 de la huitième année de Sa Majesté La Reine Victoria,
 Chapitre quarante, et qui'il est urgent de pourvoir à d'autres
 dispositions pour la meilleure administration de la dite
 Municipalité; Il est par des présentes, ordonné et Statué
 en vertu et sous l'autorité susdite que la deuxième
 et la troisième Section, de la dite Ordonnance dudit
 Conseil Spécial dudit Vingt-neuvième jour du mois
 de Décembre dernier, soient et sont rappelés et abrogés.
Il est Ordonné et Statué que Chaque Marchand
 ou commerçant en Gros ou en détail, est tenu de
 prendre une licence signée de Son Honneur Le Maire
 contre signée du Secrétaire Trésorier, de la dite
 Municipalité, pour tenir Magasin ou boutique dans
 les limites de la dite Municipalité, pour l'année,
 qui a commencé le premier Janvier dernier, et expirera
 le premier Janvier de l'année Mil huit Cent quarante
 Sept, pour laquelle licence Chaque Marchand ou
 commerçant sera tenu de payer entre les mains dudit
 Secrétaire Trésorier en recevant la dite licence, une
 somme de Trois livres courant; licence, que tous
 Marchands ou Commerçants qui ne l'ont pas encore
 pris, sont tenus de prendre aussitôt que la présente
 Ordonnance sera mise en force, et Chaque Marchand
 ou Commerçant qui tiendra, tel Magasin ou boutique
 dans les limites de cette dite Municipalité sans prendre
 telle licence comme susdit encourra une pénalité
 d'une livre courant par Chaque jour qu'il négligera,

de prendre l'édit ci-dessus, applicable de la manière suivante par le susdit Acte de la huitième Année de Sa Majesté La Reine Victoria Chapitre quarante.

II Il est de plus ordonné et statué en vertu et sous l'autorité que Chaque personne tenant Auberge ou Maison d'entretien public, dans les limites de cette Municipalité, payera entre les mains du Secrétaire Trésorier de cette dite Municipalité, une Somme de deux livres courant en augmentation de la somme ou, dans qu'il paye pour la licence pour tenir Auberge ou Maison d'entretien public dans les limites de cette dite Municipalité sous une pénalité de deux livres et dix shillings courant, par chaque jour qu'il négligera et manquera de se conformer à la présente Ordonnance, applicable de la manière suivante par ledit Acte de la huitième Année de Sa Majesté La Reine Victoria Chapitre quarante, pourvu toujours que l'édit augmentation de paiement ne sera exigible que lorsque ledit ou les dits Aubergistes obtiendront leurs Licences du Gouvernement.

III Il est de plus ordonné et statué en vertu et sous l'autorité susdite que le Secrétaire Trésorier, insérera au long dans le registre de ce Conseil la présente Ordonnance et rendra compte de toutes et chacune des Sommes d'argent qu'il percevra et recouvrera, en vertu et sous l'autorité de la présente Ordonnance, chaque fois qu'il en sera requis par le Conseil.

IV. Il est enfin ordonné et statué que la présente Ordonnance sera publiée et affichée une fois aux portes des Eglises de cette Paroisse en la Ville des Trois Rivières, laquelle deviendra ^{de là} en force et sera exécutée suivant sa forme et teneur. (un mot en italique bon)

M. D. Dumont
Président

P. Weyna
Secrétaire Trésorier

Mon Honneur Le Maire ayant fait voter la Chambre
il a été procédé à l'unt Clos.

Motion Crote
M Garceau

Sur Motion d'Henry Francis Hughes, échev, Secondée
par Etienne Lapin, échev, qui en autant que Louis
Benjamin Garceau, échev, l'un des Conseillers de cette
Municipalité a fait usage en la séance de ce Conseil
de Mercredi le quinze du Courant de langage injurieux
aux autres Membres du dit Conseil et derogatoires au
respect de soi même savoir les Mots suivants ou de la
même signification je dis et je le dirais de même si
Monsieur Le Maire étoit présent que lui ni nous,
nous sommes Capables de Conduire les affaires de ce
Conseil, Il est en conséquence résolu unanimement
que ledit Louis Benjamin Garceau s'est rendu
Couprable de Mépris du dit Conseil et qu'il soit tenu
de se retracter des dit langage et expositions injurieuses
devant ledit Conseil séance tenante et que le tout
soit entre les registres du dit Conseil, Saut à prendre
Contre ledit Louis Benjamin Garceau, par ledit
Conseil les Moyens ainsi que de droit s'il refuse de se
conformer aux présentes résolutions; Sur quoi ledit
Louis Benjamin Garceau s'est levé à sa place
et a déclaré qu'il se retractoit des paroles et propos.
Mentionnés dans la Motion susdite, et de toutes
discours equivalents dont il pourroit et s'est servis
devant le Conseil et qu'il ~~s'est satisfait~~ Sur quoi
ledit Conseil la acquitte et le honore. —

Agournement

Après quoi le Conseil s'est agourné au vingt
deux du Courant à Sept heures P.M.

P. Vezina
Secrétaire Trésorier

Mardi le Vingt deux d'Avril 1846 à Sept Heures. P.M.

Présens Son Honneur Le Maire, Etienne Lapi, Jean Desjardes, Henry Francis Hughes Augustus Cloutier, et Olivier Duval, écuier, Conseillers.

Motion pour
nommer de
Nouveau
Assesneurs
&
Estimateurs

Sur Motion d'Etienne Lapi, écuier, Secondé par Henry Francis Hughes, écuier, il a été résolu unanimement qu'à l'ordonnance de ce Conseil du Vingt Neuf Décembre dernier pour prélever les fonds nécessaires pour liquider et payer les dépenses acquisitions et ouvrages annuels de la Municipalité des Trois Rivières, établissant et ordonnant une collation des propriétés immobiliers de cette Municipalité n'a pu être mise à exécution, au moyen de la non qualification d'une ou des personnes nommées et appointées par cette Municipalité comme Estimateurs et Assesneurs, étant ^{ici} présents ont déclaré comme suit. Laurent David Craig, écuier, qu'il est dûment qualifié Etienne Duval qu'il n'est pas obligé de faire aucune déclaration et Michel Dufresne qu'il ne sait pas s'il n'est pas qualifié, il soit nommé par ce Conseil de nouveau trois personnes pour agir comme tels Estimateurs et Assesneurs et ce Conseil procédant à ladite nomination a nommé les personnes suivantes. Laurent David Craig écuier, Notaire, Joseph Montminy Cultivateur de cette Ville des Trois Rivières, Francis Rivard Dufresne Cultivateur lesquelles personnes seront notifiées par le Secrétaire Trésorier de même sans délai le serment requis par la loi afin de procéder en toute diligence.

Adjournement

Après quoi le Conseil s'est adjourné à Lundi le Vingt Sept du Courant à Sept Heures. P.M.

Dezma
Secrétaire Trésorier.

Lundi le Vingt Sept Avril 1846 à Sept heures
P.M.

Présens Etienne Tappin, Jean Desjardins, Henry
Francis Hughes, Louis Benjamin Garceau, Augustin
Cloutier et Olivier Duval, écrivains, Conseillers.

Vu l'absence de son Honneur Le Maire Henry
Francis Hughes, écrivain, a été appelé et a pris la Chaire.

Le premier ordo ayant été appelé et lu le
Secrétaire Trésorier fait rapport qu'il a donné l'avis
voulu et en conséquence Laurent David Croy, écrivain,
et Joseph Montminy, ont prêté le serment d'office
comme Assessors et Estimateurs de la dite Municipalité
dont acte.

Le Secrétaire Trésorier produit devant le Conseil
une lettre de Francois Rivard Dufresne un des
Assessors et Estimateurs nommés par le Conseil
le Vingt deux du courant, par laquelle ledit
Francois Rivard Dufresne informe le Conseil qu'il
ne peut accepter l'office d'Assesseur et Estimateur
de la Municipalité des Trois Rivières le Conseil ayant
pris ladite lettre en considération, il a été résolu
unanimentement que John Whiteford est nommé et
sera Assesseur et Estimateur en lieu et place dudit
Francois Rivard Dufresne, ledit John Whiteford étant
ici présent a accepté ladite office et a prêté serment
devant le Conseil ce jour séance tenante dont acte.

Monsieur Louis Benjamin Garceau ayant
fait Application au Conseil que les mots "qu'il en étoit
saché" mentionnés dans la résolution du Conseil du
Vingt du courant entrés au registre de cette Municipalité
soient rayés et biffés dudit Registre laquelle Application ayant
été soumise au Conseil.

Surquoi le Conseil s'est divisé

pour

pour l'application
Augustin Cloutier
Henri Duval

Contre
Eugène Tappin

Jean Desfossés

Ainsi l'application dudit Louis Benjamin Garceau a été passée dans l'affirmative, et il a été résolu que les mots "qu'il en eût été fait", soient rayés et biffés dans la dite résolution du vingt du courant entre au registre de cette Municipalité. -

Le Comité des Chemins ayant fait rapport ce jour que la clôture de long de la terre de Benedict Paul Wagner, ecuyer, a été faite par Louis Duval suivant la convention soumise au Conseil le vingt du courant il est en conséquence résolu que la somme de deux livres dix shillings soit payée au dit Louis Duval. dont acte.

Monsieur Jean Desfossés a proposé de rendre par Monsieur Augustin Cloutier qu'une somme de dix shillings courant par jour soient payés à Chacuns des Apprueurs et Estimateurs nommés par le Conseil durant le temps qu'ils prendront pour estimer la valeur des propriétés situées dans les limites de la Municipalité des Trois Rivières. La motion ayant été soumise.

Le Conseil s'est divisé

Pour la Motion
Eugène Tappin
Augustin Cloutier
Jean Desfossés

Contre
Louis Benjamin Garceau
Henri Duval

Ainsi la Motion a été passée dans l'affirmative et il a été résolu qu'une somme de dix shillings courant soit payée aux Apprueurs et Estimateurs chaque jour - durant le temps de leur estimation. -

Après

Après quoi le Conseil s'est ajourné au Lundi
le quatorze de mai prochain à Sept heures P.M.

H. H. Hughes, Pres. of No. 6 & 3 Rivers -
O. Wynne
Theriot & Frébois

Lundi le trente Avril 1846 à Sept heures
P.M.

Présens Etienne Lapin, Jean Desjardins,
Henry Francis Hughes, Louis Benjamin Gorceau,
Philippe Duval et Augustin Cloutier, émeurs, Conseillers
Au Tribunal de son Honneur le Monsieur Henry
Francis Hughes, émeur, a été appelé et a pris la parole.

Le denier Frébois produit une lettre
lettre produite devant le Conseil de John Whiteford une des affaires
par le denier Frébois par le Conseil le vingt Sept Avril courant.
Frébois de John par lequel lettre ledit John Whiteford informe
Whiteford - le Conseil qu'il n'est pas qualifié et ne peut
accepter la lettre d'officier d'apporteur et Estimateur.
dont acte.

Motion pour Monsieur Augustin Cloutier fait Motion Secondée
Nommé Frébois par Etienne Lapin, émeur, que Frederick Ketter, de
Ketter, Appporteur Barreau de la Ville des Trois Rivières soit le Nommé
Appporteur et Estimateur de la Municipalité des Trois
Rivières au lieu et place de John Whiteford.
Ladite Motion ayant été soumise au Conseil
Le Conseil s'est divisé

Pour la Motion		Contre
Augustin Cloutier	} émeurs	Philippe Duval, émeur,
Jean Desjardins		
Etienne Lapin		
Louis Benjamin Gorceau		

Ainsi

Ainsi la Motion a passé dans l'affirmative et il a été résolu que ledit Frederick Petty soit et est nommé l'un des Assessors et Estimateurs de la Municipalité des Firs Rivières.

Après quoi le Conseil s'est séparé à Samedi le quatre de mai prochain à Sept Heures P.M.

H. H. Hughes, Pres^y & Memb^rs of the Rev...

P. H. H. Hughes

Secrétaire Trésorier

Lundi le quatre de mai 1846 à Sept Heures P.M.

Présens son Honneur Le maire Etienne Lapin
Jean Desforges Henry Francis Hughes, Louis Benjamin
Garneau, Augustin Cloutier et Olivier Duval, émeurs,
Conseillers.

Motion Sur Motion d'Henry Francis Hughes, émeur,
Concernant secondée par Etienne Lapin que le chemin sur la
le chemin terre de James Dickson, émeur, le long de la Rivière
de James Dickson St Maurice, sera faite par des Journaliers et ce sous
la direction du Comité des Chemins ladite Motion
ayant été soumise au Conseil elle a passé dans
l'affirmative il a été en conséquence résolu que ledit
chemin sera fait par des journaliers sous la direction
du Comité des Chemins.

Motion Sur Motion de Jean Desforges - secondée par Henry
Francis Hughes émeur il a été résolu unanimement
le Collecteur que le collecteur de cette Municipalité soit autorisé
de recevoir de recevoir tous paiements qui pourroit lui être
des agents offerts sur la cotisation déjà fait et homologué.
Sur la cotisation par cette municipalité et le Secrétaire Trésorier donne

Notue

notie de la présente résolution au Collecteur.)

Motion
Autrement
Son Honneur
Le Maire de
Correspondance
avec M. W. Viger.

Sur Motion de Jean Desfossez, écuier, secondé par
Etienne Tapis, écuier, que son Honneur Le Maire
soit autorisé de correspondre avec l'Honorable Denis Benjamin
Viger, afin de presser la passation par la Législature
de cette Province, de la loi demandée par le Conseil
au sujet de la Commune de cette Ville, et de connaître
les objections si aucune il a qui l'empêchent de procéder
dans cette affaire, ladite Motion ayant été soumise
au conseil elle a été passée dans l'affirmative, il a été
en conséquence résolu que son Honneur Le Maire Correspond
avec l'Honorable Denis Benjamin Viger à ce sujet.

Après quoi le Conseil s'est ajourné à Mercredi le

Six du Courant à huit heures P.M.

P. M. Desfossez
Président

P. Viger
Secrétaire Trésorier

Mercredi le six de mai 1846 à huit heures P.M.

Présens son Honneur Le Maire, Etienne Tapis
Jean Desfossez, Henry Francis Hughes, Augustin
Cloutier et Olivier Duval, écuers, Conseillers.

Vu qu'un Projet d'Ordonnance et règlements ayant été
soumis au Conseil ce jour, suivant l'ordre du quator
del mai courant, le Conseil ayant pris en considération
ladite Ordonnance et règlements ils ont été passés et réglés
unanimentement; ladite ordonnance et règlements comme
suit, Sçavoir,

Province du Bas Canada } Municipalité des Trois Rivières
District des Trois Rivières }

Avis est donné Sçavoir,
A une Sépionc Spéciale du Conseil de la
Municipalité

de la Municipalité des Trois Rivières, le sixième jour du
 Mois de Mai Mil huit cent quarante Six, en vertu et
 sous l'autorité d'un acte de la "Province du Canada passé"
 "en la huitième année du Règne de Sa Majesté la Reine
 "Victoria Chapitre quarante intitulé "Acte pour abroger
 "Certaines Ordonnances y mentionnées et faire de Meilleures
 "dispositions pour l'établissement d'autorités locales et
 "Municipales dans le Bas Canada" Avis de ladite Session
 Spéciale ayant été donné à cet effet suivant la loi et
 à laquelle Session sont présents, savoir, son Honneur
 Le Maire Pierre Benjamin Dumoulin, curé, Etienne
 Tappin, Jean Desjardins, Henry Francis Hughes, Augustin
 Cloutier et Placide Duval, curés, Conseillers.

Ordonnances et règlements

Attendu qu'en vertu de l'autorité et des pouvoirs
 dont toutes les Municipalités dans cette partie de la
 Province du Canada cédant Province du Bas Canada
 sont revêtues par l'article XXVIII du dit Acte de la huitième
 année de Sa Majesté la Reine Victoria Chapitre quarante,
 il est expédient de pourvoir à divers règles et règlements
 pour la due exécution des loix et devoirs de la Municipalité
 des Trois Rivières, de les mettre à effet et d'imposer des pénalités
 et amendes sur toutes et chacune des personnes contravenant
 -antes à l'édit, règles et règlements.

I Il est en conséquence ordonné et statué que tous et
 chacun des Appenseurs et Estimateurs qui seront ou seront
 nommés et appointés par cette Municipalité et dûment
 qualifiés, qui refusera ou refuseront d'accepter ladite
 Office, dans les quatre jours suivants de la Notification
 qui lui en sera faite de son dit Appointement ou
 nomination par le Secrétaire Trésorier de cette Municipalité
 ou autre personne en son nom de prêter le serment
 d'Office requis par la loi, Négligera ou négligeront de
 remplir

remplir et exécuter les devoirs de sa ou leurs Charges et Offices en courront une amende de la somme de deux livres dix Shellings Courant, pour chaque refus Négligence ou Contraventions dans l'exécution de leurs devoirs au, desir du susdit Statut, pour être la dite amende et pénalité poursuivie recourue et destituée au desir de la loi.

II Il est de plus ordonné et Statué que toutes et Chaque officiers Choisis et Appointés par cette dite Municipalité qui se fuseront et Négligeront de remplir et d'exécuter leurs devoirs Chacun en leurs qualités respectives, encourront une pénalité et amende d'une somme de deux livres dix Shellings Courant, pour chaque refus Négligence et Contraventions dans l'exécution de leurs devoirs respectives pour être poursuivie recourue et appliquée, tel que pourra par la loi.

III Il est de plus ordonné et Statué que le Secrétaire Trésorier insérera au long la présente Ordonnance et Réglemens dans le registre de ce Conseil, et rendra Comptes de tout argent qui il prélèvera sur et en vertu de la présente Ordonnance et Réglemens à Chaque fois qu'il en sera requis par le Conseil de la dite Municipalité.

III Il est enfin ordonné et Statué que la présente Ordonnance et Réglemens soient lus publies et affichés une seule fois aux portes des Eglises paroissiales dans la Ville des Trois Rivières, après laquelle publication la dite Ordonnance et Réglemens seront en force et seront exécutés suivant leur forme et teneur.

Sur Motion de Monsieur Henry Francis Hughes
secondé par Monsieur Etienne Tappin que l'Avocat

Le Procureur de ce Conseil, soit priés de Motifier les personnes qui n'ont pas pris leurs licences comme Marchands et Commerçants et faute par eux de s'y conformer qu'ils seront poursuivis sans délai, la dite Motion ayant été soumise au Conseil.

Le Conseil s'est divisé
 Pour la Motion }
 Et J. Hughes }
 Et Japin }
 J. Desfosges }
 A. Cloutier }
 Contre
 Olivier Duraf, eumers,

Ainsi vu la Majorité la dite Motion a été emportée dans l'affirmative, il a été en conséquence résolu et décidé que le Procureur de ce Conseil Motifier les Marchands et Commerçants qui n'ont pas encore pris leurs licences dans le délai faute de quoi ils seront poursuivis.

Sur Motion de Monsieur Henry Francis Hughes secondée par Monsieur Etienne Japin vu qu'il est nécessaire d'accorder des licences et de faire un Tarif pour les traversiers dans l'étendue de la dite Municipalité des Trois Rivières, et qu'il soit nommé un Comité afin de dresser un rapport à cet effet, la dite Motion ayant été soumise au Conseil elle a été agréée unanimement, en conséquence il a été résolu qu'un Comité soit nommé, lequel Comité se compose d'Henry Francis Hughes, Etienne Japin, et Jean Desfosges, eumers, lequel Comité fera rapport à la prochaine séance de ce Conseil.

Après quoi le Conseil s'est ajourné à Lundi le 24 du courant à huit heures P.M.

P. W. Japin
 Secrétaire

Lundi le Onze de Mai 1846 à huit heures
P.M.

Présens Son Honneur Le Maire, Etienne
Tapiu, Jean Desfosse, Henry Francis Hughes,
Louis Benjamin Garceau, Augustin Cloutier,
et Olivier Duvall, seconds Conseillers;

Le Comité nommé le Six du Courant
concernant les Traversiers et passagers, ayant
fait leur rapport ce jour lequel rapport était
présenté au Conseil il a été unanimement agréé -
Sur Motion Motion d'Henry Francis Hughes, premier,
secondée par Etienne Tapiu, premier, il a été
résolu et ordonné que le Projet d'ordonnance et Règlement
soit dressé suivant le rapport du Comité filé
ce jour pour être ledit Projet soumis à la prochaine
séance du Conseil

Motion

Concernant
les Traversiers

Sur Motion proposée par Monsieur Etienne
Tapiu secondée par Monsieur Jean Desfosse
que Frederick alias Dominique Dufresne Cultivateur
soit nommé un des Assessors et Estimateurs de
Celle Municipalité au desir de la loi, ladite Motion
ayant été soumise au Conseil, sur quoi le Conseil
s'est divisé

Pour la Motion
Etienne Tapiu
Jean Desfosse
H F Hughes
L B Garceau
A Cloutier
} seconds,

Contre
Olivier Duvall, premier,

Ainsi vu la Majorité ladite Motion a été adoptée
dans l'affirmative et a été en conséquence résolu et
ordonné que ledit Frederick alias Dominique
Dufresne soit et est nommé un des Assessors et
Estimateurs

Estimateurs de la dite Municipalité: -

Sur Motion de Monsieur Henry Francis Hughes
secondée par Monsieur Etienne Tappin il a été
unanimentement résolu et ordonné que l'ancienne Hall
sur le Marché de cette Ville soit vendue demain à une
heure après midi par le crieur public de cette Ville au
plus offrant et dernier enchérisseur, et que la dite
Batterie sera enlevée par l'acquéreur sans délai.

Après quoi le Conseil s'est ajourné à Lundi
le dix huit du courant à huit heures P.M.

J. P. Dumoulin
Président

J. P. Vergès Secrétaire Trésorier

Lundi le quatorze de Mai 1846 à huit heures P.M.

Présens Son Honneur Le Maire, Etienne
Tappin, Jean Desfossez, Henry Francis Hughes, Augustin
Montier, et Olivier Durat, écrivains, Conseillers.

Sur Motion proposée par Monsieur Etienne Tappin
secondée par Monsieur Henry Francis Hughes il
a été en conséquence résolu unanimement que cette
Municipalité s'oblige et se tient responsable envers Pierre
Benjamin Dumoulin et Jean Desfossez écrivains, du
Paiement du Billet suivant savoir:

Trois Rentes le 13 Mai 1846.

deux mois de cette date je paierai à l'ordre
de Jean Desfossez écrivain au Bureau d'Exécution M. Hart
en la Ville des Trois Rivières, la somme de soixante
et quinze livres courant avec intérêts pour valeurs reçues.

signé P. B. Dumoulin
enlève signé Jean Desfossez
Lequel

lesquels ont pris de consentir pour acheter un
semblable billet par eux donné ledit de février dernier
et que le montant dudit billet sera payé par le
seigneur Trésorier de Ctte. Municipalité à demande
avec intérêt qui sera payé d'avance par le Conseil
Après quoi le Conseil s'est séparé à Lundy
ledit huit du courant à huit heures P.M.

J. D. Dumont
(Président)

J. Verma
Secrétaire Trésorier

Lundi le 18 Mai 1846 à huit heures P.M.

Présens son Honneur Le Maire, Etienne
Tapiu, Jean Desjardis, Louis Benjamin Garsneau, Olivier
Dural, Henry Francis Hughes, et Augustin Cloutier,
élués, Conseillers.

Vu qu'un Projet d'ordonnance et règlement concernant
les traversiers et passagers sur le fleuve St Laurent dans
l'étendue de Ctte. Municipalité ayant été soumis au
Conseil ce jour suivant l'ordre du jour du courant
ladite ordonnance et règlement ayant été lu au
Conseil par le Secrétaire Trésorier il a été agréé unanimement
ladite ordonnance comme suit savoir.

Province du Canada } Municipalité des Trois Rivières
District des Trois Rivières }

At une Session du Conseil de la Municipalité des
Trois Rivières, tenue le dix huitième jour du mois de
Mai Mil huit cent quarante six eurent et sous
l'autorité d'un acte de la Province du Canada, passé
cette huitième année du règne de sa Majesté la Reine Victoria,
Chapitre quarante, Acte pour abroger certaines ordonnances
y mentionnées et faire de Meilleures dispositions pour
l'établissement

l'établissement d'autorités locales et Municipales.
dans le Bas Canada. Avis de la date de session ayant été
dûment donné à cet effet, suivant la loi, à laquelle session
spéciale étaient présents, savoir Son Honneur Le Maire Pierre
Benjamin Dumoulin, Etienne Tassin, Jean Desfosse, Henry
Francis Hughes, Louis Benjamin Ganceau, Elvior Durab,
et Augustin Cloutier, échevins, Conseillers.

Ordonnance et règlements Concernant
les Traverses sur le fleuve St Laurent dans l'étendue
de la dite Municipalité.

Attendu qu'il est nécessaire et urgent de régler
les traverses sur le fleuve St Laurent, vis à vis de la ville
des Trois Rivières, du côté Nord dudit fleuve pour l'avantage
public, la sûreté de voyageurs et de divers transports mer-
candises.

Il est en conséquence ordonné et statué en vertu et
sous l'autorité dudit acte susmentionné qu'il soit accordé
des licences de Traversiers sur le fleuve St Laurent, du côté
Nord dudit fleuve, c'est à dire de la Ville des Trois Rivières au
côté Sud dudit fleuve à aller aux passages ou traverses établis
au dessus et au dessous de la Rivière Godfrey, vis à vis l'étendue
de la dite Ville des Trois Rivières, laquelle Pierre son Honneur
Le Maire signera et fera contre signer par le Secrétaire
Trésorier de la dite Municipalité, les dites licences seront
prises au profit que la présente ordonnance sera en
force et renouvelles chaque année le vingt et un d'Avril
ou le jour suivant si c'est un jour de fête ou dimanche
pour laquelle licence il sera payé entre les mains dudit
Secrétaire Trésorier une somme de vingt Dollars Canadien
pour chacune en lui recevant.

2^e Il est de plus ordonné et statué que tous les traversiers
licenciés seront pourvus de bons bateaux, herges, Canots, et des
hommes.

Hommes. Miépaïs pour tenir les dites Traverses, pour la
Sûreté et la Commodité des voyageurs et de leurs effets.

3^e Il est de plus Ordonné et Statué que toutes et chaque
personne qui traversera, ou traverseront ou feront traverser
pour liou ou gain aucune personne ou voyageurs et effets
sur ledit fleuve du Côté Nord au Côté Sud du dit fleuve,
dans les limites de la dite Municipalité, sans avoir au
préalable obtenu et payé une licence de Traversers
Comme sus dit, encourra et payera une pénalité d'une
somme de cinq Shillings comme pour chaque Personne
qui se traverseront pour être ladite pénalité poursuivie,
prélevée et distribuée d'après les lois faites et pourvues
à cet effet.

4^e Il est de plus Ordonné et Statué que chaque
traversier licencié aura droit de demander et de recevoir
pour les traverses du dit Fleuve Comme sus dit, les
différentes sommes fixées par la présente ordonnance
et le Tarif Cy après détaillé, Savoir,

Tarif des Traversiers sur le fleuve St Laurent
à vis la Ville des Trois Rivières.

Il sera payé pour traverser une seule personne en ferge ou Canot	L ^s 0. 1. 3
Ditto Pour deux personnes et plus	7 1/2 Chaque
" " " " Pour une Calèche, Charette ou voiture à deux roues traînée par un seul Cheval avec le Conducteur et deux personnes.	} 2. 6
" " " " Pour une voiture à quatre roues, traînée par un seul Cheval avec le Conducteur et quatre personnes	
" " " " Pour chaque Cheval extra	7. 3
Pour un homme et son Cheval	2. 1
Pour une tête à cornes	2.
S'il y en a deux ou plus	1/ Chaque
Pour chaque Cheval, Mouton, Cochon et veau, vivant,	0. 0. 7 1/2
S'il y en a deux, ou plus	1/6 Chaque

chaque

duquel Tarif tous Travailleurs licencies seront tenus de prendre Copies audit Secrétaire Trésorier de Cette Municipalité et de l'afficher et fixer en français et en Anglais dans un endroit visible de leur maison de traverse ou demeure et paieront pour icelle Copie une somme de deux Shillings et demi courant audit Secrétaire Trésorier, et si aucun des dits Travailleurs licencies demandent et reçoivent une plus forte somme pour lesdites Traverses que celle établie par la présente Ordonnance en négligent ou refusent de se conformer à la présente Ordonnance, et d'en remplir et exécuter les obligations, ou retarderont les voyageurs ou autre personne de traverser plus d'une demi heure après en avoir été dûment avertis à cet effet, ils encourront une pénalité pour chaque refus, négligence ou contravention à la présente Ordonnance, d'une somme de vingt Shillings courant qui sera poursuivie, prélevée et distribuée, suivant qu'il est pourvu à cet égard par les lois.

5^e Il est de plus ordonné et statué que ledit Secrétaire Trésorier de Cette Municipalité insérera dans les registres de ce Conseil la présente Ordonnance et rendra compte à ce Conseil de tous les argent qu'il aura prélevé en vertu de la présente Ordonnance, quand et comme il en sera requis par ledit Conseil.

6^e Il est enfin ordonné et statué que la présente Ordonnance sera affichée et publiée en la manière ordinaire aux portes de l'Eglise paroissiale Catholique Romaine, et de l'Eglise paroissiale Anglicanne dans ladite Ville des Trois Rivières, une seule fois laquelle deviendra dès lors en force et sera exécutée suivant sa forme et teneur.

P. Vézina
Secrétaire Trésorier

xx

Monsieur Lapin fait Motion secondée par Monsieur
Jean Desfosges qu'en tant qu'il paraît que Frederik
alias Domingue Rivard Dufresne a negligé et refuse
de remplir son devoir comme un des assesseurs et
Estimateurs dûment nommé et appointé par cette
Municipalité il soit sans délai pourvu suivant la
loi et au desir del'ordonnance faite et promue en pareil
cas, la dite Motion ayant été soumise au Conseil
sur quoi le Conseil s'est divisé.

pour la Motion		Contre
Jean Desfosges	} ecusiers.	Pierre Duval
St J. Hughes		L. B. Garceau
Ethienne Lapin		Augustin (Cherrier)

Sur Honneur Le maire vu l'égalité de voix a donné
la voix prépondérante et la donnée en faveur della
dite Motion il a été en conséquence ordonné et résolu
que ledit Frederik alias Domingue Rivard Dufresne
soit pourvu sans délai.

Sur Motion de Monsieur Ethienne Lapin secondée
par Jean Desfosges qu'en tant que Frederik alias
Domingue Dufresne a negligé et refuse de faire son
devoir comme assesseur et Estimateur nommé par
cette Municipalité que Denis Genest l'abbé père
soit nommé et appointé un des assesseurs et Estimateurs
de cette Municipalité au lieu et place dudit
Frederik alias Domingue Dufresne. La dite Motion
ayant été soumise au Conseil. Sur quoi le
Conseil s'est divisé.

pour la Motion		Contre
St J. Hughes	} ecusiers	Pierre Duval
Et Lapin		
Augustin Cherrier		
Jean Desfosges		
L. B. Garceau		

Ainsi

Ainsi la Majorité ladite Motion a été emportée dans l'affirmative il a été en conséquence résolu, que ledit Denis Genest LaBarre sera et est appointé un des experts et Estimateurs de cette Municipalité au lieu et place du dit Frédéric alias Coninque Rivard, Infirme. —

Adjournement.

Après quoi le Conseil s'est ajourné à Lundi le premier de Juin prochain à huit heures P.M.

M. Dumoulin
Maire

P. Weygand
Secrétaire desorres

Lundi le premier de Juin 1846 à huit heures.

P.M. Assemblée Trimestrielle convoquée par la loi

Présens son Honneur le Maire Pierre Benjamin Dumoulin, Jean Desfosse, Etienne Tappin, Henry Francis Hughes, Louis Benjamin Garceau, Augustin Cloutier et Olivier Duval, écuers, Conseillers.

Motion Sur Motion proposée par Henry Francis Hughes pour agréer, secondée par Etienne Tappin, écuier, que l'ordonnance soumise au Conseil ce jour et présentement soumise au Conseil concernant les commerçants et Aubergistes dans les limites de cette Municipalité soit agréée et passée.

Motion Sur Motion d'Olivier Duval, écuier, secondée par Augustin Cloutier, écuier, en amendement de la Motion Principale que ladite Ordonnance produite ce jour soit referée à un Comité de trois Membres ladite Motion en amendement étant prise aux voix pour la Motion en amendement

Olivier Duval
Augustin Cloutier
J. B. Garceau

Contre
H. F. Hughes
Et. Tappin
Jean Desfosse

Les votes étant divisés également Son Honneur le
Maire ayant donné sa voix prépondérante contre la dite
Motion en Amendement elle est en conséquence rejetée
La question étant mise sur la Motion principale
le Conseil s'est divisé.

pour la Motion		Contre	
Henry Francis Hughes	} élu	Amst. Cloutier	} élu
Therme Tappin		W. Duval	
Jean Desfosse		J. B. Garneau	

Nu l'égalité des voix Son Honneur le Maire ayant
donné sa voix prépondérante en faveur de la dite
Motion principale en conséquence elle a été agréée
et passée.

Résolution Il est résolu unanimement que cette Municipalité
Concernant arrange et satisfasse à la poursuite faite contre
la poursuite elle par Benjamin Trudel Marchand de cette
de M. Trudel Ville et de la faire continuer.

Résolution Il est résolu unanimement que le mot Ville a
Concernant l'intitulé des règlements et ordres de ce conseil soit
les règlements retranché et le mot Municipalité substitué
à sa place.

Nominations Il a été résolu unanimement que Jean Desfosse
de J. Desfosse élu, un des Conseillers de la dite Municipalité
élu, pour est appointé et nommé pour présider à l'élection
l'élection de de deux membres dudit Conseil de la dite Municipalité
deux Conseillers le second Lundi du mois de Juillet prochain
suivant la loi au desir de la loi

Approuvement Après quoi le Conseil s'est
ajourné au huit du courant
à huit heures P.M.

J. Vezeina
Tentative Trésorier

Municipalité des Trois-Rivières,
 Dans le District des Trois-Rivières.

Savoir:—

Chapitre
 quarante,

A une Session trimestrielle régulière du Conseil de la
 Municipalité des Trois-Rivières, tenue au Palais de Justice,
 en la Ville des Trois-Rivières, le lundi premier jour de Juin
 mil huit cent quarante six, en vertu et sous l'autorité
 d'un acte de la province du Canada, passé en la huitième
 année du Règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé:
 "Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées et
 faire de meilleures dispositions pour l'établissement
 d'autorités locales et municipales dans le Bas-Canada";
 avis de ladite Session trimestrielle régulière ayant été
 donné à cet effet suivant la loi; à laquelle Session
 les Membres du Conseil de la dite Municipalité sont
 présents, savoir:

Son Honneur — Pierre Benjamin Turmel, ^{Président}
 Étienne Japin, Augustin Cloutier,
 Jean Desjosses, Louis Benjamin Gorceau
 Henry Francis Hughes, et Olivier Frouin, ^{Secrétaire}
 Conseillers, Il a été ordonné par ledit Conseil, et nous
 ledit Conseil, par les présentes, ordonnons et faisons les
 règles, règlements ou Ordonnances suivants, savoir:

Attendu qu'il est expédient et nécessaire d'abroger
 certaines dispositions de l'Ordonnance dudit Conseil faite et
 passée dans une Session Spéciale dudit Conseil tenue en
 la dite Ville des Trois-Rivières le vingt-neuvième jour de
 Décembre mil huit cent quarante cinq, intitulée "Ordonnance
 pour prélever les argentés nécessaires pour liquider et payer
 les dépenses, acquisitions et ouvrages annuels de la Munici-
 palité des Trois-Rivières," et qu'il est aussi nécessaire de
 rappeler et annuler une autre Ordonnance dudit Conseil
 faite et passée à une Session Spéciale dudit Conseil tenue
 en la dite Ville des Trois-Rivières le vingtième jour
 d'Avril

D'Avril mil huit cent quarante six, abrogeant certaines dispositions de la susdite Ordonnance du vingt-neuvième jour de Décembre mil huit cent quarante cinq, et qu'il est urgent de pourvoir à d'autres dispositions pour payer et liquider certaines dépenses journalières et nécessaires de ladite Municipalité, à ces causes, nous le dit Conseil avons ordonné et statué, sous l'autorité susdite, que les deuxième et troisième Articles de la dite Ordonnance dudit Conseil faite et passée comme susdit le vingt-neuvième jour de Décembre mil huit cent quarante cinq, ainsi que ladite Ordonnance dudit Conseil faite et passée le vingtième jour d'Avril mil huit cent quarante six, sont, par les présentes, rappelées et abrogées.

I. Il est, de plus, ordonné et statué que tout Commerçant ou Commerçants en gros ou en détail sera ou seront tenus de prendre une licence signée du Maire et contresignée du Secrétaire-Trésorier de cette Municipalité pour tenir Magasin ou boutique dans les limites de ladite Municipalité, pour laquelle licence tel Commerçant ou Commerçants payera ou payeront audit Secrétaire-Trésorier une somme de trois livres courant et tout tel Commerçant ou Commerçants, qui tiendra ou tiendront Magasin ou boutique dans les limites de ladite Municipalité trois jours après la date de la passation des présentes, encourra ou encourront une pénalité d'une livre courant par chaque jour qu'il aura ou qu'ils auront négligé de prendre ladite licence, comme il est ci-dessus pourvu.

II. Il est, de plus, ordonné et statué que ladite licence, qui sera ainsi accordée à tout tel commerçant, comme il est ci-dessus pourvu, sera et demeurera en force durant et pendant l'espace d'une année à compter de cette date; pourvu toujours que tout tel commerçant, qui n'aura pas pris une telle licence dans les trois jours de cette date, sera tenu et obligé de demander et d'obtenir une telle licence pour tenir magasin ou boutique

dans les limites de ladite Municipalité à aucun jour après lesdits trois jours de cette date, en payant lui payant la dite somme de trois lins courant audit Secrétaire Trésorier en prenant la dite licence; laquelle licence ne sera en force que jusqu'au premier de Juin mil huit cent quarante sept et pas plus longtemps.

III. Il est, de plus, ordonné et statué que tous les Commerçants, qui se sont conformés au deuxième Article de ladite Ordonnance du vingt neuvième jour de Décembre mil huit cent quarante cinq, ou à la première section de ladite Ordonnance, en amendement à ladite Ordonnance du vingt neuf Décembre mil huit cent quarante cinq, du vingt Avril dernier, et ont pris et obtenu une licence pour tenir Magasins ou boutiques dans les limites de ladite Municipalité en conformité audit deuxième Article, seront exemptés de prendre une nouvelle licence en vertu des présentes, et toutes et telles licences, qui auront été ainsi accordées à tous tels commerçants en vertu de ladite Ordonnance du vingt neuf Décembre mil huit cent quarante cinq, seront et demeureront en force jusqu'au premier jour de Juin mil huit cent quarante sept, et pas plus longtemps; pourvu toujours qu'il sera toujours loisible à tous tels commerçants de rapporter leurs dites licences, qu'ils ont ainsi obtenues en vertu de ladite Ordonnance dernièrement citée et d'en prendre une autre signée du Maire et contre-signée dudit Secrétaire Trésorier, et ce gratuitement; laquelle licence ne sera en force que jusqu'au dit jour premier de Juin mil huit cent quarante sept, et pas plus longtemps.

IV. Il est, de plus, ordonné et statué que tout ce qui est statué et ordonné par le troisième Article des présentes s'applique également à tous les Commerçants, qui se sont conformés au premier Article de ladite Ordonnance

170

de ce Conseil du vingtième jour d'Avril Mil huit cent
quarante six ci-dessus citée et abrogée par les présentes.

V. Il est, de plus, Ordonné et Statué que toute personne, tenant
Auberge ou maison d'entretien public dans les limites de cette
Municipalité, est tenue, sous trois jours de cette date, de payer
audit Secrétaire-Trésorier une somme de deux lines courant en
augmentation du taux, qu'elle a payé, lorsqu'elle a obtenu
la licence d'Aubergiste du Gouvernement de cette province;
pour laquelle somme, que toute telle personne payera ainsi
audit Secrétaire-Trésorier, lui dit Secrétaire-Trésorier lui donnera
et livrera un reçu sous son sceau, lequel reçu sera suffisant
pour prouver que telle personne s'est conformée au présent
Article; et toute telle personne, qui négligera ou refusera
de payer la dite somme de deux lines courant audit Secrétaire-
Trésorier, en augmentation du taux, qu'elle a payé pour la
dite licence, encourra une pénalité d'une line courant par
chaque jour de contravention au présent Article.

VI. Il est, de plus, Ordonné et Statué que toutes les
pénalités imposées par les présentes, seront poursuivies,
recouvrées et applicables en la manière voulue par le
dit acte provincial ci-dessus cité. (un renvoi en marge
est bon)

Benjamin
Marie

P. Veigne
Secrétaire Trésorier

Lundi le huitième jour du mois de Juin
Mil huit cent quarante six.

Présens Son Honneur Le Maire Pierre
Benjamin Demoulin, Etienne Tappin, Jean
Desjardins, Henry Francis Hughes, Louis Benjamin Gosselin,
Conseillers.

Rapport des
Experts, pour
le

Les Experts nommés pour estimer le terrain
Vendu

le terrain
de P. B. Dumoulin

Vendu par Pierre Benjamin Dumoulin, écuyer, pour
agrandir le Marché de la Haute Ville des Frs Rinsés
ayant fait leur rapport ce jour et le secrétaire -
Trésorier l'ayant soumis au Conseil il a été en
conséquence résolu unanimement par le Conseil, que
le dit rapport soit pris en considération à la prochaine
séance du dit Conseil.

Motion pour
poursuivre
les Commercants
Dickson &
J. Keenan

Sur Motion de Jean Desfosés, écuyer, secondée
par Henry Francis Hughes, écuyer, que James
Dickson, et John Keenan soient poursuivis sans
délai pour contravention à l'ordonnance de le Conseil
du premier de Juin courant; et le comme Comm-
ercants dans les limites de cette Municipalité.

Ladite Motion ayant été soumise au Conseil
Sur quoi le Conseil s'est divisé.

Pour la Motion	Contre la Motion
Henry Francis Hughes	Louis Benjamin Gosselin
Cherrie Taper	Conseillers
Jean Desfosés	

En la Majorité de voir ladite Motion a été passée
et agréé et a été en conséquence ordonné que les
dits James Dickson et John Keenan soient poursuivis
sans délai, pour contravention à la dite ordonnance
du premier de Juin courant.

Après quoi le Conseil s'est ajourné ainsi qu'il

P. B. Dumoulin
Maire

P. Wejina
Secrétaire Trésorier

Mardi le Vingt trois de Juin mil. 172
Midi Cent quarante six à huit heures P.M.

Présens Son Honneur, Le Maire Pierre
Benjamin Dumoulin, écurier, Etienne Tappin,
Henry Francis Hughes, Jean Desforges, Louis
Benjamin Garscau, Augustin Cloutier, et
Oliver Dubal, écuriers, Conseillers

Le Conseil donne acte à son honneur
Le Maire Pierre Benjamin Dumoulin, écurier, de la
déclaration qu'il a faite et fait qu'il se conforme
au rapport fait par Charles Maillet et
Modeste Richer Lafleche, écuriers, au sujet de
l'estimation de son terrain vendu pour agrandir
le Marché de la Haute Ville, ledit rapport filé
le huit du courant, et en conséquence ordonne
qu'il soit nommé un président pro tempore
pour prendre en considération ledit rapport, sur
l'autorité dudit Pierre Benjamin Dumoulin
écurier, Le Maire Augustin Maybreiss Henry Francis
Hughes, et Louis Benjamin Garscau ont
été proposés et le Conseil s'est divisé.

Pour Henry Francis Hughes En

Pour M. Garscau En

Augustin Cloutier

J Desforges

P. Duval.

écuriers

Etienne Tappin

M. Garscau

H. F. Hughes.

Et sur l'égalité de voix Son Honneur Le Maire
ayant donné la voix prépondérante en faveur
de dit Louis Benjamin Garscau, ce dernier
a été en conséquence nommé président pro tempore
Son Honneur Le Maire ayant laissé la
Chaise, ledit Louis Benjamin Garscau, écurier,
a pris la Chaise comme président pro tempore
Sur Motion d'Henry Francis Hughes
écurier

écuyer secondée par Etienne Tassin, écuyer, que
le rapport fait et filé le rapport du Comant
devant le Conseil par Charles Mailhot et
Modeste Richer Lafleche écuyers, concernant l'estimation
du Terrain dudit Prieuré Benjamin Dumoulin, écuyer,
pendu pour agrandir le Marché de la Haute ville
soit adopté.

Ladite Motion ayant été soumise au Conseil
sur quoi le Conseil s'est divisé.

Pour la Motion
Henry Francis Hughes écuyer
Etienne Tassin
Augustin Cloutier

Contre
Pavon Dural, Ecuyer

Jean Desfosges

+ des votes

Q. M.
J. S.

Sur la Majorité, ladite Motion a été passée et agréée
et en conséquence il est ordonné que le Procès
Verbal desdits experts soit exécuté suivant la
forme et teneur.

Louis Benjamin Garneau, écuyer, ayant
laissé la Chaise d'au-dessus, le manège
répété de nouveau.

Sur Motion de Jean Desfosges, écuyer secondée
par Henry Francis Hughes, écuyer, que Pierre Vain
Royer et François Tassin sont notifiés qu'a
défaut de prendre leurs loames de Marchands
immédiatement ils seront poursuivis et qu'ils
se seront de fait sans délai, ladite Motion
ayant été soumise au Conseil sur quoi le
Conseil s'est divisé.

Pour la Motion
J. Desfosges
H. Hughes
Et Tassin
A. Cloutier } écuyers.

Contre
L. B. Garneau
P. Dural

174

sur la Majorité la Motion a été passée et agréée
il a été en conséquence ordonné que les dits Messrs
Royer et François Tappin soient notifiés de
prendre leurs licences de Commerce sans délai,
et qu'à défaut de ce faire qu'il seront poursuivis
au desir des ordonnances et règlements à cet égard.

Après quoi le Conseil s'est ajourné
à Mardi le trente du Courant à huit
heures P.M.

Dumoulin
Maire

J. E. Dupuis
Secrétaire Trésorier

A une Assemblée spéciale de la
Municipalité des Trois Rivières tenu le trente
de Juin 1846 à huit heures. P.M.

Présents Son Honneur Le Maire C. B.
Dumoulin Etienne Tappin, Jean Desjardins,
Augustin Cloutier et Olivier Duval, écuyer,
Conseillers

Retour du
Rapport des
Estimateurs

Les Estimateurs nommés pour estimer
la valeur des propriétés dans l'étendue de la
Municipalité des Trois Rivières, ont fait leur
rapport à jour, Denis Genest Labarre père
un des Estimateurs déclare qu'il ne sait pas
signer et demande acte qu'il a fait sa
marque ordinaire au bas dudit rapport, Sur quoi
le Conseil lui donne acte. Nous sous Olivier Duval Secrétaire

Motion pour
Homologation
du Rap. des Estimateurs

Sur Motion de Monsieur Etienne Tappin secondée
par Monsieur Jean Desjardins vu le rapport.
de

de l'évaluation est estimation des propriétés foncières
 situées dans les limites de la Municipalité des Trois Rivières,
 fait ce jour d'aujourd'hui par les estimateurs et appesseurs
 nommés et appointés par le Conseil, se montant la
 dite évaluation, des dites propriétés foncières à la
 somme de cent vingt et un mil huit cent soixante
 et six livres dix huit Shillings et deux deniers
 courant, le Conseil est d'avis qu'il faut pour faire face
 aux engagements de ce Conseil, savoir pour faire acheter
 la Hall du Marché du Marché de cette Ville, cent
 vingt cinq livres courant, pour payer Etienne Tappin, écurier,
 pour argent prêt cent livres courant à E. M. Hest
 écurier, aussi argent prêt soixante et quinze livres
 courant, pour payer le terrain acquis de Pierre
 Benjamin Dumoulin, écurier, la somme de cent
 livres courant, et autres contingences de ce Conseil,
 salaires des dits appesseurs et estimateurs, officiers
 du dit Conseil une somme d'environ cent livres
 courant, faisant une somme totale de cinq cents
 livres courant, ce qui en conséquence exige de ce Conseil
 d'imposer une taxe de deux sols ou un denier courant
 par chaque livre de la valeur des dites propriétés
 suivant la dite estimation des dits estimateurs et
 appesseurs, fait ce jour et de les faire reparter sur
 les dits biens ainsi estimés, la dite estimation
 faite pour l'année courante à commencer de ce jour
 laquelle cotisation sera prélevée au désir de la
 loi faite et pourvue en pareil cas, et de plus
 que la dite estimation et évaluation soit entrée au
 registre de cette Municipalité.

La dite Motion ayant été soumise au Conseil elle
 a été agréée unanimement.

Motion pour
 l'élection des
 conseillers

Sur Motion de Monsieur Etienne Tappin secondée
 par

Monsieur Augustin Cloutier que Jean Desjardins
élu, Conseiller appointé par le Conseil des premiers
du Comant, pour présider à l'élection de deux Membres
de ce Conseil en remplacement de Messieurs Étienne
Tapié et Louis Benjamin Garneau, suivant et
desir du Statut de la huitième année du Règne de Sa
Majesté la Reine Victoria, Chapitre quarante.
Soit aussi autorisé à nommer pour présider à
l'élection de deux autres Membres dudit Conseil
passant en tout quatre Membres, savoir lesdits
Messieurs Étienne Tapié et L. B. Garneau sortant
d'office au desir dudit Statut de la 8^{me} année
Chapitre quarante, et Messieurs Augustin
Cloutier et Olivier Duval se trouvant domiciliés
en la Banlieue de la Ville des Trois Rivières, qui
se trouve à ne faire plus partie de ce Conseil
à commencer du premier Juillet prochain
en conformité au Statut de la 8^{me} année
du Règne de la Reine Victoria, Chapitre, laquelle
Motion ayant été soumise au Conseil elle a été
agréée unanimement.

Motion pour
autoriser un
emprunt de
£50.000

Monsieur Olivier Duval a repris son siège.
Sur Motion d'Étienne Tapié, élu, secondé
par Jean Desjardins, élu, que son Honneur le
Maire soit autorisé à faire un emprunt de la
somme de cinquante livres Comant, de la Banque
du Peuple, pour lequel emprunt le Conseil
se rend responsable envers son Honneur le Maire.
ladite Motion ayant été soumise au Conseil elle a
été agréée unanimement.

Après quoi le Conseil s'est ajourné sine die.

J. M. Desjardins
Maire

P. E. Dupin
Secrétaire

A

Page

B

Ajournement	3.
Appelleurs et Intimateurs	4.
Appel par Jns. Lafontaine	13.
Ajournement	14.
Actes donnés au ci-devant Kellier de	
remettre les papiers, argent &c.	16.
Ajournement	18.
Appel par St. Surval	19.
Ajournement	20.
Ditto	21.
Ditto	22.
Ditto	31.
Ditto	33.
Ditto	35.
Ditto	37.
Ditto	39.
Ditto	41.
Ditto	44.
Ajournement	45.
Ajournement	47.
Ajournement	49.
Ajournement	52.
Ajournement	57.
Ajournement	60.
Ajournement	65.
Ajournement	72.
Ajournement	75.
Ajournement	78.
Ajournement	83.

E

Entrepreneur de la Halle de Marseille

87

F

S. D. Lyon Requete de

Page
1

G
Gardiens d'Enfants pour la ville

Pages

H

Page

1. Homologation du Rapport
Général de la Requête d'H. Carton . . . 43.

Homologation du Rapport
Concernant les Commerçants . . . 60.

Homologation du Rapport du Comité
des Finances . . . 60.

Homologation de l'Ordonnance
des Taxes . . . 64.-

I

Pages.

Inspecteurs des Ponts et fossés pour
la ville et Banlieue
Inspecteurs des clochers et fossés
Inspecteur Charles Braudry

5.
6.
9

J

Pages.



Page

L

Page

Comte de Polignac
Lettre au Secrétaire Provincial et celle de M. M.
Parand et Vignat
Lettre de L. P. Parand

• R •

79

0.1.

3

M

Mairie Nominations	1
Mairie autorisée de l'édifice au S. P.	3
Motion sur Rapport du chemin des chemaux	14
La Mairie autorisée à emprunter £ 100	15
Motion pour un Comité des Pompes	18
Motion pour que le secrétaire s'adresse au Secrétaire Provincial au sujet des licences	21
Messager du conseil	23
Motion pour le Marché à foire	25
Motion concernant le marché	30
Motion d'Aust. Cloutier	30
Motion pour bâtir d'une Hall	40
Motion pour faire rapport aux Vénérables	46
Motion de L. P. Frigon, Curé	48
Motion concernant la Commune	50
autre ditto concernant ditto	50
Ditto ditto concernant ditto	51
Motion de L. P. Frigon, Curé	51
Motion de L. P. Gosselin contre le Rapport du Comité des finances	58
Motion pour retirer le rapport du Comité des finances	58
Motion concernant la Commune	59
Motion accordant le marché pour la bâtisse d'une Hall	59
Motion de Jos. Oronien et autres	61
Motion d'Etienne Japin	66
Motion contre le Rapport du Secrétaire Général et autres	73
Motion pour poursuivre sur la Cotisation	77
Motion pour faire un emprunt de £ 75.000	77
Motion pour faire les loyers de l'Église	87

N

Normand / B. / Requête	7
Notification aux Officiers du conseil	10
Ditto ditto	11
Nomination B. Vézina, Sec. F. Fournier	20
Nomination d'un Président provisoire	25
Nomination d'un Procureur et Avocat du conseil	40
Nomination d'un Comité du marché	40
Nomination du Comité des chemins	40
Nomination d'un Président provisoire	50
Nomination de L. Grant comme l'agent	54
Nomination d'Épate pour ériger le terrain de P. B. Fournier, Curé	73

O.

Pages.

P.

Pages.

Ordre du Conseil sur les deniers entre les mains de feu W. Gréive, Curé	6.
Ordre de produire un Procès-verbal	8.
Ordre relatif au chemin du moulin à vent	8.
Ordre conténué à prochaine séance	9.
Ordre sur Requête de Cloutier	15. -
Obligation consentie par le Maire pour £100:0:0	17.
Ordre relatif au chemin des chenaux	18.
Ordre de payer à L. G. Deval £12:10:0	22.
Ordre au Maire de correspondre avec le clerc du Provincial	22.
Ordre sur Requête d'Alex. Cloutier	23.
Ordre au Secrétaire de retirer copies des procès- verbaux nécessaires au Conseil	24. -
Ordre à l'Inspecteur des trois Rivières	24.
Ordre sur Requête d'Ed. Normand	25. -
Ordre sur la Requête d'Ed. Normand	26.
Ordre sur Requête de L. S. Pacaud	28.
Ordre concernant le Marché	28.
Ordre relatif au marché conténué	29.
Ordre sur Requête de J. Dickson et autres	29.
Ordre sur Requête d'Alex. Cloutier	30. -
Ordre sur Requête de P. Lacourse et autres	31.
Ordre sur Requête de P. Lacourse et autres	32. -
Ordre contre A. L. Bell, Curé	33.
Ordre que tout opposant payera 10%	34.
Ordre sur Requête de Charles Panneton et autres	35.
Ordre aux Experts et Estimateurs	35.
Ditto sur Requête d'Alex. Cloutier	36.
Ditto sur ditto de Charles Panneton et autres	36.
Ordre sur Requête de P. Lacourse et autres	37.
Ordre pour emprunter £150	37.
Ordre sur Requête d'Alex. Cloutier	38.
Ditto sur ditto de Ch. Panneton et autres	38. -
Ditto sur ditto de P. Lacourse et autres	38.
Ditto sur ditto de Ch. Panneton et autres	39.
Ordre sur l'emprunt de £150	39.
Ordre à l'Inspecteur des chemins	39.
Ordre sur la Déclaration du Maire	40.
Ordre à l'Inspecteur relatif au terrain de James Dickson	42.
Ordre pour le Pont de la rivière Godfroy	44.
Ordre pour obtenir le terrain de P. B. Panneton, Curé	45. -
Ordre pour correspondre avec l'Hon. Killaly	46.
Ordre pour approuver les officiers du Conseil	51. -
Ordre sur deux lettres d'Yamashicho et Thoris	51.
Ordre sur la Requête d'Ed. Deval	53. -
Ordre au Maire d'écrire au Gouvernement au sujet des Licences	53.
Ordre à l'Inspecteur	54.
Ordre sur motion de P. Vigora, Curé	55.
Ditto sur motion de D. G. Lacombe, Curé	55. -
Ordre pour réduire certaines limitations	59.
Ordre concernant la Commune des trois Rivières	61.
Ordonnance concernant les Taxes	61.
Ordre concernant la Commune	65.
Ordre concernant la Commune	66.
Ordonnance concernant la Requête d'Alex. Cloutier	66.
Ordre concernant la Commune	71.
Ditto ditto amendement	71.
Ditto concernant l'estimation du terrain de P. B. Panneton, Curé	71.
Ordre sur la Requête pour les limites des trois Rivières	77.

Percepteur .

Proposition relativement au chemin du moulin à vent	7.
Production d'un acte par le Secrétaire Trésorier	129.
Plan produit pour la batte d'une Hall	14.

Q

Pages.

R.

Pages.

Rapport pour chemin des cheneaux	13.
Ditto pour ditto ditto	14.
Résolution relative aux Pompes.	15.
Résignation de L. G. Duval.	19.
Résolutions du Comité d'Assemblée tous les lundis	22.
Rapport du Comité du Marché.	23.
Rapport du Comité des Pompes.	27.
Requête d'Ayrt. Cloutier.	27.
Requête de L. P. Pascaud.	29.
Rapport sur Requête d'Ayrt. Cloutier.	32.
Résolution sur compte de J. de Masson.	34.
Ditto sur Requête d'Ayrt. Cloutier.	34.
Ditto pour un emprunt de £150.	34.
Ditto sur Requête de Charles Panneton et autr.	34.
Résolution sur Requête d'Ayrt. Cloutier.	40.
Requête de B. P. Magoren.	41.
Résolution sur Requête d'Ayrt. Cloutier.	41.
Ditto sur ditto de Charles Panneton et autr.	41.
Rapport du Comité pour le terrain du marché.	42.
Règles du Conseil.	42.
Rapport des Apposeurs.	47.
Résolution sur Requête d'Ayrt. Cloutier.	47.
Rapport du Comité pour le feu.	48.
Résolution relative au marché de la Haute Ville.	49.
Résolution pour l'achat d'une Pompe.	50.
Résolution sur Requête d'W. Duval.	50.
Résolution relative au lieu de collation.	53.
Rapport du Comité des Finances.	56.
Requête d'W. Inudelle et autr.	65.
Reprise du faucon par le Maire.	74.
Requête et Assemblée contre la séparation de la Banque d'avec cette ville.	74.
Résolution sur le Rapport de Pierre Vigna, leur.	75.
Rapport du Percepteur.	76.
Règlements du Curial.	78.
Reddition de Compte de J. Fournier.	87.

S

Salle des Séances du Conseil . . .	
Sous-voies pour la ville des Trois Rivières . . .	
Sous-voies pour la Banque des Rivières . . .	
Serment de L. F. Craig . . .	12.
Sous-voies P. Lorange . . .	12.
Sous-voies J. S. Dugès . . .	12.
Sous-voies Laurent Lacerte . . .	13.
Salle des Séances du Conseil . . .	16.
Secrétaire le pouvoir de l'écriture, Pa . . .	16.
Serment de Michel Dupresne . . .	17.
Ditto de M ^r s. Lotterville . . .	17.
Serment D. Ed. Réjina, Ecur . . .	21.
Serment D. Étienne Durval . . .	23.
Salaires du M ^r Kaya . . .	24.
Salaires des Officiers du Conseil . . .	25.
Salaires du Secrétaire trésorier, etc . . .	31.
Serment des Sous-voies et Prospecteurs . . .	52.
Serment de Joseph Mouau, Sous-voies . . .	59.

Pages.

T

4. Tirage pour la Sortie des Conseillers . . .	31.
5. Tariffe du Secrétaire-trésorier . . .	33.

Pages.

V

Page

W

Page

X

Y

3.

Pago